This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600101942N

L'arrêt du Conseil d'Etat de 1663 (explication de l'Ed. de Nantes par Bernard pag. 230 et 231. 8°. 1666.) dit positivement que cet ouvrage a été imprimé à Paris par les libraires Dufresne, Langlois et Piot en qui furent convaincus à la poursuite du Syndic des Libraires de cette ville, par procès verbal du 10 Juin 1662, comme ayant mis faussement, imprimé à Geneve chez Pierre Aubert 1654.

1319

Pour Monsieur de Raumont &c.

134

LE

TOMBEAV

DE

LA MESSE.

Par

DAVID DERODON
Professeur en Philosophie au College Royal de Nismes.

A GENEVE,
Chez Pierre Aubert.

M. DC. LIV.

130. g. 37.

Ex Bibliotheca D. Congregationis
Supremae Parisiensis Curiae
Praesidis

F. R. 031

LE TOMBEAV de la Meſſe.

IE mets au premier rang le tombeau de la Meſſe, comme eſtant la Dame de toute la Cour Romaine. Et aux deux premiers diſcours ie lui oſte les alimens dont on la repaiſt ordinairement, qui ſont ces deux paſſages, ceci eſt mon corps, *&c.* qui mange ma chair & boit mon ſang a la vie eternelle, *&c. Aux deux diſcours ſuiuans ie lui coupe les deux jambes, c'eſt à dire, ie deſtruis ſes deux fondemens, qui ſont la tranſſubſtantiation, & la preſence pretendue du corps de Chriſt dans l'hoſtie. Et apres luy auoir fait rendre au ſixiéme, la coupe qu'elle auoit drobée au Peuple. Ie luy donne le coup de mort au ſeptiéme, & la mets dans ſon tombeau, qui eſt le ſepulchre des hereſies & des idolatries Romaines.*

Et enfin dans le huitiéme ie renuerſe tous ceux qui taſchent de la reſſuſciter, c'eſt à dire, ie reſpons à toutes les raiſons dont les Docteurs de Rome ſe ſervent pour la rétablir.

DISCOVRS PREMIER, touchant l'expoſition de ces paroles, *ceci eſt mon corps.*

1. CEvx de l'Egliſe Romaine ont accoûtumé de nous dire que ces paroles de Ieſus-Chriſt, *ceci eſt mon corps*, ſont ſi claires pour prouuer la preſence reelle du corps de Chriſt dans l'hoſtie, & pour prouuer enſuite la tranſſubſtantiation, ou la conuerſion ſubſtantielle du pain au corps de Chriſt, qu'ils s'eſtonnent de ce que nous n'apperceuons pas vne verité ſi manifeſte. Contre cela ie forme ce raiſonnement: Celui qui parle contre l'uſage commun de tout le monde, & prend les mots autrement que le reſte des hommes; parle ſans doute fort obſcurément. Or ſi Ieſus Chriſt par ces paroles, *ceci eſt mon corps*; euſt voulu marquer la preſence reelle de ſon corps dans l'hoſtie, telle que la poſent les Docteurs de Rome; & enſuite eut voulu marquer la conuerſion ſubſtantielle du pain en ſon corps; il euſt parlé contre l'uſage commun de tout le monde, & euſt pris les mots autrement que le reſte des hommes; ce qui ſe prouue ainſi: Il n'y a iamais eu aucun Autheur, ſoit ſacré, ſoit profane, qui ſe

soit serui de paroles semblables à celles-ci, *ceci est mon corps*, pour marquer la conuersion substantielle d'vne chose en vne autre, ni pour marquer la presence reelle d'vne chose immediatement apres la prolation d'icelles, & non pas deuant: Au contraire, il n'y a iamais eu aucun qui ne s'en soit serui pour marquer que la chose estoit déja ce qu'on l'a dit estre; par exemple, lors que Dieu le Pere parlant de Iesus Christ dit, *cetui-ci est mon fils bien aimé*, il est certain que Iesus Christ estoit Fils de Dieu, auant que Dieu le dist; & dans l'vsage commun on ne dit iamais, *ceci est cela*, que la chose ne soit telle auparauant qu'on la dise telle; par exemple, on ne dit point, *ceci est vne table*, que ce qu'on designe par ce mot *ceci*, ne soit vne table. Partant, c'est contre le stile ordinaire de tous les Autheurs, tant sacrez, que profanes, & contre l'vsage commun de tous les hommes, de vouloir que ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps*, marquent vne conuersion substantielle du pain au corps de Christ, & vne presence reelle du corps de Iesus Christ dans l'hostie, immediatement apres que le Prestre les a prononcées, & non pas deuant. Puis donc que Iesus Christ disant, *ceci est mon corps*, n'a point parlé contre l'vsage commun de tout le monde, & n'a point pris les mots autrement que le reste des hommes, il s'ensuit necessairement que ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps*, ne marquent point la conuersion substantielle du pain au corps de Christ, ni la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie, immediatement apres que le Prestre les a prononcées, & non pas deuant. Et cela estant, il faut que les Docteurs de Rome chet;

chent d'autres passages de l'Ecriture que cettui-ci, *ceci est mon corps*, pour prouuer vne telle conuersion, & vne telle presence : Et puis qu'ils n'en sçauroient trouuer, ie conclus qu'vne telle conuersion, & vne telle presence, n'ont point de fondement dans l'Ecriture Sainte.

2. Ce que ie viens de dire touchant cét vsage commun, est fondé sur cette raison. Les choses sont auant que leurs images, & les images sont apres les choses dont elles sont images. Or les paroles sont les images des conceptions, & les conceptions sont les images des choses. Donc les choses sont telles, auant qu'on les conçoiue veritablement telles; & on les conçoit telles, auant qu'on les dise telles. Partant ce que Iesus Christ tenoit & presentoit à ses disciples, exprimé par ce mot *ceci*, estoit son corps, auant qu'il conceut que ce fut son corps; & il conceut que c'estoit son corps auant qu'il dist *ceci est mon corps*; & par consequent ce n'est pas en vertu de ces paroles, *ceci est mon corps*, que ce que Iesus Christ presentoit à ses disciples, exprimé par le mot *ceci*, a esté son corps; mais plûtost c'est par la benediction du pain, ou par l'action de graces, que le pain a esté fait le corps de Christ, auant qu'il en a esté fait le sacrement. D'où s'ensuit que ces paroles, *ceci est mon corps*, doiuent estre exposées ainsi, *ce pain est mon corps*; & ces paroles *ce pain est mon corps*, doiuent estre exposées de la sorte, *ce pain est le sacrement de mon corps*, ce qui se prouue ainsi.

3. Il faut expliquer la proposition selon la nature de la chose dont il s'agit; par exemple, si quelqu'vn montrant la personne du Roy disoit, *ceci est*

le Roy, il faudroit expliquer la propoſition en cette ſorte, *ceci eſt la perſonne du Roy*, d'autant qu'il s'agit de ſa perſonne. Mais ſi quelqu'vn entrant dans la boutique d'vn peintre, & monſtrât le pourtrait du Roy, diſoit, *ceci eſt le Roy*, il faudroit expoſer la propoſition ainſi, *ceci eſt le portrait du Roy*, d'autant qu'il s'agit de ſon portrait. De meſme, ſi Ieſus Chriſt mettant la main ſur ſon eſtomac, eut dit, *ceci eſt mon corps*, c'eſt hors de doute qu'il faudroit entendre la propoſition de ſon propre corps, & non pas du ſigne ou du ſacrement de ſon corps, veu qu'il ſe fut agi de ſon propre corps, & non pas du ſigne de ſon corps. Mais Ieſus Chriſt voulant inſtituer le ſacrement de l'Euchariſtie, & pour ce ſujet ayant pris du pain, l'ayant benit, & le preſentant à ſes diſciples par ces paroles, *prenez, mangez ceci eſt mon corps*, il eſt euident qu'il les faut entendre du ſacrement de ſon corps, & expoſer la propoſition ainſi, *ceci eſt le ſacrement de mon corps*, d'autant qu'il s'agit du ſacrement de ſon corps. Et puis que le ſacrement eſt vn ſigne viſible d'une grace inuiſible, comme dit le Concile de Trente en la ſeſſion 6. il eſt euident que cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, expliquée par cette-ci, *ceci eſt le ſacrement de mon corps*, peut eſtre auſſi expoſée de la ſorte, *ceci eſt le ſigne de mon corps*, ce qui ſe confirme ainſi.

4. En ces deux propoſitions, *ceci eſt mon corps*, *cette coupe eſt le nouueau Teſtament en mon ſang*, le mot *eſt* ſe doit prendre de meſme façon; veu qu'elles ſont ſemblables, ayans eſté prononcées ſur vne meſme matiere, l'vne d'vne partie du ſacrement, & l'autre de l'autre; & que de choſes ſemblables il faut faire vn meſme iugement. Or en cette propoſition,

cette coupe eſt le Nouueau Teſtament, le mot *eſt* ne ſe prend point pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais pour vn eſtre ſacramentel & de ſignification; veu que ni la coupe, ni ce qui eſt dans la coupe, n'eſt pas changé en teſtament, & n'eſt pas reellement & proprement vn teſtament, mais eſt le ſacrement du Nouueau Teſtament. Donc auſſi en cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, le mot *eſt* ne ſe prend pas pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais pour vn eſtre ſacramentel & de ſignification: & par conſequent, comme cette propoſition, *cette coupe eſt le Nouueau Teſtament*, doit eſtre exposée ainſi, le vin qui eſt dans cette coupe eſt le ſigne & le ſacrement du Nouueau Teſtament: Auſſi cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, doit eſtre expliquée de la ſorte, ce pain eſt le ſigne & le ſacrement de mon corps. D'où il appert qu'en vne ſeule propoſition de Ieſus Chriſt inſtituant le ſacrement de l'Euchariſtie, aſſauoir *cette coupe eſt le Nouueau Teſtament*, il y a deux figures, l'vne au mot de *coupe* pris pour ce qui eſt dans la coupe, qui eſt vne figure qu'on appelle Metonymie, par laquelle le contenant eſt pris pour le contenu; l'autre en ce que la coupe eſt nommée le Nouueau Teſtament, par vne figure qu'on appelle auſſi Metonymie, par laquelle le ſigne eſt nommé du nom de la choſe ſignifiée. Et partant les Docteurs de Rome ſe trompent, lors qu'ils diſent qu'il faut prendre à la lettre, & ſans figure, tout ce que Ieſus Chriſt a dit en l'Inſtitution de l'Euchariſtie. Il ne faut pas pourtant s'imaginer, que Ieſus Chriſt ait parlé obſcurément, pour auoir parlé figurément; d'autant que ces figures

& ces façons de parler ſont familieres à tous les hommes, & ſont receuës dans l'vſage commun de tout le monde.

5. Cependant, quand nous diſons que ces paroles, *cecy eſt mon corps*, *cecy eſt mon ſang*, doiuent eſtre exposées ainſi, ce pain eſt le ſigne & le ſacrement de mon corps, ce vin eſt le ſigne & le ſacrement de mon ſang; nous n'entendons pas que le pain & le vin ſoient des ſimples ſignes du corps & du ſang de Chriſt; mais nous croyons que le pain & le vin de l'Euchariſtie ſont des ſignes exhibitifs aux fideles du corps & du ſang de Chriſt; entant que les fideles prenans par la bouche du corps le pain & vin de l'Euchariſtie, prennent en meſme temps par la bouche de l'ame, aſſauoir par la foy, le corps de Chriſt rompu, & ſon ſang épandu pour la remiſſion de leurs pechez, comme nous prouuerons au diſcours ſuiuant.

6. Ajoutez à ce que deſſus ce raiſonnement: Lors qu'on dit qu'une choſe eſt telle, ſi elle n'eſt pas telle, pendant tout le temps qu'on employe à dire qu'elle eſt telle, on fait vne propoſition fauſſe; par exemple, lors qu'on dit qu'une muraille eſt blanche, ſi elle n'eſt pas blanche, pendant tout le temps qu'on employe à dire qu'elle eſt blanche, on fait vne propoſition fauſſe. Or ſelon les Docteurs de Rome, lors que Ieſus Chriſt dit, *ceci eſt mõ corps*, ce ne fut pas ſon corps, pendant tout le temps qu'il employa à dire, *ceci eſt mon corps*, veu que ſelon eux il le fut ſeulement immediatement apres. Donc ſelon les Docteurs de Rome, Ieſus Chriſt fit vne propoſition fauſſe; ce qui eſtant vn blaſpheme, il faut poſer pour conſtant, que ce que Ieſus Chriſt

preſentoit à ſes diſciples, lors qu'il dit, *ceci eſt mon corps*, eſtoit ſon corps, non ſeulement apres qu'il l'eut dit; mais lors qu'il le dit, & meſmes auant qu'il le diſt. En quoi nous auons cét auantage par deſſus ceux de la communion de Rome, que nous croyons beaucoup mieux la verité de ces paroles de Ieſus Chriſt, *ceci eſt mon corps*, que non pas eux; veu qu'ils ne le croyent qu'en vn temps, aſſauoir apres qu'il l'eut dit, & nous le croyons en trois temps, aſſauoir auant qu'il le diſt, lors qu'il le dit, & apres qu'il l'eut dit. Peut-eſtre que quelqu'vn dira, qu'il ne faut pas prendre à la rigueur les paroles de noſtre Seigneur, & qu'en ces paroles, *ceci eſt mon corps*, il faut prendre le preſent pour le futur prochain, en ſorte que le ſens ſoit tel; ceci s'en va eſtre tout maintenant mon corps. Mais contre cela ie dis que les Docteurs de Rome veulent qu'on prenne ces mots, *ceci eſt mon corps*, à la rigueur de la lettre; auquel cas il eſt euident que la propoſition eſt fauſſe: Ie ſçai bien que le tems preſent ſe peut prendre pour le futur prochain, comme quand Ieſus Chriſt diſoit, *Ie monte à mõ Pere & à vôtre Pere, Ie monte à mon Dieu & à voſtre Dieu*, c'eſt à dire i'y monterai bien toſt; mais qui ſera ſi oſé & ſi ignorant que de dire que ce ſoit ſans figure, puis que tous les Grammairiens ſçauent que c'eſt vne figure, qu'on appelle Enallage de temps. Partant il faut que les Docteurs de Rome confeſſent dans leur doctrine, que la propoſition de Ieſus Chriſt, *ceci eſt mõ corps*, eſt fauſſe, ou figurée: & puis qu'elle n'eſt pas fauſſe, il faut qu'elle ſoit figurée; & que la figure ſoit vne metonymie, par laquelle le ſigne prend le nom de la choſe ſignifiée, comme i'ay prou-

té ci-dessus, & non pas vne Enallage de temps.

DISCOVRS II.

Touchant l'exposition de ces paroles, *qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie eternelle, ma chair est vrayement viande*, &c.

1. EN ce discours ie prouuerai que Iesus Christ au ch. 6. de S. Iean parle d'vn manger & d'vn boire spirituel, qui se fait par la foy; & non pas d'vn manger & d'vn boire corporel, qui se fait par la bouche. Le premier argument est tel. Lors qu'on appaise la faim, & qu'on étanche la soif qu'on a de quelque chose, on la mange & on la boit; veu que c'est le manger qui oste la faim, & que c'est le boire qui oste la soif. Or c'est par foy, c'est à dire, en croyant en Iesus Christ, qu'on appaise la faim, & qu'on étanche la soif qu'on a de Iesus Christ, veu qu'il est dit Iean 6. 35. *qui vient à moy n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura point de soif.* Donc c'est par foy, ou en croyant, qu'on mange, & qu'on boit Iesus Christ; & par consequent la manducation de la chair de Christ, & le breuuage de son sang, est spirituel, & non pas corporel.

2. Le deuxiéme argument est conceu en ces termes, Iesus Christ dit, *qui mange ma chair, & boit mõ sang, a la vie eternelle: Et si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, Iean 6. Or c'est le manger & le boire spirituel, qui se fait par la foy, qui donne

la vie eternelle; & nõ pas le manger & le boire corporel, qui se fait par la bouche; veu que plusieurs reprouuez, selon la doctrine de Rome, mangent la chair de Christ, & boiuent le sang de Christ corporellement & par la bouche, qui n'auront point la vie eternelle.

3. Le troisiéme argument est tiré de S. Augustin & du Cardinal Cajetan, qui expliquent les paroles de Iesus Christ comme nous. S. Augustin au liu. 3. de la doctrine Chrestiénne parle ainsi: *Manger la chair de Christ est vne figure enjoignant de communiquer à la passion de Christ, & de mettre agreablement & vtilement en la memoire que sa Chair a esté crucifiée pour nous.* Le Cardinal Cajetan en son Comment. sur le ch. 6. de S. Iean, parle de la sorte: *Manger la chair de Christ, & boire son sang, est la foy en la mort de Christ; de sorte que le sens est tel, si vous n'usez de la mort du fils de l'homme cõme d'vne viande & d'vn breuuage, vous n'aurez point la vie de l'esprit en vous.* Et apres auoir prouué amplemẽt son exposition, il ajoute ceci: *Manger & boire le sacrement, est vne chose commune à ceux qui le mangent dignement, & à ceux qui le mangent indignement; mais ce dont Iesus Christ parle ici, n'est pas ainsi commun; veu qu'il dit, qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eternelle; car il ne dit pas, qui mange dignement, & qui boit dignement, mais qui mange & boit: D'où il appert clairement, que selon la lettre il ne parle pas de manger & de boire le sacrement de l'Eucharistie; mais de manger & de boire la mort de Iesus Christ.*

4. Pour comprendre clairement cette doctrine, il faut considerer en quoy consiste la vie que Iesus

Christ nous donne ; car puis que la chair de Iesus-Christ nous est viande entant qu'elle nous donne la vie, il est euident que si nous sçauons quelle est la vie que I. Christ nous donne, nous sçaurons aussi comment c'est que I. Christ nous est viande, & ensuite comment nous le mangeons. Or pour sçauoir quelle est la vie que I. Christ nous dõne, il faut cõsiderer quelle est la mort en laquelle nous estiõs, qui est exprimée par S. Paul Eph. 2. en ces termes : *du temps que nous estions morts en nos fautes & pechez, Dieu vous a viuifiez ensemble auec Christ, par la grace duquel vous estes sauuez* ; & par consequẽt la mort en laquelle nous estions consiste en deux choses ; l'vne est en la malediction de la loy, qui emporte la priuation de la felicité & la souffrance des peines temporelles & eternelles à cause de nos pechez ; l'autre est vne corruption habituelle par laquelle le peché regne en nous, à cause de quoy *la vefue qui vit en delices est morte en viuant*, 1. Timot. 5. & les pechez sont appellez *œuures mortes*, Heb 9. Donc la vie que Iesus Christ nous a acquise consiste en deux choses ; l'vne est la deliurance de la malediction de la loy par le pardon de nos pechez, suiuant ce que dit S. Paul Col. 2. *Dieu vous a viuifiez ensemble auec Christ, vous ayant gratuitement pardonné toutes vos offenses, ayãt effacé l'obligation qui estoit contre nous*, laquelle obligatiõ procedoit de la loy, entant qu'elle obligeoit à malediction les transgresseurs d'icelle : l'autre est la regeneration ou sanctification, de laquelle Iesus Christ Iean 3. dit, *sinon que quelqu'vn soit né derechef il ne peut entrer au royaume de Dieu* : & S. Paul Heb. 12. *sans la sanctification nul ne verra le Seigneur*. Par-

tant puiſque la vie que I. Chriſt nous a acquiſe conſiſte en la remiſſion de nos pechez, & en noſtre regeneration ou ſanctificatiõ qui eſt ſuiuie de la glorification, & que I. Chriſt eſt appellé viande au regard de cette vie-là; il nous faut conſiderer le moyẽ par lequel I. Chriſt nous a acquis ces choſes, & eſtãt certain que le moyen par lequel I. Chriſt nous a acquis la remiſſion des pechez, & la regeneration eſt ſa mort; il faut conclure que I. Chriſt eſt le pain & la viande de nos ames, au regard du merite de ſa mort. Or que I. Chriſt par ſa mort nous ait acquis la vie, aſſauoir la iuſtification qui conſiſte en la remiſſion de nos pechez, & la regeneration qui conſiſte en la ſainteté de vie, il appert par ces paſſages de l'Eſcriture, *nous ſommes iuſtifiez par le ſang de Chriſt, & reconciliez à Dieu par ſa mort*, Ro. 5. *nous auons redemption en ſon ſang, aſſauoir remiſſion des pechez*, Eph. 1. *Il nous a reconciliez au corps de ſa chair par ſa mort, pour nous rendre ſaints ſans tache & irreprehẽſibles deuant ſoy*, Coloſſ. 1. *nous ſommes ſanctifiez par l'oblation vne ſeule fois faite du corps de I. Chriſt*, Heb. 10. *Chriſt a aimé l'Egliſe, & s'eſt dõné ſoi-meſme pour elle, afin qu'il la ſanctifiaſt apres l'auoir lauée par le lauement d'eau par la parole, afin qu'il la rendiſt vne Egliſe glorieuſe*, &c. Eph. 5. Partant puiſque I. Chriſt par ſa mort nous a acquis la vie, & que ſa chair & ſon ſang ſont noſtre viande & noſtre breuuage, entant qu'ils nous ont acquis en la croix la vie eternelle, aſſ la remiſſion des pechez, & la ſanctification qui eſt ſuiuie de la glorification, il s'enſuit que l'action par laquelle I. Chriſt nous eſt appliqué en iuſtice & ſanctification, eſt celle par laquelle nous mangeons la chair

de Christ & beuuons son sang. Or cette action n'est autre chose que la foy, suiuant ce que dit l'Ecriture, *estans iustifiez par foy nous auons paix enuers Dieu*, Rom. 5. *Dieu nous purifie par foy*, Act. 15. *qui croit a la vie eternelle*, Iean 6. De ce que dessus se forme cét argument : L'action par laquelle nous obtenõs la remission des pechez & la sanctification suiuie de la glorificatiõ, est celle par laquelle nous avons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, veu que cette vie consiste principalement en la remission des pechez & en la sanctification, comme nous venons de prouuer. Or le manger & le boire spirituel qui se fait par la foy, & non pas le corporel qui se fait par la bouche, est l'action par laquelle nous obtenons la remission de nos pechez & la sanctification, comme nous auons aussi prouué. Donc le manger & le boire spirituel qui se fait par la foy est l'action par laquelle nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort ; & non pas le manger & le boire corporel qui se fait par la bouche. Et partant puis qu'au chap. 6. de S. Iean il est parlé d'vn manger & d'vn boire par lequel nous auons la vie que I. Christ nous a acquise par sa mort, il est euident qu'il y est parlé d'vn manger & d'vn boire spirituel, & non pas d'vn corporel.

4. De ce que dessus il appert, que quand Iesus Christ dit, *ma chair est vrayement viande*, &c. la figure tombe sur le mot de viande, qui est pris, non pas pour vne viãde corporelle, mais pour vne viande spirituelle. La raison de cela est, que la viande corporelle est celle qui est destinée pour la nourriture du corps, comme la viande spirituelle est celle qui est destinée pour la nourriture de l'esprit

ou de l'ame, tellement qu'encor que la viande corporelle ſoit priſe par la bouche du corps, neantmoins cela ſeul ne la fait pas eſtre viande corporelle, ſi elle n'eſt pas priſe pour la nourriture du corps; autrement le poiſon, le medicament, la bale d'arquebuſe, &c. qu'on prendroit par la bouche, ſeroient des viandes corporelles, ce qui eſt abſurde. Or la chair de Chriſt qu'on pretend mãger en l'Euchariſtie par la bouche du corps, n'eſt pas deſtinée pour la nourriture du corps; veu que la viande qui nourrit le corps ſe change en la ſubſtance d'icelui; mais le corps de Chriſt ne ſe change pas en la ſubſtance de nos corps: Donc la chair de Chriſt n'eſt pas vne viande corporelle; mais ſa chair rompuë, & ſon ſang épandu en la croix, eſt vne viande ſpirituelle, qui nourrit l'ame de ceux qui embraſſent par vne vraye & viue foy cette chair rompuë, & ce ſang épandu, c'eſt à dire, qui s'appuyent entierement ſur le merite de ſa mort & paſſion, pour obtenir miſericorde de Dieu. Et de fait, puis que la vie que Ieſus Chriſt nous donne par ſa mort eſt ſpirituelle, que la nourriture eſt ſpirituelle, que le manger de ſon corps & le boire de ſon ſang eſt ſpirituel, comme il a eſté prouué cy-deſſus; il faut que la chair ſoit vne viande ſpirituelle, & ſon ſang vn breuuage ſpirituel: Et cette chair de Chriſt eſt incomparablement mieux vne vraye viande, & vrayement viande, au regard de ſes effects, que non pas la viande corporelle; parce qu'elle nourrit mieux & plus parfaitement l'ame des fideles, que la viande corporelle ne nourrit leur corps; cette-cy eſtant vne viande corruptible, qui ne donne qu'une vie temporelle; mais celle-là eſtant vne viande

viande spirituelle & incorruptible, qui donne la vie eternelle.

5. Ie finis ce discours par cette consideration: lors qu'on propose vne doctrine, que l'on pretend estre diuine, & qu'on allegue des passages de l'Ecriture Sainte pour la prouuer : si elle choque ou semble choquer le sens & la raison, & enuelopper des contradictions; & qu'on trouue vn sens commode & raisonnable à ces passages, en sorte qu'on éuite tous ces inconueniens & toutes ces contradictions; il n'y a rien de si iuste que d'embrasser ce sens commode & raisonnable, & rejetter cette doctrine qui choque le sens & la raison, & semble enuelopper des contradictions. Or la doctrine de la presence reelle de l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie, & la transsubstantiation du pain au corps de Christ, choque les sens & la raison, & semble enuelopper plusieurs contradictions; par exemple, qu'vn corps humain soit dans vn poinct sans aucune étenduë locale, qu'vn mesme corps soit en plusieurs lieux à la fois, que le pain & le vin se changent au corps & au sang de Christ qui estoiẽt déja, que les accidens soient sans sujet, &c. Et les passages qu'on allegue mal à propos pour prouuer vne telle presence & vn tel changement, ont vn sens fort commode & fort raisonnable pour éuiter toutes ces contradictions, comme il appert par ce discours & par le precedent, où i'ay exposé fort raisonnablement les deux passages dont les Docteurs de Rome se seruent mal à propos pour ce sujet. Il est donc iuste d'embrasser ce sens commode & raisonnable que nous leur auons donné, & de rejetter la doctrine de la presence reelle de

l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie, & la doctrine de la transsubstantiation.

DISCOVRS III.

Contre la Transsubstantiation.

1. LA transsubstantiation est la conuersion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de Christ, laquelle ie destruis par ces argumens. Le premier argument est tel; en toute conuersion substantielle la chose en laquelle vne autre est conuertie, est toûjours produite de nouueau; par exemple, lors que la semence se conuertit en animal, l'animal est fait de nouueau; lors que Iesus Christ conuertit l'eau en vin, le vin fut produit de nouueau, &c. Or le corps & le sang de Christ ne peuuent estre produits de nouueau au sacrement l'Eucharistie: Donc le pain & le vin ne sont pas conuertis substantiellement au corps & au sang de Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. La deuxiéme proposition, à sçauoir que le corps & le sang de Christ ne peuuent estre produits de nouueau, se prouue ainsi: Ce qui est produit de nouueau reçoit l'estre de nouueau, puisque produire vne chose, & lui donner l'estre, sont vne mesme chose. Or le corps & le sang de Christ ne peuuent receuoir l'estre de nouueau, ce qui se prouue ainsi. On ne peut receuoir ce qu'on a pendant qu'on l'a, & partant on ne peut pas receuoir l'estre pendant qu'on a l'estre; car comme il est impossible d'oster l'estre à ce qui n'a point l'estre, aussi il est impossible de

donner l'eſtre à ce qui a déja l'eſtre; & comme on ne peut pas tuer vn homme mort, auſſi on ne peut donner la vie à vn homme viuant: Or le corps & le ſang de Chriſt ont & auront toûjours l'eſtre: Donc ils ne le peuuent receuoir, & par conſequent ne peuuent pas eſtre reproduits dans l'Euchariſtie.

2. Le ſecond argument eſt conceu en ces termes: en toute conuerſion ſubſtantielle, la choſe qui eſt conuertie en vne autre, eſt détruite; par exemple, lors que l'eau fut conuertie en vin, l'eau fut détruite; or au ſacrement de l'Euchariſtie le pain & le vin ne ſont point détruis par la conſecration; ce qui ſe prouue ainſi. Premierement, en la celebration de l'Euchariſtie on rompt, on donne, on mange, & on boit apres la conſecration, comme il appert par la pratique meſme des Adverſaires, qui apres la conſecration rompent l'hoſtie & la diuiſent en trois pieces, qui ne donnent aux communians que des hoſties conſacrées, & qui ne mangent & ne boiuent que ce qui a eſté conſacré: Or l'Ecriture Sainte dit qu'en la celebration de l'Euchariſtie on rompt du pain, qu'on y donne du pain & du vin, qu'on y mange du pain & qu'on y boit du vin, cõme il appert par les paſſages ſuiuans. S. Paul 1. Cor. 10. dit, *le pain que nous rompons n'eſt-il pas la cõmunion du corps de Chriſt?* & 1. Cor. 11. Matth. 26. Marc. 14. & Luc. 22. il eſt dit que *Ieſus Chriſt prit du pain, le rompit, & le donna.* & Marc 14. Math. 26. Ieſus Chriſt, apres auoir participé au ſacremẽt de l'Euchariſtie dit, *Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne*: & 1. Cor. 11. *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe; que chacũ donc s'éprouue ſoi-meſme, & ainſi mange*

de ce pain & boire de cette coupe.

3. Secondement, lors que Ieſus Chriſt dit à ſes diſciples, *beuuez en tous*, Math 26. c'eſt à dire beuuez tous de cette coupe, ou il leur commanda de boire d'vne coupe de vin, ou d'vne coupe de ſang; s'il leur commanda de boire d'vne coupe de vin, il s'enſuit qu'ils ne beurent que du vin, puis qu'il eſt certain qu'ils obeïrent à Ieſus Chriſt, & qu'il eſt dit Marc 14. *qu'ils en beurent tous:* Et s'il leur commanda de boire d'vne coupe de ſang, il s'enſuit qu'alors le vin eſtoit déja conuerti au ſang de Chriſt, veu qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Ieſus Chriſt leur ait dit, beuuez tous de cette coupe de ſang, & que neantmoins elle ne fuſt pas vne coupe de ſang, mais vne coupe de vin: Or quand Ieſus Chriſt dit, *beuuez en tous*, il ne leur parla pas d'vne coupe de ſang, & le vin n'eſtoit pas encore conuerti au ſang de Chriſt; veu que ſelon nos Aduerſaires il ne fut conuerti qu'apres que Ieſus Chriſt eut acheué de prononcer les paroles ſuiuantes, *car ceci eſt mon ſang:* Or il prononça ces paroles, *beuuez en tous*, auant que prononcer celles ci, *car ceci eſt mon ſang*, puis qu'on profere la propoſition, auant que de rendre raiſon d'icelle.

4. En troiſiéme lieu, lors qu'vne choſe eſt conuertie en vne autre, on n'apperçoit plus les effets & les proprietez de la choſe conuertie, mais ſeulement de celle en laquelle elle a eſté conuertie; par exemple lors que la ſemẽce eſt changée en animal, on ne reconnoit plus les effets & les proprietez de la ſemence, mais ſeulement de l'animal; & lors que Ieſus Chriſt changea l'eau en vin, on ne reconnut plus les effets, les proprietez, & les acci-

dens de l'eau, mais seulement du vin, &c. Or en l'Eucharistie, on n'apperçoit apres la consecration, ni les effets, ni les proprietez, ni les accidens, ni les parties du corps & du sang de Christ; mais on y reconnoit tous les effets, toutes les proprietez, & tous les accidens du pain & du vin. Donc en l'Euchar. le pain & le vin ne sont point conuertis au corps & au sang de Christ. Et de fait, si ce qui apparoit pain, & a tous les accidens, tous les effets, & toutes les proprietez du pain, n'est pas du pain, mais est le corps de Christ reuestu des accidens du pain, on pourra dire aussi que ceux qui paroissent des hommes, & qui ont toutes les proprietez, les effets & les accidens des hommes, ne sont pas des hommes, mais des cheuaux reuestus des accidens des hommes.

5. Le troisiéme argument peut estre formé de la sorte. En toute conuersion substantielle, il faut qu'il y ait vn sujet qui passe d'vne substance à l'autre, autrement ce seroit vne creation, qui est la seule de toutes les actions qui ne presuppose point de sujet. Or au sacrement de l'Eucharistie apres la consecration il n'y a point de sujet, veu que selon nos Aduersaires il ne demeure aucun sujet, & que selon eux les accidens du pain & du vin demeurent sans sujet. Donc au sacrement de l'Eucharistie il ne se fait aucune conuersion substantielle.

6. Le quatriéme argument est tiré de ce que la transsubstantiation détruit la nature des accidens en cette sorte. La doctrine qui pose que les accidens ne sont pas des accidens, mais que ce sont des substances, détruit la nature & l'essence des

accidens, veu qu'il eſt impoſſible qu'vn accident ſoit vne ſubſtance. Or la doctrine de la tranſſubſtantiation poſe que les accidens ne ſont pas des accidens, mais que ce ſont des ſubſtances, ce qui ſe prouue ainſi. La doctrine qui poſe que les accidens ne ſont pas inherans, mais qu'ils ſont ſubſiſtans par eux-meſmes, poſe que les accidens ne ſont pas accidens, mais qu'ils ſont des ſubſtances, puiſque l'inherance eſt la difference eſſentielle de l'accident, & que la ſubſiſtance eſt la difference eſſentielle de la ſubſtance. Or la doctrine de la tranſſubſtantiation poſe que les accidens ne ſont point inherans, mais qu'ils ſont ſubſiſtans, ce qui ſe verifie de la ſorte. La doctrine qui poſe des accidens ſans ſujet, poſe que les accidens ne ſont pas inherans au ſujet, mais qu'ils ſont ſubſiſtans par eu-meſmes. Or la doctrine de la tranſſubſtantiation poſe des accidens ſans ſujet, à ſçauoir les accidens du pain & du vin ſans aucune ſubſtance, & ſans aucun ſujet qui les ſoutienne, puiſque par la tranſſubſtantiation la ſubſtance du pain & du vin n'eſt plus, & que leurs accidens demeurent. Donc la doctrine de la tranſſubſtantiation poſe des accidens qui ne ſont point inherans, mais qui ſont ſubſiſtans par eux-meſmes, & par conſequent poſe des accidens, qui ne ſont point des accidens, mais des ſubſtances, & enſuite détruit la nature & l'eſſence des accidens. Quelqu'vn peut-eſtre dira, que ce n'eſt pas l'inherence actuelle qui conſtituë l'accident, mais ſeulement laptitudinelle. Mais contre cela ie forme cét argument; Tout ce qui exiſte actuellement, ou il exiſte en autrui actuellement, en ſorte qu'il ne puiſſe eſtre ſans lui, que les

Philosophes appellent inherant actuellement ; comme la proumenade ; ou il existe en soy & par soy actuellement, en sorte qu'il puisse estre tout seul, que les Philosophes appellent subsistant actuellement : le premier membre constituë l'accident, & le second constituë la substance : Or les accidens du pain & du vin apres la consecration existent actuellement : Il faut donc qu'ils existent en autrui actuellement, ou en soy actuellement : Or ils n'existent pas en soy & par soy actuellement, autrement ils seroient subsistans par eux-mesmes, & seroient des vrayes substances, ce qui est impossible : Donc ils sont existans en autrui actuellement, assauoir en la substance du pain & du vin, & par consequent la substance du pain & du vin demeure apres la consecration, & ensuite il n'y a point de transsubstantiation.

7. Le cinquiéme argument est tiré de ce que la transsubstantiation destruit la nature des sacremens en cette sorte. Puisque tout sacrement est signe visible d'vne grace inuisible, comme dit le Concile de Trente en la session 6. & que tout signe est relatif à la chose signifiée ; il faut parler des signes & des sacremens, comme de choses relatiues à vne autre : Or les choses relatiues ont en quelque façon double estre ; aſſ. vn estre absolu, qui est l'estre naturel de la chose ; & vn estre relatif, par lequel elle a relation à vne autre ; par exemple, en vn homme, qui en a engendré vn autre, nous considerons l'estre absolu & naturel, par lequel il est homme comme les autres ; & l'estre relatif, par lequel il est pere, & est distingué des autres hom-

mes qui n'ont point engendré, & qui ne ſont point peres: Ainſi au ſacrement du bapteſme, le ſigne, aſſauoir l'eau, a vn eſtre abſolu & naturel, aſſauoir ſa ſubſtance froide & humide, par laquelle elle eſt eau comme les autres eaux; & vn eſtre relatif, ſacramentel, & de ſignification, par lequel elle eſt ſigne & ſacrement du ſang de Chriſt, & eſt differente des autres eaux, qui ne ſont pas employées à cét vſage ſacré: De meſme au ſacrement de l'Euchariſtie, le pain & le vin qui ſont les ſignes, ont leur eſtre naturel & abſolu, aſſauoir leur ſubſtance, par laquelle ils ſont pain & vin, comme le pain & le vin dont nous nous ſeruons en nos repas ordinaires; & leur eſtre relatif, ſacramentel & de ſignification, par lequel ils ſont le ſacremẽt & les ſignes du corps & du ſang de Chriſt, & ſont differens de tout autre pain & vin qui ne ſont pas employez à cela. I'ajoute à ce que deſſus qu'il eſt impoſſible que l'eſtre relatif ſoit ſans l'abſolu, veu que la relation ne peut eſtre ſans ſon fondement; par exemple, il eſt impoſſible parmi nous d'eſtre pere ſans eſtre homme, d'eſtre égal ſans quantité, &c. Cela poſé ie forme mon argument en cette ſorte: Ce qui oſte l'eſtre naturel des ſignes & des ſacremens, détruit leur nature & leur eſſence, veu que l'eſtre relatif & ſacramentel ne peut eſtre ſans l'abſolu & le naturel, comme nous venons de prouuer: Or la doctrine de la tranſſubſtantiation détruit l'eſtre naturel du pain & du vin, qui ſont ſignes & ſacremens du corps & du ſang de Chriſt, veu que par la tranſſubſtantiation toute la ſubſtance du pain & du vin eſt détruite: Donc la doctrine de la tranſſubſtantiation détruit la nature & l'eſſence des ſacremens.

8. Nos Aduerſaires reſpondent à cét argument, qu'en l'Euchariſtie le pain & le vin ne ſont pas les ſignes, puiſque par la conſecration ils ſont détruits quant à leur ſubſtance; mais quelques-vns d'entr'eux diſent que les ſignes ſont les accidens du pain & du vin; d'autres diſent, que le corps & le ſang de Chriſt contenus ſous les accidens du pain & du vin, ſont les ſignes du corps & du ſang de Ieſus Chriſt crucifié; & enfin d'autres diſent, que ce ne ſont pas les accidens du pain & du vin ſeulement, ni le corps & le ſang de Chriſt ſeulement, mais que le corps & le ſang de Chriſt conjointement auec les accidens du pain & du vin, ſont les ſignes du corps & du ſang de Ieſus Chriſt crucifié. Puis donc que la doctrine de la tranſſubſtantiation ne détruit pas l'eſtre naturel du corps & du ſang de Chriſt, ni l'eſtre naturel des accidens du pain & du vin, ils ſoutiennent que la doctrine de la tranſſubſtantiation ne détruit pas la nature & l'eſſence des ſacremens.

9. Contre cette reſponſe ie dis que ni les ſeuls accidens du pain & du vin, ni le corps & le ſang de Chriſt ſeulement, ni le corps & le ſang de Chriſt conjointement auec les accidens du pain & du vin, ne ſont pas les vrais ſignes de Ieſus Chriſt crucifié, mais ſeulement le pain & le vin, ce qui ſe prouue ainſi. Premierement, ès ſacremens il y doit auoir analogie & ſimilitude entre le ſigne & la choſe ſignifiée, comme aduouënt nos Aduerſaires, & particulierement le Cardinal Bellarmin au liu. 1. des ſacremens chap. 9. en ces termes: *La quatriéme choſe requiſe à vn Sacremẽt, eſt que le ſigne ait quelque ſimilitude, & analogie auec la choſe ſignifiée;* &

allegue S. Auguſtin en l'epiſtre 23. à Boniface, diſant que *ſi les ſacremens n'auoient quelque ſimilitude des choſes dont ils ſont ſacremens, ils ne ſeroient nullement ſacremens.* Or au ſacrement de l'Euchariſtie les accidens du pain & du vin, & le corps & le ſang de Chriſt, ſoit conjointement, ſoit ſeparémẽt, n'ont pas la ſimilitude & l'analogie requiſe auec la choſe ſignifiée, mais ſeulement le pain & le vin en ſubſtance: d'autant que ce qui eſt principalement ſignifié & repreſenté par les ſignes au ſacrement de l'Euchariſtie, eſt la nourriture de nos ames en l'eſperance de la vie eternelle; car comme le Bapteſme eſt le ſacrement de noſtre generation & de nôtre naiſſance ſpirituelle; auſſi l'Euchariſtie eſt le ſacrement de noſtre nourriture ſpirituelle, comme confeſſe le Cardinal Bellarmin au liu. 3. de l'Euchariſtie chap. 9. & au liu. 4. chap. 19. il dit que *le ſacrement de l'Euchariſtie eſt ordonné pour conſeruer la vie ſpirituelle*; ce qui ne peut eſtre repreſenté & ſignifié que par des ſignes qui peuuent nourrir nos corps, l'analogie & la ſimilitude conſiſtant en ce que comme les ſignes ont la vertu de nourrir nos corps pour conſeruer la vie temporelle; auſſi les choſes ſignifiées ont la vertu de nourrir nos ames en l'eſperance de la vie eternelle: Or ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le ſang de Chriſt, ſoit ſeparément, ſoit conjointement auec les accidens ne peuuent nourrir nos corps; attendu que la nutrition eſt eſſentiellement la conuerſion de l'aliment en la ſubſtance du corps viuant; & il eſt certain que ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le ſang de Chriſt, ſoit ſeparément, ſoit conjointement auec eux, ne ſe peu-

uent conuertir en noſtre ſubſtance, mais ſeulement la ſubſtance du pain & du vin, & des autres alimens que nous prenons: Donc ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le ſang de Chriſt, ſoit ſeparément, ſoit conjointement auec eux, ne ſont pas les vrais ſignes, mais ſeulement le pain & le vin, qui eſtans la nourriture ordinaire de nos corps, nous repreſentent la nourriture ſpirituelle de nos ames par le corps & le ſang de Chriſt pris par foy.

10. Secondement, le Concile de Trente en la ſeſſion 13. commande que le ſacrement de l'Euchariſtie ſoit adoré de latrie, qui ſelon nos Adverſaires eſt le culte ſouuerain deu à Dieu ſeul: Or les accidens du pain & du vin ne doiuent eſtre adorez, veu que ce ſont des creatures, & qu'il n'y a que Dieu ſeul qui doiue eſtre adoré: Donc les accidés du pain & du vin ne ſont pas le ſacrement de l'Euchariſtie. En troiſiéme lieu, le ſacrement eſt vn ſigne viſible d'vne grace inuiſible, comme le definit le Concile de Trente en la ſeſſion 6. & 13. Or en l'Euchariſtie le corps & le ſang de Chriſt ne ſont pas viſibles: Donc en l'Euchariſtie le corps & le ſang de Chriſt ne ſont pas les ſignes. Enfin ie dis qu'en tout ſacrement le ſigne eſt relatif à la choſe ſignifiée, & la relation eſt touſiours entre deux choſes differentes, veu que rien n'eſt relatif à ſoi-meſme, & par conſequent il n'y a rien qui puiſſe eſtre le ſigne & la choſe ſignifiée: Or le corps & le ſang de Chriſt ſont la choſe ſignifiée: Donc le corps & le ſang de Chriſt ne ſont pas les ſignes. Et ne ſert de dire que Ieſus Chriſt en la Meſſe eſt le ſigne & la figure de ſoi-meſme en la Croix; car Ieſus Chriſt en quelle part qu'il ſoit eſt toûjours le meſme, hier,

aujourd'hui, & eternellement : Et partant Iesus Christ n'estant point different de soi-mesme, ne peut estre relatif à soi-mesme, ni signe de soi-mesme.

Les autres raisons qu'on a accoutumé d'apporter contre la transsubstantiation seront plus commodément traitées au discours suiuant.

DISCOVRS IV.

Contre la presence reelle de l'humanité de Jesus Christ dans l'hostie.

1. LEs Docteurs de Rome posent qu'incontinent que le Prestre celebrant la Messe a prononcé ces paroles, *ceci est mon corps*, le corps de Christ se trouue present reellement dans l'hostie, voire mesme se trouue tout entier en chaque partie, & en chaque poinct de l'hostie, laquelle doctrine ie détruis par ces argumens. Le premier argument est tel.

2. Afin qu'une chose soit creée en quelque lieu, il faut qu'elle y soit venuë ou amenée d'ailleurs, ou bien qu'elle y ait esté produite, estant impossible de trouuer vne troisiéme façon de poser vne chose en quelque lieu; & les Docteurs de Rome n'on pû encore trouuer qu'vne de ces deux façons pour poser le corps de Christ dans l'hostie; les Iacobins disans qu'il y est amené d'ailleurs, & les Iesuites disans qu'il y est produit : Or le corps de Christ ne peut venir ou estre amené d'ailleurs

dans l'hoſtie, & ne peut auſſi y eſtre produit: Donc le corps de Chriſt n'eſt pas dans l'hoſtie.

3. Premierement, le corps de Chriſt ne peut venir ou eſtre amené d'ailleurs dans l'hoſtie; d'autant qu'il n'y peut venir d'ailleurs que du ciel, veu qu'il n'eſt pas ailleurs qu'au ciel. Or le corps de Chriſt ne vient ou n'eſt pas amené du ciel dans l'hoſtie, ce qui ſe prouue ainſi. Lors qu'un corps vient ou eſt amené d'vn lieu à l'autre, il faut qu'il quitte ſon premier lieu; par exemple, pour venir de Paris à Niſmes il faut quitter Paris: Or le corps de Chriſt ne quitte iamais le ciel, veu *qu'il faut que le ciel le contienne iuſques au temps du reſtabliſſement de toutes choſes*, comme il eſt dit au ch. 3. des Act. des Apoſtres. Donc le corps de Chriſt ne vient & n'eſt pas amené du ciel dans l'hoſtie. En apres, il eſt impoſſible que le corps de Chriſt vienne ou ſoit amené dans l'hoſtie, ſans paſſer par l'eſpace qui eſt entre le ciel & la terre où ſont les hoſties cõſacrées, veu qu'on ne paſſe pas d'vne extremité à l'autre ſans paſſer par le milieu: Or l'eſpace qui eſt entre le ciel & la terre eſt trop vaſte pour eſtre parcouru en vn moment, ces Docteurs voulans qu'immediatement apres la prolation des paroles, *ceci eſt mon corps*, le corps de Chriſt ſoit amené dans l'hoſtie. Outre qu'il faudra qu'en vn moment il ſoit en tous les cieux & en tous les airs qui ſont entre le ciel des bienheureux & cette terre où ſont les hoſties; veu qu'on ne peut paſſer par vn lieu ſans y eſtre; & par ainſi il aura trois ſortes d'exiſtence à la fois, aſſ. vne exiſtence naturelle & glorieuſe dans le ciel, vne exiſtence ſacramentale dans l'hoſtie, & vne exiſtence aërienne dans l'air: Et puiſque toutes ces

choſes ſont abſurdes, il faut conclurre que le corps de Chriſt ne vient & n'eſt pas amené dans l'hoſtie.

4. Secondement, le corps de Chriſt ne peut pas eſtre reproduit dans l'hoſtie conſacrée ; d'autant qu'une choſe déja produite ne peut eſtre encore produite ſans vne precedente deſtruction; car comme l'on ne peut pas tuer vn homme déja mort, ni aneantir ce qui eſt déja dans le neant ; auſſi l'on ne peut pas produire ce qui eſt déja produit, ni donner l'eſtre à ce qui l'a déja. Ce ſentiment commun des hommes eſt fondé ſur ce principe, que toute action, ſoit productiue, ſoit deſtructiue de quelque choſe, a neceſſairement deux termes diſtinctes, l'vn qu'on appelle dans les Ecoles *termine à quo*, c'eſt à dire le terme que la choſe quitte ; & l'autre le terme *ad quem*, qui eſt le terme où la choſe arriue, & où elle paſſe : Or ſelon ce principe il eſt clair, que ce qui eſt dans le neant, ne peut eſtre aneanti ; ni ce qui a déja l'eſtre, le recenoir, parce que le terme qu'il quitteroit, & le terme où il paſſeroit, ſeroient vne meſme choſe, contre la maxime déja posée, que les termes de l'action doiuent eſtre neceſſairement diſtincts, & l'un doit eſtre la negation ou la priuation de l'autre.

5. Quelqu'vn peut-eſtre dira que par la tranſſubſtantiation la ſubſtance du corps de Chriſt n'eſt pas produite de nouueau, mais ſeulement vne nouuelle preſence d'icelui au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain. Mais contre cela, ie dis qu'aux conuerſions & actions ſubſtantielles, il faut qu'une ſubſtance ſoit produite de nouueau, comme aux accidentelles vn accident eſt produit de nouueau : Or la Tranſſubſtantiation, ſelon les Docteurs de

Rome, eſt vne conuerſion ſubſtantielle : Donc il faut que par la tranſſubſtantiation vne ſubſtance ſoit produite de nouueau : Et puiſque la nouuelle preſence du corps de Chriſt au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain, n'eſt pas vne ſubſtance, mais vn accident de la categorie que les Philoſophes appellent où ; il eſt euident que par la tranſſubſtantiation il ne ſe produit pas la ſeule preſence du corps de Chriſt au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain ; & puiſque la ſubſtance du corps de Chriſt n'y eſt pas produite, comme nous auons prouué au nombre precedent, il faut conclure qu'il n'y a point de tranſſubſtantiation, ni de preſence reelle du corps de Chriſt dans l'hoſtie. Cette inſtance détruit auſſi l'adduction du corps de Chriſt dans l'hoſtie, que nous auons refutée ci deſſus au nombre 5.

6. Le ſecond argument eſt conceu en ces termes. Vn vrai corps humain, tel qu'eſt le corps de Chriſt, a vn deſſus & vn deſſous, vn droit & vn gauche, vn deuant & vn derriere, puis qu'il a la teſte ſur le col, & le col ſur les épaules, les épaules ſur la poitrine, la poitrine ſur l'eſtomac, l'eſtomac ſur le ventre, le ventre ſur les cuiſſes, les cuiſſes ſur les jambes, &c. Or dans vn poinct il n'y a ni deſſus ni deſſous, ni droit ni gauche, ni deuant ni derriere, comme tout le monde advouë. Donc le corps de Chriſt n'eſt pas dans vn poinct, & par conſequent n'eſt pas dans chaque poinct ou dans chaque partie de l'hoſtie. Ajoutez à cela que la quantité & la grandeur du corps de Chriſt, n'eſt autre que ſa lõgueur, ſa largeur, & ſa profondeur, qui ne peuuent eſtre dans vn poinct. Enfin, la quantité du corps de Chriſt n'eſt autre choſe que ſon eſtenduë,

comme tout le monde confeſſe ; & vn corps eſt étendu lors qu'il a ſes parties les vnes hors des autres, c'eſt à dire qu'elles ne ſont pas les vnes dans les autres, comme l'expliquent tous les Ieſuites. Or la doctrine de la preſence du corps de Chriſt dans l'hoſtie, poſe ſes parties les vnes dans les autres, puis qu'elle les poſe toutes dans vn poinct : Donc vne telle doctrine lui oſte ſon étenduë, & enſuite ſa quantité.

7. Le troiſiéme argument peut eſtre formé de la ſorte. Se mouuoir & ne ſe mouuoir pas en meſme temps, eſtre mangé & n'eſtre pas mangé en meſme temps, eſtre dans vn poinct & n'eſtre pas dans vn poinct en meſme temps, occuper vn lieu & ne l'occuper pas en meſme temps, ſont choſes contradictoires. Or ſi le corps de Chriſt eſtoit en pluſieurs hoſties conſacrées, il ſe mouvroit & ne ſe mouvroit pas en meſme temps : d'autant que le preſtre portant l'hoſtie conſacrée au malade, le corps de Chriſt qu'on pretend y eſtre ſe mouvra auec le preſtre, puis qu'il quittera l'autel & ira auec le preſtre vers la maiſon du malade, & au même temps les autres hoſties demeurans ſur l'autel, le corps de Chriſt qu'on pretend y eſtre ne ſe mouura pas ; & par ainſi le même corps de Chriſt en même temps ſe mouvra & ne ſe mouvra pas, ce qui eſt contradictoire : Puis donc qu'il eſt impoſſible qu'en même temps vn même corps ſe meuue & ne ſe meuue pas, il eſt auſſi impoſſible qu'en même temps le corps de Chriſt ſoit en pluſieurs hoſties. Pareillement, ſi le corps de Chriſt eſtoit en meſme temps au ciel & dans l'hoſtie, il ſeroit mangé & ne ſeroit pas mangé en meſme temps,

veu qu'il ſeroit mangé dans l'hoſtie par le preſtre, & en même temps il ne ſeroit pas mangé dans le ciel. Il ſeroit auſſi dans vn poinct & ne ſeroit pas dans vn poinct en même temps, veu qu'il ſeroit dans vn poinct en l'hoſtie, & ne ſeroit point dans un poinct au ciel en même temps. Puis donc qu'il eſt impoſſible qu'vn même corps en même temps ſoit mangé & ne ſoit pas mangé, qu'il ſoit dans vn poinct & qu'il ne ſoit pas dans vn poinct en même temps, il eſt auſſi impoſſible qu'en même temps le corps de Chriſt ſoit au ciel & dans l'hoſtie.

8. Le 4. argum. ſe forme ainſi : Deux relatifs ſont toûjours tellement differens, cõme le pere & le fils, le mari & la femme, &c. & la relation eſt toûjours entre deux choſes reellement differentes, comme l'égalité entre deux aunes, la reſſemblãce entre deux corbeaux. &c. En vn mot, il n'y a rien qui aye relatiõ à ſoi-même, mais tout ce qui a relation, a neceſſairement relation à vn autre, comme il appert par la definition de la relation : or eſtre éloigné eſt vn terme relatif, & non pas vn terme abſolu ; car quand on conçoit un terme abſolu, on ne conçoit qu'une choſe, comme quand on conçoit vn corbeau ; mais quand on conçoit vn terme relatif, on conçoit neceſſairement deux choſes ; par exemple, on ne peut concevoir vn corbeau ſemblable, qu'on ne conçoive vne autre choſe à laquelle il ſoit ſemblable. Puis donc qu'on ne peut concevoir vne choſe éloignée, qu'on n'en conçoive vne autre de laquelle elle ſoit éloignée, il eſt euident qu'eſtre éloigné eſt vn terme relatif, & que les choſes éloignées ſont relatiues, & par conſequent ſont reellement differentes. De là ie forme mon raiſonnement en cette ſorte :

Les choſes eſtant relatiues ſont reellement differentes, comme nous venons de prouuer : Or le corps qui eſt à Rome eſt éloigné de celui qui eſt à Paris, à cauſe de l'eſpace d'enuiron trois cens lieuës qui eſt entre ces deux villes ; & le corps qui eſt au ciel des bien-heureux eſt éloigné de celui qui eſt en terre, à cauſe de pluſieurs milliers de lieuës qu'il y a entre le ciel & la terre : Donc le corps qui eſt à Rome eſt different de celui qui eſt à Paris, & celui qui eſt au ciel eſt different de celui qui eſt en terre ; & par conſequent vn meſme corps ne peut pas être en même temps à Rome & à Paris, au ciel & en terre ; autrement vn même corps ſeroit éloigné & different de ſoi-même, ce qui eſt contradictoire. Puis donc que Ieſus Chriſt n'eſt pas éloigné & differant de ſoi-même, il s'enſuit qu'il ne peut pas eſtre en même temps au ciel & dans l'hoſtie, ni eſtre en même temps dans les hoſties conſacrées à Rome & à Paris.

9. Quelqu'vn peut-eſtre dira, qu'vn corps eſtant en même temps en deux lieux éloignez, n'eſt pas éloigné de ſoi-même, mais que ce ſont les lieux ſeulement qui ſont éloignez ; & partant que le corps de Chriſt au ciel n'eſt pas éloigné de ſoi-même dans l'hoſtie, mais que ce ſont ſeulement les lieux, aſſ. le ciel & la terre où eſt l'hoſtie qui ſont éloignez. Contre cela ie dis, qu'il n'y a que l'éloignement des lieux, qui faſſe l'éloignement des choſes exiſtantes en ces lieux éloignez ; par exemple, la raiſon pour laquelle Pierre qui eſt à Rome eſt éloigné de Paul qui eſt à Paris, n'eſt pas parce qu'ils ſont deux choſes reellement differentes, autrement ils ſeroient toûjours éloignez, mêmes quand ils ſe rou-

cheroient, veu qu'ils sont toujours reellement differens; mais toute la raison de leur éloignement est parce qu'ils sont en deux lieux éloignez. Puis donc que selon nos Adversaires le corps de Christ est en deux lieux éloignez à la fois, ass. au ciel & dans l'hostie, à Rome & à Paris dãs diuerses hosties; il s'ensuit que le corps de Christ est éloigné & different de soi-même: Et puis qu'il est impossible qu'il soit éloigné & different de soi-même, il est euident qu'il ne peut pas estre en deux lieux éloignez, ni par consequent au ciel & dans l'hostie.

10. D'abondant, supposé que Pierre fust à Rome & à Paris; & que Pierre qui est à Rome, vouluſt aller à Paris, & qu'en effet il s'y en allât; & que le même Pierre qui est à Paris, vouluſt aller à Rome, & qu'en effet il s'y en allast; il est certain que Pierre approcheroit de soi-même, & se rencontreroit soi-même: Or il faut necessairement que les choses qui s'approchent, fussent auparauant éloignées, & partant si vn corps s'approche de soi-même, il est certain qu'il estoit auparauant éloigné de soi-même. Et sur ce sujet ie demanderois volontiers à nos Adversaires, si dans la rencontre que Pierre feroit de soi-même, il se laisseroit passer soi-même, ou non? & s'il se laissoit passer soi-même, ie demande si ce seroit Pierre allant à Paris qui cederoit la place à soi-même allant à Rome, & se retireroit à costé, ou au contraire? Et s'il ne cedoit pas la place à soi-même, & ne se tiroit pas à costé, ie demande s'il s'empescheroit soi-même de passer, ou non? Et s'il ne s'empeschoit pas de passer, ie demande s'il passeroit au trauers de soi-même, & s'il ne feroit pas vn autre Ianus à deux visages, &c? Et

ie ne doute pas, que quoi qu'ils reſpondent, ils ne diſõt que des choſes tres-abſurdes & tres-ridicules.

11. Le cinquiéme argument eſt de la ſorte. C'eſt vne contradiction manifeſte, qu'vn corps ſoit vn, & ne ſoit pas vn: Or ſi le corps de Chriſt eſt en même temps au ciel & en terre dans l'hoſtie, il ſera vn & ne ſera pas vn: Il ſera vn par la confeſſion des Adverſaires mêmes; & il ne ſera pas vn, ce qui ſe prouue ainſi. Afin qu'vne choſe ſoit vne, il faut qu'elle ne ſoit pas diuiſée en elle-meſme, ni d'elle-même, comme il appert par la definition de l'unité, & qu'il eſt certain que rien n'eſt diuiſé ni ſeparé de ſoi-même: Or ſi le corps de Chriſt eſt en meſme temps au ciel & en terre dans l'hoſtie, il ſera diuiſé & ſeparé de ſoi-même; attendu que ce qui eſt au ciel eſt diuiſé & ſeparé de ce qui eſt en terre, lors qu'il n'eſt pas entre deux.

12. Quelqu'vn peut-eſtre dira, qu'vn corps en pluſieurs lieux eſt diuiſé de ſoi-même localement, entant que les lieux où il eſt ſont diuiſez, mais non pas entitatiuement, puiſque c'eſt vne même entité de corps. Mais contre cela ie dis 1. que la diuiſion entitatiue, qui n'eſt autre choſe qu'une pluralité d'êtres, ou vne pluralité de choſes reellement differentes, n'eſt pas vne vraye diuiſion; autrement les trois Perſonnes diuines qui ſont reellement differentes, ſeroient auſſi reellemẽt diuiſées; & le corps & l'ame d'vn homme viuant, qui different reellement, ſeroient auſſi reellement diuiſez. 2. Ie dis que ſi vn corps eſt diuiſé & ſeparé des corps qu'il touche, il eſt auſſi diuiſé & ſeparé des corps qu'il ne touche point; & ſi vn corps eſt diuiſé & ſeparé des corps dont il eſt proche, il eſt auſſi diuiſé & ſe-

paré des corps dont il eſt éloigné ; ſur tout il y a vne vraye diuiſion, lors qu'entre-deux il y a des corps de diuerſe nature auſquels on n'eſt pas vni. Et partant puis qu'entre le corps de Chriſt qui eſt veritablement au ciel, & le même corps de Chriſt qu'on pretend eſtre en terre dans les hoſties conſacrées, il y a pluſieurs corps de diuerſe nature auſquels il n'eſt pas vni ; il eſt euident que le corps de Chriſt dans la doctrine des Adverſaires, eſt diuiſé & ſeparé reellement de ſoi-même ; Et puis qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit ſeparé de ſoi-même, il eſt auſſi impoſſible qu'il ſoit en même temps au ciel & dans l'hoſtie. 3. Ie dis que la diuiſion locale emporte la diuiſion entitatiue, & que les choſes qui ſont diuerſes localement, ſont auſſi diuiſées entitatiuement, c'eſt à dire ſont auſſi reellement differentes ; autrement on ne ſçauroit rendre raiſon pourquoy deux verres d'eau puiſée d'vne meſme fontaine ſont reellement differens, veu que ces eaux ſont ſemblables en toutes choſes, excepté au regard du lieu ; & on ne ſçauroit rendre raiſon, pourquoy l'Ocean n'eſt pas vne ſeule goutte d'eau reproduite en tous les lieux occupez par l'Ocean, ſi ce n'eſt qu'vne goutte d'eau ne peut pas eſtre reproduite en tous ces lieux-là ; que s'il eſt poſſible, il n'y a aucune raiſon qui nous oblige à croire que Dieu ne l'a pas fait, veu que Dieu & la Nature ne font rien en vain, & qu'en vain on fait par pluſieurs choſes ce qui ſe peut faire par vne ; & ſi Dieu l'a fait, il s'enſuit que toutes les batailles nauales ſe ſont données dans vne goutte d'eau & pluſieurs milliers d'hommes ſe ſont noyez dans vne goutte d'eau, & tous les hommes depuis Adam n'ont beu

qu'vne goutte d'eau, toutes lesquelles choſes ſont abſurdes & ridicules.

13. Le ſixiéme argument eſt tel. Ieſus-Chriſt entant qu'homme ne peut eſtre en pluſieurs lieux à la fois, ſi les autres hommes n'y peuuent pas eſtre, veu que Ieſus Chriſt entant qu'homme a eſté fait ſemblable à nous en toutes choſes excepté le peché, comme marque l'Apôtre écriuant aux Hebreux. Or les autres hommes ne peuuent pas eſtre en même temps en pluſieurs lieux ; par exemple, Pierre ne peut pas eſtre en même temps à Paris & à Rome, ce qui ſe prouue ainſi. Il eſt impoſſible qu'en même temps Pierre ſoit homme, & ne ſoit pas homme : Or ſi Pierre eſtoit en même temps à Paris & à Rome, il pourroit en même temps eſtre homme & n'eſtre pas homme, ce qui ſe prouue ainſi. Celui qui en même temps peut eſtre vif & mort, peut auſſi en même temps eſtre homme & n'eſtre pas homme ; d'autant que celui qui eſt viuant eſt vn vray homme, & celui qui eſt mort n'eſt pas vn vrai homme, mais vn cadavre : Or ſi Pierre eſtoit en meſme temps à Paris & à Rome, il pourroit eſtre vif & mort en même temps ; attendu qu'il pourroit eſtre bleſſé d'vn coup d'eſpée au *cœur à Paris & y mourir*, & au même temps n'eſtre point bleſſé à Rome, mais y faire bonne chere, & eſtre viuant. D'abõdant, Pierre pourroit eſtre diuiſiblemẽt à Paris, & indiuiſiblement à Rome, comme le corps de Chriſt ſelon nos Adverſaires eſt diuiſiblement au ciel & indiuiſiblement dans l'hoſtie : Or ſi à Paris, où il ſeroit diuiſiblement, on lui tranchoit la teſte, il moürroit, & ne ſeroit plus homme ; & à Rome, où il ſeroit indiuiſiblement & dans vn

poinct, on ne lui trancheroit pas la teſte, & demeureroit viuant & vrai homme en même temps: Donc Peirre ſeroit homme & ne ſeroit pas homme en même temps, ce qui eſt contradictoire. Enfin, Pierre pourroit eſtre à Paris au milieu des flâmes, eſtre brûlé, & conuerti en cendres, & par conſequent mourir & n'eſtre pas homme; pendant qu'au même temps il ſeroit à Rome dans le Tibre ſain & gaillard, & par conſequent vrai homme & viuant; d'où s'enſuiuroit qu'il ſeroit homme & ne ſeroit pas homme, ce qui eſt contradictoire.

14. Ajoutez à ce que deſſus les autres abſurditez qui s'enſuiuroient de la poſition d'vn corps en pluſieurs lieux; aſſauoir qu'vne ſeule chandele allumée pourroit éclairer tout le monde, ſi elle eſtoit reproduite en tous les lieux du monde; qu'on pourroit faire vne grande armée d'vn homme ſeul reproduit en cent mille lieux proches; qu'on pourroit payer toutes les debtes du monde auec vn ſeul écu d'or reproduit autant de fois qu'il eſt deu d'écus d'or; qu'on pourroit abbreuuer tous les hommes du monde auec vn pot de vin reproduit autant de fois qu'il y a d'habitans au monde; que tous les hommes du monde pourroient boire dans vn même verre reproduit autant de fois qu'il y a d'hommes au monde, auquel cas on pourroit eſtre curieux de ſçauoir, ſi ce verre eſtant caſſé par vne ſeruante à Paris, ſeroit auſſi caſſé à Rome, à Conſtantinople, & ailleurs; qu'vn ſeul homme reproduit en cent mille lieux y pourroit en même temps épouſer cent mille femmes & coucher auec elles; auquel cas on pourroit eſtre curieux de ſçauoir ſi ces femmes pourroient deuenir enceintes, & faire

chacune vn enfant au bout de neuf mois, tellement qu'on peut dire qu'un seul homme a engendré cent mille hommes dans vne nuict, &c.

15. Le septiéme argument est tel. Si le corps de Christ estoit dans l'hostie il y seroit veu; car y estant glorieux, comme veulent les Docteurs de Rome, il y seroit plus visiblement que lors qu'il conuersoit ici bas parmi les hommes; veu que la gloire du corps de Christ consiste principalement dans l'éclat & dans la resplendeur d'une lumiere extraordinaire semblable à celle qu'il eut sur la montagne de Tabor; or qui osera dire qu'un tel corps glorieux ne soit pas visible là où il est? neantmoins il est certain qu'on ne void pas le corps de Christ dãs l'hostie, qui est vn signe euidẽt qu'il n'y est pas. Quelqu'vn peut-estre dira que le corps de Christ est sous les accidens du pain, & que ces accidens nous le cachent. Mais contre cela ie dis, que selon nos Aduersaires, le corps de Christ est au lieu où estoit la substance du pain: Or la substance du pain n'estoit pas sous les accidens, & les accidens du pain n'estoient pas sur leur substance; autrement la substance du pain & ses accidens eussent esté en deux diuers lieux, veu que le dessus & le dessous sont deux diuerses differences de lieu, & que ce qui est dessous n'est pas dessus: Il faut donc aussi que le corps de Christ ne soit pas sous les accidens du pain, & par consequent que les accidens ne nous le cachent pas. Et de fait, puisque selon nos Aduersaires, le corps de Christ est en chaque partie & en chaque poinct de l'hostie, il faut qu'il soit en la superficie de l'hostie, & par consequent qu'il ne soit pas conuert ni caché par les accidens

du pain. Quelqu'autre peut-eſtre dira, que le corps de Chriſt dans l'hoſtie, eſt glorieux, lumineux, & viſible de lui-même, mais que Dieu empeſche que nous ne le voyons. Mais contre cela ie dis, que ſi Dieu l'empeſche, c'eſt ſeulement par ce qu'il lui plaiſt de l'empeſcher, & par conſequent s'il vouloit il ne l'empeſcheroit pas, & permettroit qu'on le vid de la façon qu'il eſt dans l'hoſtie; auquel cas ie demanderois volontiers à nos Adverſaires, en quelle poſture eſt-ce qu'on l'y verroit, ſi on l'y verroit aſſis, ou debout, ou couché, ou en quelque autre ſituation; ou bien s'il n'auroit aucune ſituation. S'il eſtoit ſans ſituation, il ſeroit auſſi ſans forme exterieure, puiſque la ſituation dépend abſolument de la forme exterieure; or comment peut-voir vn homme ſans aucune forme exterieure d'homme, & ſans eſtre en aucune poſture d'homme? ou comment ſera-il ſans ſituation & ſans forme exterieure, puis que ſelon nos Aduerſaires il eſt tout entier en toute l'hoſtie, & occupe tout l'eſpace d'une grande hoſtie? Que s'il eſt aſſis, ou debout, ou en quelque autre poſture, & auec la forme exterieure d'vn homme, puis que ſelon eux le corps de Chriſt eſt tout entier dans vn poinct de l'hoſtie; il s'enſuivra qu'on verra vn homme aſſis ou debout dans vn poinct; & puis que l'homme qui eſt debout, a la teſte en haut & les pieds en bas, il s'enſuivra qu'on verra Ieſus Chriſt dans vn poinct de l'hoſtie la teſte en haut & les pieds en bas, quoy que dans vn poinct il n'y ait ni haut ni bas. Ajoutez à cela, que s'il eſtoit veu dans l'hoſtie, il paroiſtroit auſſi grand que l'hoſtie, puis qu'il occuperoit tout l'eſpace

de l'hoſtie; & on le verroit rond, puis qu'il ſeroit borné par l'eſpace qu'occupe l'hoſtie qui eſt ronde : En apres, ſi l'on venoit à diuiſer l'hoſtie en deux moitiez, il paroiſtroit la moitié plus petit, & en forme de demi-cercle, puis qu'il eſtoit tout entier dans la moitié de l'hoſtie, & qu'il en occupe l'eſpace : Item, il paroiſtroit cent mille fois plus petit, & en cent mille formes diuerſes, puis que ſelon eux il eſt tout entier en cent mille parties de l'hoſtie, & qu'il en occupe les eſpaces ; En vn mot, l'on n'a iamais rien veu de ſi monſtrueux dans le monde, comme ſeroit l'humanité de Ieſus Chriſt, ſi elle eſtoit reellement dans l'hoſtie, de la façon que nos Adverſaires la poſent.

16. Le huitiéme argument eſt tel. Ou l'humanité de Chriſt qu'on pretend eſtre dans l'hoſtie, y peut agir, ou non : ſi elle n'y peut pas agir, il s'enſuit qu'elle n'y peut voir, ni ouïr, ni connoître, ni aimer, ni faire aucune autre fonction de l'ame ſenſitiue ou raiſonnable : & ſi l'humanité de Chriſt dans l'hoſtie ne connoît rien, & n'aime rien, il s'enſuivra qu'elle ne ſera pas bienheureuſe, veu que la connoiſſance & l'amour de Dieu forment principalement le bonheur ; & l'humanité de Chriſt dans l'hoſtie, ſera diuerſe de l'humanité de Chriſt dans le ciel ; puis qu'en meſme temps elle connoîtra dans le ciel, & ne connoîtra rien dans l'hoſtie ; qu'elle aimera dans le ciel, & n'aimera rien dans l'hoſtie ; qu'elle verra dans le ciel, & ne verra rien dans l'hoſtie : Et ſi l'humanité de Chriſt peut agir dans l'hoſtie comme dans le ciel, il s'enſuivra que l'humanité de Chriſt ouvrira les yeux,

& remuera les pieds dans vn poinct, puisque selon nos Adversaires toute l'humanité de Christ est dans chaque poinct de l'hostie. Et puisque selon eux Dieu peut mettre tout le mõde dans vn poinct, aussi bien qu'il met toute l'humanité de Christ dãs vn poinct de l'hostie; il s'ensuivra que toutes les parties du monde existantes dans vn poinct, y pourront faire toutes les actions qu'elles font maintenant dans vn vaste espace, comme les parties de l'humanité de Christ existantes dans vn poinct de l'hostie y peuuent faire toutes les actions qu'elles font dans le Ciel; & par ainsi dans moins d'espace que n'en occupe vn grain de blé, le Soleil se pourra mouuoir d'Orient en Occident, la mer pourra auoir son flux & reflux, & les Anglois y pourront donner des batailles nauales contre les Espagnols; bref vn moineau pourra tout d'vn coup aualer tout le monde, puisque le monde ne tiendra pas tant d'espace qu'vn grain de blé; & neantmoins le monde qu'il aualera sera aussi grand qu'il est à present, de mesme que le corps de Christ dans l'hostie est aussi gros & aussi grand qu'il estoit en l'arbre de la croix, comme veulent nos Adversaires.

17. Le neuviéme argument est tel. Comme vn corps ne peut estre en quelque lieu, sans y estre produit, ou sans y estre venu ou amené d'ailleurs; aussi vn corps ne peut cesser d'estre en quelque lieu, sans estre détruit, ou sans aller ailleurs; & par consequent si le corps de Christ cesse d'estre dans l'hostie apres la consomption des accidens, il faut necessairement qu'il perisse, ou qu'il s'en aille ailleurs: Or le corps de Christ ne perit point, puisque *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 2. Et le

corps de Iesus-Christ ne s'en va pas ailleurs ; veu que s'il s'en alloit ailleurs, ce ne seroit qu'au ciel; or il ne va pas au ciel, puis qu'il y est déja, & qu'on ne peut aller là où on est déja : Donc le corps de Christ ne cesse pas d'estre dans l'hostie : D'où s'ensuit, qu'il faut ou que le corps de Christ demeure toûjours dans l'hostie, sans que l'hostie puisse estre consumée, ou bien que le corps de Christ n'ait iamais esté dans l'hostie : Or chacun sçait par experience que les hosties sont mangées & consumées, & que le corps de Christ n'y peut estre apres la consomption des accidens du pain : Donc le corps de Christ n'a iamais esté dans l'hostie.

18. Le dixiéme argument est tiré de ce que la presence pretenduë du corps de Christ dans l'hostie, détruit la nature du corps de Christ en cette sorte. Les proprietez d'vne espece sont incommunicables à toute autre espece ; par exemple, les proprietez de l'homme sont incommunicables à la beste ; car puis que les proprietez fluent de l'essence ; ou sont l'essence même ; il est euident que l'essence d'vne espece ne pouuant conuenir à l'autre, aussi les proprietez d'vne espece ne peuuent conuenir à l'autre : Or le corps & l'esprit sont les deux especes de la substance : Donc les proprietez de l'esprit ne peuuent conuenir au corps, comme les proprietez du corps ne peuuent conuenir à l'esprit: Or il y a deux principales proprietez qui distinguent les corps des esprits ; la premiere est que les esprits sont des substances penetrables entr'elles, c'est à dire peuuent estre ensemble en vn même lieu ; mais les corps sont des substances impenetrables entr'elles, c'est à dire ne peuuent pas estre ensemble en vn même lieu : la deuxiéme proprieté

eſt que les corps ſont en lieu circonſcriptiuement; c'eſt à dire tout le corps eſt en tout le lieu, mais tout le corps n'eſt pas en chaque partie du lieu, ains les parties du corps ſont dans les parties du lieu; mais les eſprits ſont en lieu definitiuement, c'eſt à dire tout l'eſprit eſt en tout lieu, & tout l'eſprit eſt en chaque partie du lieu, parce que l'eſprit n'ayant point de parties, il faut neceſſairement que là où il eſt il y ſoit tout. De là ie forme mon raiſonnement en cette ſorte: La doctrine qui donne au corps les proprietez de l'eſprit, change le corps en eſprit, & par conſequent deſtruit la nature du corps, veu que les proprietez ne ſe communiquent point ſans l'eſſence: Or la doctrine de la preſence pretenduë du corps de Chriſt dans l'hoſtie, donne au corps les proprietez de l'eſprit, veu qu'elle poſe que la quantité du corps de Chriſt penetre la quantité du pain, & eſt en vn même lieu auec elle; qu'elle poſe que toutes les parties du corps de Chriſt ſont penetrées entr'elles, & ſont toutes en vn même lieu; & qu'elle poſe que le corps de Chriſt eſt tout en toute l'hoſtie, & tout en chaque partie de l'hoſtie: Donc la doctrine de l'Egliſe Romaine touchant la preſence pretenduë du corps de Chriſt dans l'hoſtie, détruit la nature du corps de Chriſt.

19. L'onziéme argument eſt tiré de ce que Ieſus Chriſt eſtant aſſis à la dextre de Dieu, eſt en vn eſtat glorieux: Et neantmoins la doctrine de la preſence pretenduë du corps de Chriſt dans l'hoſtie, l'aſſujettit à pluſieurs ignominies; puis que par icelle ſon corps entre dans le ventre des hommes & parmi leurs ordures; qu'il eſt ſujet à eſtre mangé de ſes ennemis, voire même des ſouris & d'autres be-

ſtes : voici ce qu'en dit Claude de Xaintes celebre Docteur de Rome en la Repet. 5. chap. 2. *De tous ceux-là nous n'excluons aucun de la vraye & corporelle perception de la chair du Seigneur au ſacrement, ſoit Athée, ou Turc, ou autrement infidele & hypocrite, voire quand ce ſeroit le Diable même incarné :* Il eſt auſſi ſujet à eſtre derobé ; car il y a enuiron vingt-cinq ans qu'on executa à Paris vn larron qui auoit derobé en vne Egliſe le calice & ce Dieu dedans ; & le Preſtre vint aux priſons auec ſes ornemens ſacerdotaux ſe mettre à genoux deuant la pochette du larron pour retirer ſon Dieu : Et comme c'eſt vn Dieu qui ne peut ſe garantir d'eſtre derobé, auſſi ne peut-il ſe garantir d'eſtre brûlé, comme il parut en l'embraſement de la ſale du palais à Paris : Bref, on a veu l'hoſtie ou le Dieu de la Meſſe entre les mains d'vn Demoniaque, & par conſequent au pouuoir du Diable : Et il y a des Exorciſmes que les Preſtres de l'Egliſe Romaine font, pour contraindre le Diable à rendre Dieu ; choſe horrible & prodigieuſe de mettre Dieu au pouuoir du Diable, & de pouuoir eſtre mangé par le Diable incarné, ſur tout maintenant qu'il eſt glorieux dans les Cieux.

20. Le douziéme argument eſt tiré de ce que Dieu ne fait point de miracles ſans neceſſité : Or quelle neceſſité y a-t'il de faire tant de miracles en ce ſacrement, aſſ. que des accidens ſoient ſans ſujet, que le pain ſoit conuerti au corps de Chriſt qui eſt déja ? que le corps de Ieſus Chriſt ſoit dans vn poinct, & en cent mille lieux à la fois ? quelle neceſſité y a-t'il qu'il ſoit mangé des meſchans, des beſtes & des demons incarnez ? quelle neceſſité y a-

t'il qu'il ſoit emporté par le Diable, qu'il ſoit derobé, brûlé, &c. Dira-t'on que c'eſt pour le ſalut de l'ame de celui qui le mange: mais les reprouuez le mangent auſſi ſelon nos Adverſaires; & les fideles de l'ancien Teſtament ne l'ont point mangé, non plus que les enfans des fideles ſous le nouueau, & neanmoins ils ſont ſauuez? Dira-t'on auec les Cardinaux Bellarmin & du Perron, que l'hoſtie mangée ſert de germe & de ſemence d'incorruption pour la reſurrection glorieuſe? Mais les fideles de l'ancien Teſtament, & les enfans des fideles ſous le nouueau, ne laiſſeront pas de reſſuſciter glorieuſement, quoy qu'ils n'ayent point participé au ſacrement de l'Euchariſtie: Et S. Paul Rom. 8. dit que ce germe de reſurrection de nos corps eſt non la chair de Chriſt, mais ſon Eſprit, en ces mots: *ſi l'Eſprit de celui qui a reſſuſcité Ieſus Chriſt des morts habite en vous, il reſſuſcitera auſſi vos corps mortels, à cauſe de ſon Eſprit habitant en vous.*

21. Enfin, l'Ecriture Sainte eſt claire ſur ce ſujet: Car Ieſus-Chriſt eſt monté au ciel, Act. 1. & *le ciel le doit contenir iuſqu'au temps du retabliſſement de toutes choſes*, Act. 3. & lui-meſme dit, *Ie delaiſſe le monde & m'en vai au Pere*, Iean 16. *vous aurez touſjours les povres auec vous, mais vous ne m'aurez pas touſiours*, Math. 16. A quoi on peut ajouter ce que dit I. Chriſt, Math. 24. *qu'es derniers temps viendront des faux prophetes, qui diront que Ieſ. Chriſt eſt ici où là, & qu'il eſt és cabinets*; ce qui ne peut eſtre que par la doctrine de l'Egliſe Romaine, qui met le corps de Chriſt en pluſieurs lieux & enfermé en pluſieurs cabinet ſur les autels; & eſt remarquable qu'au Grec il y a ἐν ταμείοις, en tameiois, c'eſt

à dire és ciboires, ταμεῖον, tameion estant proprement vn cabinet à garder la viande.

DISCOVRS V.

Contre l'Adoration de l'hostie.

1. IE forme trois propositions contre l'adoration de l'hostie. La premiere est telle : L'on n'est pas obligé d'adorer Dieu par tout où il est, à tout le moins d'une adoration exterieure ; mais l'on est seulement obligé de l'adorer par tout où il paroit en sa majesté glorieuse. Le premier poinct de cette proposition, assauoir que l'on n'est pas obligé d'adorer Dieu par tout où il est, est pratiqué par tous les Chrestiens : Car Dieu estant par tout, & par consequent dans les pierres, dans les arbres, dans les bestes, dans les Diables, & dans toutes les autres Creatures ; il n'y a aucun si extrauagant, qui s'aille prosterner à genoux deuant vn arbre, deuant vn asne, & deuant vn Diable, pour y adorer Dieu, qui y est aussi reellement que dans le ciel.

2. Le second poinct de cette premiere proposition, ass. qu'on est seulement obligé d'adorer Dieu d'vne adoration interieure & exterieure tout ensemble, par tout où il paroît en sa majesté glorieuse, se prouue premierement par le commandement que Iesus Christ fit à ses Apôtres, qui lui demandoient la maniere de bien former leurs prieres & leurs deuotions ; Car le Seigneur leur parla ainsi ; *quand vous prierez, dites, Nostre Pere qui es aux cieux*, Math. 6. Luc. 11. pourquoy dit-il, *qui es aux cieux*,

cieux, & non pas qui es en terre, ou dans la mer, ou dans les airs, puis que Dieu eſt également en tous ces lieux-là; ſi ce n'eſt parce que Dieu paroit dans les cieux en ſa majeſté glorieuſe, & y couronne de ſa gloire tous les eſprits bienheureux. Secondement, lors que l'Eternel apparut à Moyſe au buiſſon ardent qui ne ſe conſumoit point, il luy dit, *dechauſſe tes ſouliers, car le lieu où tu es eſt terre ſainte*, Exod. 3. pourquoy cette terre eſt-elle appellée terre ſainte, & qu'il eſt commandé à Moyſe d'en approcher auec reuerence, ſoûmiſſion & adoration, puiſque toutes les terres ſont également creatures de Dieu, & que Dieu ſe trouue également en toutes? ſi ce n'eſt parce que Dieu faiſoit paroître dans cette terre vn échantillon de ſa puiſſance & de ſa gloire, faiſant qu'un buiſſon brûlât ſans ſe conſumer. En troiſiéme lieu, *Ioſué & les Iſraëlites ſe proſternerent deuant l'arche de l'alliance*; Ioſué 7. 9. d'autant que Dieu y paroiſſoit d'une façon particuliere & glorieuſe; car du propitiatoire qui la couuroit, il donnoit ſes oracles, & faiſoit connoître ſa volonté, Exod. 25. 22. Nomb. 7. En quatriéme lieu, le Preſtre celebrant la Meſſe, vn peu auant la conſecration recommande le *Surſum corda*, c'eſt à dire d'auoir les cœurs éleuez en haut; pourquoy en haut, puis que Dieu eſt également en haut & en bas? ſi ce n'eſt que là haut dans les cieux Dieu paroit en ſa majeſté glorieuſe, & que par conſequent c'eſt là haut dans les cieux qu'il faut adreſſer nos vœus, nos prieres & nos adorations.

3. La ſeconde propoſition eſt telle. L'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt en l'eau du Bapteſ-

me, quoy qu'il y ſoit reellement au regard de tout ce qui eſt adorable en lui. La premiere partie de cette ſeconde propoſition, aſſauoir qu'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt en l'eau du Baptême, ſe prouue principalement par la pratique de tous les Chreſtiens, n'y ayant iamais eu aucun qui ſe ſoit prôſterné à genoux deuant l'eau du Bapteſme, & qui ait adoré Ieſus Chriſt en icelle, à tout le moins d'une adoration exterieure, de laquelle il s'agit maintenant: & la raiſon ſans doute eſt, que Ieſus Chriſt n'y fait voir aucun rayon de ſa gloire, & qu'il ne paroît pas dauãtage dans l'eau du Baptême que dans les autes eaux; tellement que comme l'on n'eſt pas obligé d'adorer Dieu, ſi ce n'eſt là où il paroit en ſa majeſté glorieuſe, comme il a eſté montré ci-deſſus; auſſi l'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt, ſi ce n'eſt là où il fait paroître quelque rayon de ſa gloire; or il n'en paroit aucun dans l'eau du Bapteſme.

4. La deuxiéme partie de cette ſeconde propoſition, aſſ. que Ieſus Chriſt eſt reellement preſent en l'eau du Bapteſme, au regard de tout ce qui eſt adorable en lui, ſe prouue de la ſorte. Tout ce qui eſt de ſoi-meſme adorable en Ieſus Chriſt, eſt ou ſa Diuinité, ou ſa perſonne diuine, ou ſes attributs diuins. Quant à ſa Diuinité, puis qu'elle eſt tellement par tout, on ne peut pas nier qu'elle ne ſoit auſſi dans l'eau du Bapteſme: quant à ſa perſonne, puis qu'elle eſt diuine, & eternelle, & infinie, elle eſt reellement par tout, & par conſequent dans l'eau du Bapteſme: & quant à ſes attributs diuins, puis qu'ils ne different pas reellement de la diuinité, ou de la perſonne de Ieſus Chriſt, il faut

neceſſairement, que puis que la diuinité, & la perſonne de Ieſus Chriſt, ſont reellement en l'eau du Bapteſme, ſes attributs diuins y ſoient auſſi reellement.

5. La troiſiéme propoſition eſt telle. L'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt dans l'hoſtie, quoi qu'il y ſoit reellement au regard de tout ce qui eſt adorable en lui, aſſ. au regard de ſa Diuinité, de ſa perſonne diuine, & de ſes attributs diuins; & mémes quoy qu'il y fût inuiſiblement au regard de ſon humanité. La raiſon principale a eſté touchée ci-deſſus, aſſ. que comme l'on n'eſt pas obligé d'adorer Dieu par tout où il eſt, à tout le moins d'une adoration exterieure, mais ſeulement là où il paroit en ſa majeſté glorieuſe, aſſ. dans les cieux ordinairement, & ailleurs extraordinairement, comme nous auons fait voir en la premiere propoſition: & comme l'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt d'une adoration exterieure en l'eau du Bapteſme, quoy qu'il y ſoit reellement au regard de tout ce qui eſt adorable en lui; parce que Ieſus Chriſt n'y fait voir aucun rayon de ſa gloire, & qu'il n'apparoit pas dauantage dans l'eau du Bapteſme que dans les autres eaux, comme nous auons fait voir en la ſeconde propoſition. De méme l'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt d'une adoration exterieure dans l'hoſtie, quoy qu'il y ſoit au regard de tout ce qui eſt adorable en lui, voire même quoy qu'il y fût au regard de ſon humanité; parce que Ieſus Chriſt n'y fait voir aucun rayon de ſa gloire, & qu'il ne paroit pas dauantage dans les hoſties conſacrées que dans les non conſacrées, veu que perſonne ne ſçauroit diſtin-

... ... des autres : Et quant à l'humanité ... ... y eſtre inuiſiblement, ie dis qu'il n'y ... aucune marque ſenſible de ſa preſence ; ni ... conſequent aucune choſe qui nous oblige à l'adoration exterieure, pour la même raiſon que nous auons alleguée ci-deſſus ; car ſi la preſence inuiſible de la Diuinité, de la perſonne diuine, & des attributs diuins de Ieſus Chriſt, qui ſont d'eux-mêmes adorables, ne nous obligent point à l'adoration exterieure dans l'eau du Bapteſme ; pourquoy eſt-ce que l'humanité de Ieſus Chriſt, qui d'elle-meſme n'eſt pas adorable, nous obligera à vne adoration exterieure, quoy qu'elle fut dans l'hoſtie, n'y eſtant ſelon eux qu'inuiſiblement ? En vn mot, il faut donner la diſparité, & faire voir pourquoy l'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt d'une adoration exterieure dans l'eau du Baptême, quoy qu'il y ſoit reellement preſent au regard de tout ce qui eſt adorable en lui, aſſauoir au regard de ſa Diuinité, de ſa perſonne diuine, & de ſes attributs diuins ; & qu'on eſt obligé d'adorer Ieſus Chriſt dans l'hoſtie d'une adoration exterieure, quoy qu'il n'y ait rien qui le rende plus adorable que ce qu'il a dans l'eau du Bapteſme.

9. A cela le Ieſuite S. Rigaut, vn des plus ſçauans de ſon Ordre, reſpond qu'encore qu'il n'y ait rien dans l'hoſtie conſacrée qui le rende plus adorable que dans l'eau du Bapteſme, neantmoins il y a quelque choſe dans l'hoſtie qui nous oblige à l'adoration exterieure, laquelle n'eſt pas dans l'eau du Bapteſme ; d'autant (dit-il) que l'humanité de Ieſus Chriſt eſt dans l'hoſtie, & y tient lieu de rayon de gloire, & que Dieu veut eſtre adoré par

tout où l'humanité vnie personnellement à la Diuinité ; mais que dans l'eau du Bapteſme Ieſus Chriſt ne fait paroiſtre aucun rayon de gloire, & que ſon humanité qui tient lieu de rayon de gloire n'y eſt pas.

7. Contre cette reſponſe ie dis, que les rayons de gloire, qui nous obligent à l'adoration exterieure en vn certain lieu, doiuent eſtre ſenſibles en ce lieu-là : Et partant puis que l'humanité de Ieſus Chriſt pretenduë & ſuppoſée preſente reellement dans l'hoſtie, n'eſt ni viſible, ni ſenſible, elle ne peut pas tenir lieu de rayon de gloire. I'ajoute que puis que la Diuinité & la perſonne diuine de Ieſus Chriſt également preſentes dans l'eau du Bapteſme & dans l'hoſtie, n'obligent pas à l'adoration exterieure, pour cette ſeule raiſon, aſſauoir qu'elles n'y font paroitre aucun rayon de leur gloire ; Auſſi l'humanité de Ieſus Chriſt pretenduë & ſuppoſée preſente reellement dans l'hoſtie, ne nous oblige pas à vne adoration exterieure, pour cette ſeule raiſon, aſſ. qu'elle n'y paroit pas, & qu'elle n'y fait paroître aucun rayon de ſa gloire. Enfin, ie dis que même ſelon la doctrine & la pratique de l'Egliſe Romaine, on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt par tout où eſt ſon humanité ; d'autant que ſelon les Docteurs de Rome, l'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt dans l'hoſtie que le Preſtre vient de manger, & dont les accidens ne ſont pas encore détruits ; ni dans l'hoſtie qui eſt enfermée à la clef dans l'armoire qui eſt ſur l'autel ; ni dans l'hoſtie qu'vn Preſtre porte par fois ſous ſon manteau hors de la ville à vn malade.

8. A cela le Ieſuite S. Rigaut reſpond, qu'encor

que la gloire de l'humanité de Iesus Christ ne paroisse pas aux yeux de nos corps, neanmoins elle paroit aux yeux de nostre esprit, aſſ. à nostre foy : d'autant que la plus grande gloire de l'humanité de Iesus Christ est d'estre vnie personnellement à la Diuinité, & d'estre soutenuë d'une façon particuliere par le verbe. Supposez donc (dit-il) que l'humanité de I. Christ soit dans l'hostie, nous sommes asseurez qu'elle y est vnie personnellement à la diuinité ; & par consequent la gloire de l'humanité de Iesus Christ, qui consiste en cette vnion personnelle, paroit certainement à nostre foy, ce qui suffit pour nous obliger à l'adoration exterieure de Iesus Christ dans l'hostie.

9. Contre cette response ie dis, qu'il y a deux sortes de gloire de Dieu & de Iesus Christ ou de son humanité ; l'une essentielle, interieure, & cachée à nos sens ; l'autre accidentelle, exterieure, & qui paroit à nos sens : la gloire essentielle & interieure de Dieu, qui est cachée à nos sens, consiste dans l'eminence de ses perfections, qui sont d'estre infini, tout-puissant, tres-sage, &c. & la gloire accidentelle & exterieure de Dieu, qui paroit à nos sens, consiste dans quelque effet miraculeux & extraordinaire qui soit sensible, comme quand Dieu a fait qu'un buisson brulât & ne se consumât pas, quand il a prononcé ses oracles de dessus le Propiriatoire, & quand s'estant fait homme, & s'estant manifesté en chair, il a commandé aux vents & aux tempestes, a chassé les Demons, & ressuscité les morts, &c. Or ie soustiens qu'on n'est pas obligé d'adorer Dieu d'une adoration exterieure par tout où il est en sa gloire essentielle & interieu-

re seulement, encore qu'elle paroiſſe à noſtre foy; veu que Dieu eſtant par tout auec cette gloire eſſentielle & interieure, on ſeroit obligé de l'adorer d'une adoration exterieure dans les arbres, dans les beſtes, voire meſme dans les Diables, ce qui eſt abſurde; mais l'on eſt ſeulement obligé d'adorer Dieu d'une adoration exterieure par tout où il fait paroître ſa gloire eſſentielle & interieure par quelque gloire accidentelle & exterieure, aſſ. par quelque effet miraculeux ou extraordinaire, qui ſoit ſenſible, & qui ſoit comme vn rayon de ſa gloire eſſentielle & interieure, comme il appert de ce que i'ay dit en ma premiere propoſition. Pareillement, l'union perſonnelle de la Diuinité, & de l'humanité, eſtant vne gloire eſſentielle de Ieſus Chriſt, & vne gloire interieure de ſon humanité, cachée entierement à nos ſens, ne nous oblige pas à l'adoration exterieure de Ieſus Chriſt, quoy qu'elle paroiſſe certainement à noſtre foy; ſi ce n'eſt qu'elle ſoit accompagnée d'une gloire exterieure & ſenſible; car ſi la gloire eſſentielle & interieure de la Diuinité & de la perſonne diuine de Ieſus Chriſt, qui paroiſſent également preſentes à noſtre foy dans l'eau du Bapteſme, ne nous obligent pas à l'adoration exterieure de Ieſus Chriſt, ſi ce n'eſt qu'elle ſoit accompagnée de gloire accidentelle, exterieure, & ſenſible; pourquoy eſt-ce que la gloire interieure de l'humanité de Ieſus Chriſt, qui eſt infiniment au deſſous de la gloire eſſentielle & interieure de la Diuinité, & qui paroit preſente à la foy de ceux de l'Egliſe Romaine, les obligera-elle à l'adoration exterieure de Ieſus Chriſt, ſi elle eſt ſeparée de toute gloire exterieure & ſenſible?

I'ajoute, que ſelon la doctrine & la pratique de l'Egliſe Romaine, on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt d'une adoration exterieure, par tout où l'union perſonnelle de l'humanité auec le verbe paroit à la foy de ceux de l'Egliſe Romaine, d'autant qu'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt dans l'hoſtie que le Preſtre vient de manger, ni dans l'hoſtie qui eſt enfermée ſur l'autel, ni dans l'hoſtie qu'un Preſtre porte ſous ſon manteau hors de la ville à vn malade; quoi que la gloire eſſentielle de Ieſus Chriſt, & interieure de ſon humanité, que le Ieſuite S. Rigaut fait conſiſter dans l'union perſonnelle de l'humanité auec le verbe, paroiſſe certaine à la foy de ceux de l'Egliſe Romaine.

I. A cela le Ieſuite S. Rigaut reſpond, que comme ſi l'on vouloit obtenir quelque grace de Dieu, conſideré exiſtant reellement dans vne pierre, on ſeroit obligé à la ſoumiſſion & à l'adoration exterieure de la Diuinité preſente reellement dans cette pierre: De même ſi l'on veut obtenir quelque grace de Ieſus Chriſt exiſtant reellement dans l'hoſtie, l'on eſt obligé d'en approcher auec ſoumiſſion & auec adoration exterieure: & par ainſi l'on eſt obligé d'adorer d'une adoration exterieure Ieſus Chriſt dans l'hoſtie, toutesfois & quantes qu'on veut obtenir quelque grace de lui comme exiſtant dans l'hoſtie.

II. Contre cette reſponſe ie dis, que comme l'on n'eſt iamais obligé de demander aucune grace à Dieu, conſideré comme exiſtant dans vne pierre, où il ne fait paroitre aucun rayon de ſa gloire; mais il ſuffit de demander à Dieu ſes graces, conſideré comme exiſtant dans les cieux, où il paroit

en ſa majeſté glorieuſe, ſuiuant le commandement de Ieſus Chriſt, *quand vous prierez, dites; Noſtre Pere qui es aux cieux*; & ſuiuant le commandement de l'Apôtre, *éleuez vos cœurs en haut*: De même on n'eſt iamais obligé de demander aucune grace à Dieu ou à Ieſus Chriſt, conſideré comme exiſtant dans l'hoſtie, puis qu'il n'y fait paroitre aucun rayon de ſa gloire; mais il ſuffit de demander les graces à Dieu ou à Ieſus Chriſt, conſideré comme exiſtant dans les cieux, puis qu'il y paroit toûjours en ſa majeſté glorieuſe. Et partant, comme l'on n'eſt iamais obligé de demander aucune grace à Dieu, conſideré comme exiſtant dans vne pierre; auſſi on n'eſt iamais obligé de l'y adorer: & comme l'on n'eſt iamais obligé de demander aucune grace à Dieu ou à Ieſus Chriſt, conſideré comme exiſtant dans l'hoſtie, auſſi l'on n'eſt iamais obligé de l'y adorer d'une adoration exterieure.

12. A cela le Ieſuite S. Rigaut reſpond, que Dieu auoit fait pluſieurs miracles par ce Sacrement & dans ce Sacrement, ſoit en puniſſant les profanes & les contempteurs d'icelui, ſoit en faiſant paroitre ſur l'autel vn petit enfant, ou de la chair au lieu du pain, & du ſang au lieu du vin, qui deuoient eſtre reconnus comme autant de rayons de gloire de l'humanité de Ieſus Chriſt, & qui nous obligent encor aujourd'hui à l'adoration exterieure de Ieſus Chriſt dans l'hoſtie.

13. Contre cette reſponſe, ie dis premierement, que ie ne doute pas que Dieu n'ait puni ſouuent, ſoit ordinairement, ſoit extraordinairement, les profanes & les contempteurs de ce Sacrement; puis que S. Paul, 1. Cor. 11. declare que pluſieurs de ceux

qui prenoient indignement ce Sacrement, estoient malades, & que plusieurs dormoient, c'est à dire, estoient morts: & que Cyprian au traité de ceux qui sont tombez, nous marque les iugemens de Dieu contre les impies, les profanes, & les contempteurs de ce Sacrement. Mais quant à ces apparitions de I. Christ en forme d'enfant, de chair, & de sang, i'estime que ce sont des contes fabuleux, inuentez par des moines, & autres personnes superstitieuses, plus de sept ou huit cens ans apres N. Seigneur, lors que la doctrine de la presence reelle de l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie commençoit d'auoir la vogue, & qu'elle estoit puissamment attaquée par les fideles seruiteurs de Dieu en ce temps-là.

14. Secondement, ie dis qu'encore que ces apparitions eussent esté, neantmoins il n'en faut pas inferer la présence de l'humanité de Christ, ni l'adoration exterieure ; d'autant que ce qui paroit n'est pas la chair de Christ, & que ces apparitions peuuent estre des illusions du Diable. Le Iesuite Vasquez en la dispute 193. chap. 2. en parle ainsi : *Ie respõs que ce qui apparoit n'est pas la chair de Christ, ni d'aucun autre qui soit vrayement chair ; mais que c'est seulement vne effigie ou apparence de chair, comme dit S. Thomas : & quant à ce que les simples sont trompez, & croyent que la chair de Christ est là d'vne façon diuisible & sanglãte, il n'importe pas beaucoup, & cette deception doit estre corrigée par la vraye instruction des Docteurs.* Gabriel Biel Docteur celebre de l'Eglise Romaine en la leçon 51. sur le Canon de la Messe, dit que *telles apparitions de chair & de sang se peuuent faire par l'illusion du Diable, pour tromper les simples, Dieu le permet-*

sant ainſi, & en allegue vn exemple, aſſ. *qu'au païs de Thuringe en la ville d'Yſennac, en vn Conuent des freres Mineurs, quelqu'vn ſemblable à vn Ange ſe preſenta à vn frere laic ſe preparant à la communion, qui lui fourra dans la bouche vn morceau de chair, laquelle ſi-toſt qu'il eut auallée, il fut poſſedé & grievement tourmenté par le Diable.* Suarez Ieſuite au tome 3. en la diſp. 55. ſect. 3. dit ceci : *L'experience nous enſeigne que par la longueur de temps, cette chair & ce ſang qui paroiſſent en l'Euchariſtie ſe changent & ſe corrompent.* Or quand cela arriue, dit ce celebre Docteur de Rome Alexandre de Hales, ſur le quatriéme des ſent. quæſt. 11. *c'eſt ſigne que l'apparition qui s'eſt faite en cette forme-là, n'a pas eſté faite par la vertu de Dieu, mais par celle du Diable, ou par l'artifice des hommes.*

15. En troiſiéme lieu, quand il ſeroit auſſi vrai comme il eſt faux, que Ieſus Chriſt ait apparu par fois au ſacrement de l'Euchariſtie en forme de petit enfant, ou de chair & de ſang ; ie dis que comme Dieu paroiſſant à Moyſe au buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer, y deuoit eſtre adoré, pour cette ſeule raiſon que Dieu y faiſoit paroître vn rayon de ſa gloire, faiſant que le buiſſon brulât ſans ſe conſumer : mais il ne s'enſuit pas que Dieu deût eſtre adoré dans les autres buiſſons, quoy qu'il y fût auſſi reellemeht que dans celui-là, pour cette ſeule raiſon que Dieu n'y faiſoit paroître aucun rayon de ſa gloire : De même ſi Ieſus Chriſt par fois a apparu viſiblement dans l'hoſtie, ce que ie n'accorde pas ; alors i'eſtime qu'on y a pû & dû adorer Ieſus Chriſt, à cauſe de cette apparition viſible, qui tient lieu de rayon de gloire : mais

il ne s'enſuit pas que Ieſus Chriſt doive eſtre adoré dans les autres hoſties ; où l'humanité de Ieſus Chriſt ne paroit pas, quoy qu'elle y ſoit reellement, pour cette ſeule raiſon, qu'il n'y paroit aucun rayon de ſa gloire.

16. Aux trois propoſitions ſuſdites i'ajoute ce raiſonnement fort conſiderable. En l'adoration legitime il eſt requis que celui qui adore ſoit bien aſſuré que ce qu'il adore eſt vrai Dieu ; autrement on lui pourroit reprocher ce que Ieſus Chriſt reprochoit autrefois à la Samaritaine, *vous adorez ce que vous ne connoiſſez pas*. Or ceux de l'Egliſe Romaine ne peuvent iamais eſtre aſſurez, en cette ſorte ſelon leurs maximes, que cette hoſtie qu'ils adorent ſoit le vrai Dieu, & ils ont toûjours ſujet d'apprehender qu'ils n'adorent vn morceau de pain au lieu du Redempteur du monde : d'autant que ſelon leur doctrine, la preſence reelle du corps de Ieſus Chriſt dans l'hoſtie, depend de la legitime conſecration ; & la legitime conſecration depend de la qualité du Preſtre, de la prononciation des paroles de conſecration, & de ſon intention en la prononciation ; n'y ayant point de conſecration ſelon eux, lors que celui qui celebre la Meſſe n'eſt pas Preſtre, ou qu'il ne prononce pas les paroles eſſentiellement requiſes à la conſecration, aſſ. *ceci eſt mon corps*, &c. ou qu'il ne prononce pas auec intention de conſacrer ; & par conſequent en ces cas l'hoſtie demeure vn ſimple pain : Or il eſt impoſſible de s'éclaircir auec certitude de ces trois choſes : Car pour ce qui regarde la qualité du Preſtre, il faut que le Preſtre ait eſté baptiſé, & que celui qui l'a baptiſé ait obſervé la forme eſſentielle

du Bapteſme, & qu'il ait eu intention de le baptiſer : il faut encore qu'il ait receu l'ordination d'vn vrai Eueſque, & que l'Eueſque ait obſeruè la forme eſſentielle de l'ordination, & qu'il ait eu intention de le faire Preſtre ; & afin que cet Eueſque ſoit vray Eueſque, il faut qu'il ait eſté baptisé en bonne forme, & auec l'intention requiſe ; & qu'il ait receu l'ordination en bonne forme, & auec l'intention requiſe d'autres Eueſques ; leſquels encore pour eſtre vrais Eueſques, doiuent auſſi auoir receu le Bapteſme & l'ordination en bonne forme, & auec l'intention requiſe, par d'autres vrais Eueſques ; & ceux-ci par d'autres, en remontant iuſques aux Apoſtres : Or qui peut eſtre aſſeuré que depuis les Apoſtres iuſqu'à l'Eueſque ou le Preſtre d'aujourd'huy, il n'y ait eu aucun manquement, ni en la forme eſſentielle du Bapteſme & de l'Ordination, ni en l'intention requiſe ? Quant à la prononciation des paroles, il n'y a que le Preſtre qui puis ſçauoir s'il a prononcé les paroles requiſes à la conſecration ; parce qu'en la celebration de la Meſſe ces mots ſe prononcent ſi bas, que nul des aſſiſtans ne les ſçauroient entendre : Et quant à l'intention, il eſt euident qu'il n'y a que luy qui en ait la connoiſſance : Et de fait, n'y a-t'il pas des Preſtres magiciens, comme Louis Goffredi, & d'autres Preſtres meſchans qui ne conſacrent pas en la forme qu'il faut, ni auec l'intention requiſe, ſur tout ceux d'entr'eux qui ne croyent rien de ce dont ils font profeſſion ; même pluſieurs moines & Preſtres qui ſe ſont conuertis à noſtre Religion, ont aſſeuré que pendant vn long-temps auant leur conuerſion, ils abhorroient l'idolatrie qui ſe commettoit en l'ado-

ration de l'hostie, iugez maintenant si telles gens auoient intentiõ de consacrer en celebrant la Messe.

17. Les docteurs de Rome ont recherché tous les remedes possibles à ce danger. Le Pape Adrian en la quest. 3. dit ceci: *En l'adoration de l'Eucharistie il y a toûjours vne condition tacite, assauoir si la consecration a esté deuëment faite, selon qu'il a esté decidé au Concile de Constance, autrement ceux-là ne seroient pas excusez d'idolatrie, qui adorent l'hostie, lors que le Prestre feint de celebrer, & ne celebre point; ou feint de celebrer, & n'est pas Prestre, comme il auient souuent.* Notez ces mots, *il aduient souuent*, qui montrent qu'il y a grand sujet de douter, & qu'il y faut apporter vne grande circonspection: Car comme si vne femme, qui a son mari absent, dit à vn homme qui s'approche d'elle se disant estre son mari, & duquel elle a des raisons probables d'en douter, *si tu es mon mari ie te receurai*; & là dessus tasche de s'en éclaircir, auant que de lui permettre aucune priuauté; cette condition exempte de blasme sa promesse; mais si elle s'abandonne à lui auant que de s'éclaircir de son doute, disant, *Ie te reçoi si tu es mon mari*, cette condition ne garentit pas de blâme son action, & elle sera reputée adultéresse: De même, si celui à qui vne hostie est proposée à adorer, & dont il a sujet de douter si elle est adorable, disoit simplement, *si tu es mon Christ ie t'adoreray*, & qu'il ne l'adorât point, auant que d'en estre bien assuré, cette condition le pourroit mettre hors de blasme; mais quand nonobstant son doute il l'adore, cette condition, *si tu es Christ ie t'adore*, ne l'exempte pas du crime d'idolatrie; car que sert la condi-

tion, soit tacite, soit expresse, ie t'adore si tu es Christ, puis qu'il l'adore en effet, sans s'éclaircir si elle l'est, ou non.

18. I'ajoute à tout ce que dessus, que l'Eglise primitiue n'a iamais adoré l'hostie, & n'a pas creu que le corps & le sang de Christ fussent reellement & inuisiblement au sacrement de l'Eucharistie: Car si les Chrestiens de l'Eglise primitiue eussent eu vne telle creance, ils eussent fourni aux Payens des specieux pretextes pour excuser l'idolatrie de leurs simulacres, & de retorquer contre les Chrestiens les argumens dont ils se seruoient contr'eux.

19. Premierement, les Payens soustenoient que leurs idoles estoient composées de deux choses, assauoir du simulachre visible, & de la Deité inuisible qui y habitoit: *Ils introduisent leurs Dieux*, dit S. Chrysostome chez Theodoret in Atrop. *en leurs chetifs simulachres de bois & de pierre, & les enferment là dedans comme en vne prison. Vos Dieux*, leur dit Arnobe au liu. 6. *habitent dans du plastre & de la terre cuite, & afin que certaines matieres puissent deuenir plus augustes, ils se laissent enfermer, souffrent de demeurer cachez & retenus en vne prison obscure.* Mais les Payens n'eussent-ils pas repliqué auec raison aux anciens Chrestiens, s'ils eussent eu la creance des Docteurs de Rome d'aujourd'hui; Et vous ne croyez-vous pas tout de même que vostre hostie est composée de deux choses, assauoir de l'espece visible du pain, & du corps inuisible de Christ, qui est caché sous cette espece? vostre Christ n'habite-il pas dans vne paste cuite, & afin qu'une piece de pain deuienne plus auguste, ne s'y laisse-il pas en-

fermer, & n'y demeure-il pas clacké comme eſt vne priſon?

20. Secondement, le moyen par lequel les Payens tenoient, que la Deïté qu'ils adoroient, eſtoit renduë preſente au ſimulachre, eſtoit la Conſecration. Ainſi Tertullian en ſon Apologetique chap. 12. dit ceci: *Es ſimulacres ie ne trouue à dire ſi-non que ce ſont matieres ſœurs de nos poëles & de nos chauderons, qui changent leur deſtinée par la conſecration*, Et Minutius Felix parle ainſi du ſimulacre des Payens: *voici il eſt fondu, forgé, taillé, & il n'eſt pas encore Dieu; voici il eſt plombé, conſtruit, erigé, & n'eſt pas encore Dieu; voici il eſt orné, conſacré, & prié, & alors il eſt Dieu.* Et Arnobe au liu. 6. *la dedicace ou conſecration les fait habiter dans les ſimulachres, ils ne refuſent pas d'entrer dans des habitacles terreſtres, ou plûtoſt eſtãs forcez d'y entrer par le droit de la dedicace, ils s'incorporent & ioignent aux ſimulachres.* Mais les Payens n'euſſent-ils pas repliqué aux Chreſtiens, En voſtre Euchariſtie nous trouuons de même que les ſignes ſont matieres ſœurs de noſtre pain & de noſtre vin ordinaire, leſquelles changent de deſtinée par la conſecration; voici il eſt petri & leué, & n'eſt pas encore Dieu; voici il eſt cuit au four, & n'eſt pas encore Dieu; voici il eſt conſacré & adoré, & alors il eſt Dieu; car voſtre Chriſt ne refuſe pas d'entrer dans ces matieres terreſtres, ou pluſtoſt eſtant forcé d'y entrer par le droit de la conſecration, il s'incorpore & ſe joint à cette eſpece de pain & de vin.

21. En troiſiéme lieu, les Payens auoient des ſimulachres grands & petits, & eſtimoient que la Deïté qu'ils adoroient eſtoit auſſi bien ès petits qu'ès

qu'és grands. Arnobe s'en mocquoit, disant au liu. 6. que *si leurs Dieux auoient des images grandes & petites où ils habitassent, il faudroit qu'és petites ils se retraignissent comme estans à l'étroit & qu'és grandes ils s'étendissent comme estans au large.* Mais les Payens pouuoyent-ils pas faire le mesme reproche aux Chrestiens d'alors, s'ils eussent creu que Iesus Christ tout entier eut esté aussi bien contenu dans vne petite hostie que dans vne grande, & aussi bien en la moindre partie de l'hostie qu'en la plus grande?

22. En fin, on reprochoit aux Payens, qu'ils adoroient le bois & la pierre, les œuures de main d'homme, des choses qui ne peuuent ni voir, ni oüir, ni flairer, ni toucher, ni respirer, ni parler, ni se mouuoir; des choses exposées à la vieillesse, à la roüilleure, à la moisissure, à la poussiere, à la cheute, à la fraction, au brulement, aux injures des vers, des souris, & des autres bestes; au pouuoir des ennemis; à estre derobé, à estre enfermé à la clef, &c. comme l'on voit dans Arnobe, Lactance, Minutius Felix, & autres anciens Docteurs de l'Eglise. Mais les Payens n'eussent-ils pas repliqué à ces Anciens Chrestiens, s'ils eussent eu la creance de l'Eglise Romaine d'aujourd'hui? Et vous pouuez-vous nier que l'hostie que vous adorés ne soit l'œuvre d'vn homme, qui l'a petrie & lui a donné telle figure qu'il lui a plu, & puis l'a consacrée par certaines paroles pour y faire venir vostre Christ tout entier? n'adorez-vous pas vôtre hostie, qui ne voit, ni oit, ni touche, ni respire, ni marche, ni parle, ni se meut? vostre hostie n'est-elle pas exposée à la vieillesse, à la poussiere, à la

cheure, au brulement, aux vers, aux ſouris, & autres beſtes? & n'eſt-elle pas ſuiette à eſtre emportée, derobée, & enfermée à la clef? Que ſi l'on dit, qu'il n'y a que les accidens de l'hoſtie qui ſoyent ſuiets à tous ces inconueniens, mais non pas le ſus-Chriſt qui eſt ſous iceux. Les Payens auſſi euſſent dit de meſme, que leurs Dieux n'eſtoient pas ſuiets à ces inconueniens, mais ſeulement les ſimulacres dans leſquels ils eſtoient; car ils diſent dans Arnobe au liu. 6. ces paroles: *Nous ne croyons pas que les matieres de cuivre, d'or & d'argent, dont les ſimulacres ſont faits, ſoient des Dieux & des Deitez dignes de Religion par elles-meſmes; mais en elles nous adorons ceux que la ſacrée dedication introduit & fait habiter dans les ſimulacres.*

DISCOVRS VI.

Contre le retranchement de la coupe.

1. LE retranchement de la coupe de l'Euchariſtie a eſté eſtably comme article de foy, par l'Egliſe Romaine repreſentatiue, aſſemblée en Concile à Conſtance l'an 1415. en la ſeſſ. 13. en vn Canon, dont voici les principales clauſes: *Attendu qu'en quelques parties du monde, il y en a qui preſumẽt temerairement de dire, que le peuple Chreſtien doit participer au ſacrement de l'Euchariſtie ſous l'vne & l'autre eſpece du pain & du vin, & qu'ils donnent la communion au peuple laic, non ſeulemẽt ſous l'eſpece du pain, mais auſſi ſous l'eſpece du vin: A cauſe de cela, ce*

present S. Concile general de Constance, assemblé legitimement au nom du S. Esprit, desirant pourueoir au salut des fideles contre cét erreur, declare, decerne, & determine, qu'encore que Iesus Christ ait administré à ses disciples ce venerable sacrement sous l'vne & l'autre espece du pain & du vin; & encore qu'en la Primitiue Eglise les fideles ayent receu ce sacrement sous l'vne & l'autre espece; toutesfois nonobstant cela, pour éuiter certains dangers & scandales, cette coustume qui a esté introduite auec raison, doit estre gardée, assauoir que les Prestres qui disent la Messe, communient sous l'vne & l'autre espece du pain & du vin; mais que les laics, ou le simple peuple, communie seulement sous l'espece du pain, & ceux qui diront le contraire, doiuent estre chassez comme heretiques, & punis grieuement par les Eueſques ou leurs officiaux. Ce canon touchant le retranchement de la Coupe, a esté confirmé par les Conciles Romains subsequens, & particulierement par le Concile de Trente.

2. Contre vn canon si horrible, & vne loi si étrange, il est bien difficile d'opposer quelque chose: Car si l'on leur dit, que cette loi est contre l'institution & le commandement de Iesus-Christ, ils le confessent naifuement, puis qu'ils veulent qu'écor. que Iesus-Christ ait institué & administré le sacrement de l'Eucharistie sous l'vne & l'autre espece: neantmoins il n'en faut rien faire: Si l'on leur dit que cette loi est contre le commandement de S. Paul, & contre la pratique de l'Eglise Primitiue, ils l'auoüent ingenuement, puis qu'ils declarent ouuertement, qu'encore qu'en la Primitiue Eglise les fideles ayent receu le sacremẽt de l'Eucharistie sous l'vne & l'autre espece, neantmoins ceux

qui le pratiquent ainſi, doiuent eſtre chaſſez & punis comme heretiques. Voila le vray moyen de finir toutes nos controuerſes, & de nous empécher de diſputer cõtr'eux: Car ſi par exemple nous alleguons que S. Paul 1. Tim. 4. a dit que *ceux qui defendent de ſe marier, & commendent de s'abſtenir des viandes, enſeignent des doctrines des Diables*; ils n'ont qu'à répondre qu'encore que S. Paul ait dit cela, il n'en faut rien croire, puis que l'Egliſe Romaine a determiné autrement. Si encore nous alleguõs que le meſme Apoſtre Eph. 2. dit, *que nous ſommes ſauuez de grace par la foy, & cela non point de nous, c'eſt le don de Dieu, non point par œuures, afin que nul ne ſe glorifie*; ils n'ont qu'à reſpondre, qu'encor que cela ait eſté écrit par l'Apoſtre, neantmoins il ne le faut pas croire; puis que l'Egliſe Romaine a determiné, que nous ſomes ſauuez par les œuures & par la foy, venãs de nous & des forces de noſtre franc arbitre, &c. Ie vous laiſſe maintenant à iuger qui ſont ceux que nous deuõs ſuiure, ou ces Docteurs de menſonge, ou bien Ieſus Chriſt & ſes Apôtres. Ce que ie trouue entierement inſuportable, eſt d'accuſer de temerité, d'erreur & d'hereſie, ceux qui pour obeir à Ieſus Chriſt & à ſes Apoſtres, & pourſuiure la pratique de l'Egliſe primitiue, diſent qu'il faut participer à la coupe auſſi bié qu'au vin. Ie trouue encore cette audace inſuportable, de ſe vanter tant l'Antiquité, & de la conformité de leur creãce à la primitiue Egliſe; & neantmoins y renoncer ſi ouuertement en ce chef de doctrine.

3. Les Docteurs de Rome d'auiourd'huy, penſent ſe mettre à couuert, en diſãt que Ieſus Chriſt

a inſtitué voirement le ſacrement de l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces du pain & du vin, & que l'Egliſe primitiue l'a celebré de la ſorte; non pas par quelque commandement expres de Ieſus-Chriſt, ou de ſes Apoſtres; mais par pure police Eccleſiaſtique, qui peut eſtre changée par l'Egliſe, ſelon les diuerſes occaſions & circõuenances. Ils ajoutent, qu'il ſuffit de garder ce qui eſt de l'eſſence du Sacrement, aſſ. de prendre le corps & le ſang de Chriſt; mais que l'Egliſe peut changer ce qui eſt accidentel, aſſ. de les prendre ſous les deux eſpeces, ou ſous vne eſpece ſeulement; & veulent que le ſang de Chriſt ſoit ſous l'eſpece du pain par concomitance, comme ils veulent que le corps de Chriſt ſoit ſous l'eſpece du vin par concomitance; dautant que Ieſus-Chriſt eſtant maintenant glorieux, ſon corps & ſon ſang ne peuuent eſtre ſeparez.

4. Contre cette Reſponſe de nos Aduerſaires, ie dis premierement, qu'il y a vn commandement expres de Ieſus-Chriſt, de prendre la coupe & de boire, au chap. 26. de S. Matthieu, en ces mots, *bemez z. en tous*. Les Docteurs de Rome répondent à cela, que le mot de *tous*, ne s'étend pas à tous les hommes; autrement il faudroit dire que la coupe de l'Euchariſtie doit eſtre diſtribuée aux Turc, aux Iuifs, & aux autres infideles: Ils ajoutent, que le mot de *tous*, ne s'étend pas auſſi à tous les hommes qui ſont du corps de l'Egliſe des Eleus; autrement il faudroit donner la coupe de l'Euchariſtie aux petits enfans que Dieu a éleus à la vie eternelle. Mais (diſent-ils) le mot de *tous*, s'étend ſeulement à tous ceux à qui Ieſus-Chriſt diſtribuoit la

coupe, aff. aux Apoſtres, conſiderez comme Paſteurs.

5. Contre cette reſponce, ie dis qu'encore que Ieſus Chriſt ait donné le commandement de boire de la coupe de l'Euchariſtie à ſes Apoſtres ſeulement, neantmoins il faut ſçauoir en quelle qualité ils ont receu ce commandement: Or ce n'eſt pas en qualité d'Apoſtres, autrement il n'y auroit que les Apoſtres qui peuſſent participer à la coupe, & n'y ayant plus d'Apoſtres, il la faudroit entierement retrancher, & ne dire plus la Meſſe: Ce n'eſt pas auſſi en qualité de Paſteurs ou de Preſtres ſacrifians: dautant que Ieſus Chriſt ſeul eſtoit pour lors ſacrifiant, ſelon les Docteurs de Rome, & les Apoſtres ne firent point alors la fonction de Preſtres ſacrifians; outre que c'eſt aux Paſteurs & à ceux qui adminiſtrent les ſacremés, qui ſont perſonnes publiques, de dõner, mais c'eſt aux particuliers ou aux perſonnes priuées de receuoir: or les Apoſtres en la celebration de l'Euchariſtie ne firent que receuoir de Ieſus Chriſt leur maiſtre & leur Paſteur: Ils receurent donc le commandement de boire de la coupe entant que fideles: d'où s'enſuit que tous les fideles participans au ſacrement de l'Euchariſtie, ſont obligez par le commandement de Ieſus Chriſt de boire de la coupe. Et partant les Docteurs de Rome ſe trompent, quand ils veulent qu'il n'y ait que les Preſtres ſacrifians qui ayent droit de boire de la coupe, & que les autres Preſtres non ſacrifians ne communient que ſous l'eſpece du pain: car alors les Apoſtres n'eſtoient pas ſacrifians. Aioutez à ce que deſſus, que ſi le commandement de Ieſus Chriſt, *beuuez, enſons*, ne s'a-

dreſſe qu'aux Paſteurs, parce que ceux auſquels Ieſus Chriſt parloit eſtoient Paſteurs; il s'enſuit que le commandemẽt de Ieſus Chriſt, *prenez, mangez*, ne s'adreſſe auſſi qu'aux Paſteurs, parce que ceux auſquels Ieſus Chriſt parloit, eſtoient Paſteurs; & par ainſi le peuple ne ſera obligé par aucun commandement de communier ſous l'eſpece du pain, & pourra eſtre priué entierement du ſacrement, ce qui eſt abſurde, & contraire à la Religion Chreſtienne.

6. Secondement, ie dis qu'au chap. 11. de la premiere Epiſtre de S. Paul aux Corinthiens, il y a vn commandemẽt exprés à tous les fideles de boire de la coupe, en ces mots, *qu'vn chacun donc s'eprouue ſoi meſme, & ainſi qu'il mãge de ce pain, & boiue de ceſte coupe.* Eſquelles paroles l'Apoſtre parle à tous les fideles, qui ſans doute ont beſoin de s'eprouuer eux meſme: Et cela apert de ce que S. Paul addreſſe ſon Epiſtre, & par conſequent ces paroles, à tous ceux de l'Egliſe de Corinthe, tant laics, qu'Eccleſiaſtiques; veu qu'au chap. 1. verſ. 2. il l'adreſſe *à tous ceux qui inuoquẽt le nom de N. Seigneur Ieſus Chriſt en tout lieu.* Ioignez à cela, que S. Paul ne dis pas ſeulement, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain*, mais auſſi, *toutesfois & quantes que vous boirez de ceſte coupe vous annoncerez la mort du Seigneur iuſqu'a ce qu'il vienne*; tellement que la commemoration de la mort de Chriſt ſe fait, tant par la participation de la coupe, que par celle du pain de l'Euchariſtie: Et cela fort à propos; car puis que non ſeulement le corps de Chriſt a eſté rompu en la croix, mais auſſi que ſon ſang y a eſté épandu, & qu'en toute propitiation & expiation

du peché, l'effuſion du ſang a eſté en grande conſideration, veu qu'elle marque mieux la mort qu'aucune autre choſe; il eſt certain que ceux là ne celebrent pas la memoire de la mort de Chriſt comme il faut, qui ne participent pas à cette partie du ſacrement, par laquelle ſeule eſt faite la commemoration de l'effuſion du ſang de Chriſt.

7. En troiſieſme lieu, ie dis qu'en la diſpute de l'Euchariſtie, nos Adverſaires nous alleguent ces paroles de Ieſus-Chriſt, rapportées par S. Iean au chap. 6. de ſon Euangile, en ces mots, *ſi vous ne beuuez le ſang du fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*: Pourquoy donc priuent-ils le peuple de la vie, en luy oſtant la coupe, & l'empéchant de boire? Et ne ſert d'alleguer icy la concomitance, & dire qu'en prenant le corps de Chriſt ſous l'eſpece du pain, on prend auſſi ſon ſang, qui eſt inſeparable de ſon corps. Car contre cela, ie dis premierement que prendre le ſang de Chriſt en prenant l'hoſtie n'eſt pas boire: Or Ieſus dit expreſſément que ſi l'on ne boit ſon ſang, on n'aura point la vie. Secondement, ie dis qu'encore qu'en quelques endroits, par le corps, il fallût entendre le corps & le ſang; neantmoins ce ne ſeroit pas en ces endroits, eſquels eſt faite vne manifeſte diſtinction du corps d'auec le ſang: Or au ſacrement de l'Euchariſtie, cette diſtinction du corps & du ſang paroit manifeſtement, Ieſus-Chriſt baillant premierement le ſacrement & le ſigne de ſon corps, en ces mots, *prenez, mangez, cecy eſt mon corps qui eſt rompu pour vous*, Et puis ſeparément celuy de ſon ſang en ces mots, *beuuez en tous, car ceci eſt mon ſang qui eſt reſpandu pour vous.* Et non ſeulement il en

patle ſeparément, mais les repreſente comme reelé-lement ſeparez en ſa mort; veu qu'il dit, *mon corps rompu pour vous, & mon ſang reſpandu pour vous*: Eſquelles paroles la concomitance n'a point de lieu: car le corps rompu par diuerſes playes ne contiẽt pas le ſang, & le ſang reſpandu n'eſt pas contenu dans le corps. Et de fait, nos Adverſaires veulent que les paroles ſacramentales operent ce qu'elles ſignifient: Or ſelon leur propre confeſſion, elles ſignifient la ſeparation du corps de Chriſt d'auec ſon ſang, comme le Cardinal du Perron l'advoüe en ſa replique au Roy de la grande Bretagne, page 1108. en ces termes, *le but de l'integrité de ce Sacrement eſt de nous faire reſſouuenir que ce corps & ce ſang que nous preñõs ont eſté diuiſés par la mort en la croix: doñt eſt que S. Paul dit que toutefois & quãtes que nous mangeons de ce pain, & beuuõs de cette coupe, nous annonçons la mort du Seigneur iuſqu'à ce qu'il viẽne.* En troiſieſme lieu ie dis que comme celuy qui mãgeroit du pain trempé dans du vin, prendroit bien du vin par la bouche, mais ne le boiroit pas: Auſſi celuy qui mange ou aualle vne hoſtie conſacrée, ne boit pas le ſang de Chriſt, quand meſme il y ſeroit.

8. Enfin, ie dis que puis que les Sacremens ont eſté inſtituez pour nous rendre plus certains des promeſſes de Dieu, & que toute noſtre conſolation dépend de cette perſuaſion que les promeſſes de Dieu ſont tres-veritables: il s'enſuit neceſſairement qu'autãt qu'on retranche du Sacrement autant diminuë-t'on de la certitude de cette perſuaſion. Et ne ſert de dire, qu'vne partie du Sacrement vaut autant pour la confirmation des promeſſes de Dieu que tout le Sacrement. Car coa-

tre cela, ie dis que si cela estoit, il n'estoit pas necessaire que Dieu instituât deux sacremens; & il se pouuoit contenter d'istituer le Bapteſme seulement, veu qu'il est ordóné pour confirmer les promesses de Dieu: Que si pour vne telle confirmation deux sacremens valent plus qu'un seul, & si deux gages & deux seaux ont plus de poids pour cela qu'un seul, pareillemẽt en vn sacrement deux signes ont plus de poids qu'vn seul pour confirmer les promesses de Dieu. Et de fait puis qu'il est dit, Luc. 22. & 1. Cor. 11. que la coupe est le nouueau testament & la nouuelle alliance au sang de Christ, entant qu'elle en est le sacrement, pourquoy en priue-t'on le peuple?

9. Quant aux dangers & aux scandales imaginaires, que les Docteurs de Rome trouuent en la participation de la Coupe, ie dis en general que Iesus Christ en qui sont les threſors cachez de sapience, & en qui habite corporellement toute plenitude de Deité, les a preueus aussi bien qu'eux; & neantmoins il a institué & administré la coupe, & a commandé à tous d'en boire. Ie dis aussi que S. Paul inspiré extraordinairemẽt du S. Esprit, nonobstant ces dangers & scandales pretendus, a commandé tant aux laics qu'aux Ecclesiastiques de Corinthe, de boire de la coupe, comme il a esté prouué ci-dessus.

10. Le premier inconuenient que nos Aduersaires trouuent en la participation de la coupe, est qu'on craint que le peuple trempe ses mouſtaches au calice, & que le sang de Christ ne soit attaché à vn poil de la mouſtache; on apprehẽde aussi que l'espece du vin & en suite le sang de Christ ne tõ-

be à terre. & estant tombé ne puisse estre ramassé. Mais contre cela, ie dis, 1. que ceux qui n'ont point de moustaches, comme les femmes, les chartrez, & plusieurs ieunes gens, n'en devroient pas estre exclus. 2. Ie dis qu'il vaudroit mieux estre sans moustaches que sans la participation entiere du sacrement. 3. Cet inconuenient ne procede que de la fausse présuppositiõ que le sang de Christ est sous l'espece du vin, mais si dans le sacrement de l'Eucharistie il n'y a que du pain & du vin en substance, & qu'il en tombe à terre quelque chose par hazard ou par accident, sans qu'il y ait de nostre faute; ce n'est pas vn assez grand inconuenient, pour violer l'institution & le commandement de Iesus Christ & de ses Apostres.

11. Le second inconuenient est qu'il est presque impossible d'obseruer cette loi en des lieux où il y a vn grand peuple, & vn seul Prestre. Mais contre cela ie dis, 1. qu'és lieux où il y a vn grand peuple, comme és villes, il y a plusieurs Prestres. 2. Si vn seul Prestre ne suffit, il en faut appeller vn autre du lieu voisin. 3. Et enfin, ce qui ne se peut pas faire en vn iour, on le peut faire en deux ou en trois, plutost que de violer le commandement de Iesus Christ, & de quitter la pratique de l'Eglise Primitiue.

12. Le troisiéme inconuenient est, qu'il y en a plusieurs qui ont vne auersion naturelle pour le vin, & qui par consequent ne peuuent pas boire de la coupe. Mais contre cela, ie dis, qu'attendu que les actions corporelles dépendent de certaines puissances naturelles, elles ne sont censées cõmandées qu'à ceux qui ont les puissances naturel-

les propres à exercer ces actions, & non pas aux autres; par exemple, l'oüie de la parole de Dieu n'eſt pas commandée aux ſourds, mais ſeulement à ceux qui la peuuent oüir: or boire eſt vne action corporelle; & partant elle n'eſt commandée qu'à ceux qui la peuuent boire. Que s'il falloit oſter la coupe à tous ceux qui ſont du peuple, parce qu'il y en a quelques vns qui ont vne auerſion naturelle pour le vin, il faudra auſſi oſter la predication de l'Euangile aux Chreſtiens, parce qu'il y en a quelques vns qui ſont ſourds, & qui ne la peuuent oüir.

13. Le quatriéme inconuenient eſt, qu'il y a des païs où il ne croiſt point de vin, comme au Iapon & en Noruege. Mais contre cela ie dis, 1. qu'encore qu'en ces païs-là il n'y ait point de vin, neantmoins on y en peut porter. 2. que ſi l'on n'y en peut pas porter ſans qu'il ſe gaſte, & ſans qu'il change de forme, il vaut mieux ſubſtituer au vin le breuuage ordinaire de ceux du pais. 3. que ſi l'on ne doit pas ſubſtituer à la place du vin le breuuage ordinaire, alors ceux qui ne peuuent pas auoir du vin s'en abſtiennent, puis qu'il leur eſt force, & qu'il n'y a ni audace ni mépris à s'abſtenir d'vne choſe commandée par Ieſus-Chriſt, lors qu'on n'en peut pas auoir: mais d'ordonner que ceux qui ont du vin en abondance, s'abſtiennent de la coupe, c'eſt vne audace inſupportable, & vn mépris du ſacrement indigne d'vn Chreſtien.

DISCOVRS VII.

Contre la Messe.

1. LA Messe, selon les Docteurs de Rome, est vn sacrifice du corps & du sang de Christ, propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts, comme il a esté determiné au Concile de Trente en la session 22. Contre vne telle Messe nous pourions alleguer tous les argumens rapportez ci-dessus contre la transsubstantiation & la presence pretenduë du corps de Christ dans l'hostie; nos Aduersaires aduoüans que les raisons qui détruisent la transsubstantiation & la presence pretenduë du corps de Christ dans l'hostie, détruisent aussi la Messe. Mais en ce discours icy nous nous contenterons d'apporter les argumens qui sont directement contre la Messe, & la détruisent entierement.

2. Le premier argument est tiré de ce qu'en l'Institution, & en la premiere celebratiõ de l'Eucharistie, Iesus Christ n'a point sacrifié, ni offert à son Pere, son corps & son sang, comme il appert par ce qui est rapporté par les trois Euangelistes, & par l'Apostre S. Paul, touchant le sacrement de l'Eucharistie, où l'on ne voit aucune trace de sacrifice ni d'oblation du corps & du sang de Christ. C'est ce qu'à reconu le Cardinal Bellarmin au liu. 1 de la Messe, au ch. 27. en ces mots: *l'oblation qui se fait apres la consecration, appartient à l'integrité du sacrifice, mais n'est pas de son essence; ce qui se prouue,*

parce que Nostre Seigneur n'a point fait cette oblation, ni mesme les Apostres au commencement, comme nous l'auons demonstré par Grégoire. Le Iesuite Salmeron au tome 13 des commentaires sur les epistres de S. Paul fait vn denombrement des traditions non écrites, & met en ce rang, *la hierarchie Ecclesiastique, le ferme dès images, la Messe, la façon de sacrifier, & la tradition que Iesus Christ a fait vn sacrifice du pain & du vin.* Le Cardinal Baronius en ses Annales sur l'an 33 confesse franchement, que le sacrifice de l'Eucharistie est vne tradition non écrite. Chose étrange que la Messe qui est le fondement de l'Eglise Romaine, veu que les Docteurs n'exigent autre chose sinon qu'on aille à la Messe, ne se trouue point auoir esté instituée, ni commandée par Iesus Christ. Et de fait, si Iesus Christ en la celebration de l'eucharistie, eût fait vn sacrifice à dieu son Pere de son corps & de son sang, propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts, il n'eust pas esté de besoin qu'il se sacrifiast derechef en la croix; veu qu'ayant déja expié nos pechez au sacrifice de l'Eucharistie, il n'eût dit pas besoin qu'il les expiast encore en la croix. Ajoutez à ce que dessus, que l'Apostre S. Paul Eph. 4. 11. fait vn denombrement des charges que Iesus Christ montant au ciel a laissé à son Eglise, en ces mots; *Il a donné les vns pour estre Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs;* mais des sacrificateurs du corps & du sang de Christ, il n'en parle point du tout; non plus qu'en la premiere à Timothée, & en l'Epistre à Tite, où il descrit le deuoir des Prestres ou

Eueſques, & des Diacres, ſans faire aucune mention de cette ſacrificature du corps & du ſang de Chriſt.

3. Le ſecond argument eſt tiré de la definition du ſacrifice telle qu'elle nous a eſté donnée par nos Aduerſaires. Le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Meſſe au chap. 2. le definit ainſi: *Le ſacrifice eſt vne oblation externe faite à Dieu ſeul, par laquelle en reconoiſſãce de l'infirmité humaine, & de la Maieſté diuine, le Miniſtre legitime conſacre par vne ceremonie myſtique, & détruit vne choſe ſenſible & permanente.* De ces dernieres paroles, aſſ. que le Miniſtre legitime détruit vne choſe ſenſible, ie forme deux raiſonnemens, qui détruiſent le ſacrifice de la Meſſe. Le premier eſt conceu en ces termes: En tout ſacrifice la choſe ſacrifiée doit tomber ſous les ſens, puis que ſelon nos Aduerſaires, c'eſt vne choſe ſenſible: Or le corps & le ſang de Chriſt, qu'on pretẽd de ſacrifier en la Meſſe ſous les accidens du pain & du vin, ne tombent point ſous les ſens, comme il appert par l'experience: Donc le corps & le ſang de Chriſt, qu'on pretend eſtre ſous les accidens du pain & du vin, ne ſont point la choſe ſacrifiée. Le ſecond raiſonnement ſe forme ainſi: En tout vray ſacrifice la choſe ſacrifiée doit eſtre entierement détruite, c'eſt à dire doit eſtre tellement changée, qu'elle ceſſe d'eſtre ce qu'elle eſtoit auparauant, cõme dit Bellarmin en termes exprez au lieu ſus-allegué: Or au pretẽdu ſacrifice de la Meſſe le corps & le ſang de Chriſt ne ſont point détruits, veu que *Ieſus Chriſt ne meurt plus*, Rom 6. Donc au pretẽdu ſacrifice de la Meſſe le corps & le ſang de

Iesus-Christ ne sont point la chose sacrifiée.

4. A ces deux raisonnemens, Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 27. & les autres Docteurs de Rome respondent 1. que le corps de Christ simplement n'est pas la chose sacrifiée en la Messe, mais que c'est le corps de Christ, entant qu'il est sous l'espece du pain, & que c'est au regard de l'espece du pain que le corps du Christ est sensible & visible. 2. Ils respondent qu'au sacrifice de la Messe le corps de Christ est détruit au regard de son estre sacramentel, mais non pas au regard de son estre naturel; car quand il est mangé en l'Eucharistie, il cesse d'estre sous l'espece du pain.

5. Contre ces Responses, ie dis premierement que le corps de Christ n'est pas visible par l'espece du pain, puis que selon nos Aduersaires elle nous le cache, & nous empesche de le voir: Et quoy qu'vne substance puisse estre dite visible & connoissable par ses accidens; neanmoins elle ne l'est iamais par les accidens d'une autre substance; & par consequent Iesus-Christ peut estre dit visible par ses propres accidens, mais non pas par les accidens du pain, qui sont tout à fait semblables aux hosties consacrées & non consacrées; & c'est vne faite ridicule de dire, que le corps de Christ est visible sous l'espece du pain, parce que cette espece est visible; car comme l'on ne voit pas le vin dans le tonneau, parce qu'on voit le tonneau; & l'on ne voit pas l'argent enfermé dans la bourse, parce qu'on voit la bourse; auſſi l'on ne voit pas le corps sous l'espece du pain, parce qu'on voit l'espece; puis que selon nos Aduersaires cette espece nous empesche de le voir.

6. Se-

6. Secondement, ie dis que par l'eſtre ſacramentel, ou l'on entend ſeulement vn eſtre accidentel de Ieſus Chriſt, par exemple ſa preſence au ſacrement; ou bien l'on entend outre cela ſon eſtre ſubſtantiel. Si l'on entend auſſi ſon eſtre ſubſtantiel, puis que l'eſtre ſubſtantiel d'une choſe, n'eſt autre choſe que ſa ſubſtance & ſa nature, il s'enſuiura que ſi Ieſus Chriſt eſt deſtruit au ſacrement de l'Euchariſtie, eu égard à ſon eſtre ſubſtantiel, il ſera auſſi détruit eu égard à ſon eſtre naturel; ce qui eſt contre ce que dit l'Apoſtre Rom. 6. que *Ieſus Chriſt ne meure plus*. Si l'on entend ſeulement vn eſtre accidentel de Ieſus Chriſt, par exemple ſa preſence au ſacrement, les abſurditez ſuiuantes s'enſuiuront; 1. que le ſacrifice de la Meſſe ſera le ſacrifice d'vn accident ſeulement, & non pas de Ieſus Chriſt, puis que la preſence de Ieſus Chriſt n'eſt pas Ieſus Chriſt lui meſme, mais vn accident d'icelui. 2. Il s'enſuiura que le ſacrifice de la Meſſe & celui de la croix, ne ſeront pas le meſme ſacrifice, au regard de la choſe ſacrifiée, puis que Ieſus Chriſt, & ſa preſence, ne ſont pas la meſme choſe; attendu que Ieſus Chriſt eſt vne ſubſtance, & ſa preſence eſt vn accident, ce qui eſt contre la deciſion du Concile de Trente, qui a determiné que le ſacrifice de la croix & celui de la Meſſe ſont le meſme au régard de la choſe ſacrifiée. 3. Il s'enſuivra que la choſe qui eſt détruite au ſacrement, n'eſt pas la meſme que celle qui auoit eſté produite, veu qu'il ne s'y détruit qu'un accident, & qu'une ſubſtance y auoit eſté produite par la tranſſubſtantiation, qui eſt vne conuerſion ſubſtantielle, com-

me il a esté prouué suffisamment ci-dessus. 4. Il s'ensuiura que le sacrifice de la Messe se fera seulement dans l'estomac de Prestre, parce que cette presence n'est point détruite qu'apres la manducation de l'hostie par le Prestre, & par consequent le sacrifice de la Messe se fera apres la Messe; veu que cette presence n'est détruite que par la destruction des accidens, & ces accidens ne sont détruits ordinairement qu'apres que la Messe est dite. 5. En fin, il s'ensuiura que la iustice de Dieu ne sera plus la même; veu que n'ayant peu autrefois estre satisfaite que par la mort de Christ, & par la destruction de son estre naturel, maintenant Dieu est appaisé, les pechez sont expiez, & la iustice de Dieu est satisfaite par la seule destruction de son estre sacramentel? puis qu'on veut que le sacrifice de la Messe soit propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts.

7. Le troisieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre Heb. 9. *Presque toutes choses selon la loi sont purifiées par sang, & sans effusion de sang il ne se fait point de remission de peché: Il a donc fallu que les choses qui representoyent celles qui sont celestes fussent purifiées par telles choses, mais que les celestes fussent purifiées par plus excellens sacrifices que ceux là.* De ces paroles ie forme cet argument: Il n'y a point de propitiation ou de remission de peché sans effusion de sang, comme dit l'Apostre: Or en la Messe il n'y a point d'effusion de sang, puis qu'on l'appelle vn sacrifice non sanglant: Donc en la Messe il ne se fait aucune propitiation ni remission de peché, & par consequent il ne s'y fait aucun sacrifice propitiatoi-

ré pour les pechez. Cet argument peut estre confirmé de la sorte : Sous l'ancienne alliance la propitiation & la purification ne se faisoit point sans effusion de sang, & les types des choses celestes estoient purifiées de la sorte, comme dit l'Apostre Heb. 9. Il a donc fallu que sous la nouuelle alliance la propitiation & la purification ne se fit point aussi sans effusion de sang, & que les choses celestes representées par les types legaux, fussent purifiées par vn plus excellent sacrifice, assauoir par l'effusion du sang de Christ : Et quoy que l'Apostre employe le mot de *sacrifices* au pluriel, neantmoins il faut entendre l'vnique sacrifice de Christ en la croix ; dautant qu'une chose estant opposée à plusieurs, est souuent exprimée au pluriel ; comme quand le Bapteſme qui n'est qu'un, est appelé Bapteſmes, Heb. 6. 2. Or l'vnique sacrifice de la croix de Christ au texte susallegué Heb. 9. 23. est opposé aux sacrifices anciens, qui estoyent types & figures du sacrifice de la croix.

8. Le quatrieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre Heb. 10. 18. *C'est ici le Testament que ie dispoſeray enuers eux : Apres ces iours là, dit le Seigneur, ie mettray mes loix en leur cœur, & les écriray en leurs entendemens, & n'auray plus ſouuenance de leurs pechés, ni de leurs iniquités. Or là où il a remiſſion de ces choſes, il n'y a plus d'oblation pour le peché.* De là ie forme cet argument : là où il y a remission de pechés, il n'est plus besoin d'oblation, ni de sacrifice propitiatoire pour le peché, comme dit l'Apostre : Or maintenant en l'Eglise Chrestienne, en vertu du Nouueau Testament, ou de la

nouuelle alliance confirmée par le ſang de Chriſt, il y a remiſſion de pechez Heb.10.16. 7. Donc auiourd'hui en l'Egliſe Chreſtienne il n'eſt plus beſoin d'oblation, ni de ſacrifice propitiatoire, ni par conſequent du ſacrifice de la Meſſe.

9. Le cinquieſme argument eſt tiré de ces paroles de l'Apoſtre, Heb 9. *Ieſus-Chriſt ne s'offre pas ſouuent ſoi-meſme, ainſi que le ſouuerain Sacrificateur entre és lieux ſaincts chacun an auec autre ſang autrement il lui eſt fallu ſouuent ſouffrir depuis la fondation du monde: mais maintenant en la conſommation des ſiecles il eſt comparu vne fois pour l'abolition du peché par le ſacrifice de ſoi-meſme; & tout ainſi qu'il eſt ordonné à tous hommes de mourir vne fois, & apres cela le iugement: pareillement auſſi Chriſt ayant eſté offert vne fois pour oſter les pechez de pluſieurs, apparoitra pour la ſeconde fois ſans peché à ceux qui l'attendent à ſalut.* Cela eſt confirmé par ces paroles du meſme Apoſtre, Heb.10. *La loi ayant l'ombre des biens à venir, & non point la vraie image des choſes, ne peut iamais par les meſmes ſacrifices, leſquels on offre chacun an, ſanctifier ceux qui s'y adreſſent, autrement n'euſſent-ils pas ceſſé d'eſtre offerts? veu que les ſacrifians purifiez vne fois n'euſſent plus eu aucune conſcience de peché: Or il y a en iceux vne reiterée commemoration des pechez d'an en an; car il eſt impoſſible que le ſang des taureaux & des boucs oſte les pechez, &c. Tout ſacrificateur donc aſſiſte chaque iour adminiſtrant & offrant ſouuentesfois les meſmes ſacrifices, leſquels ne peuuent iamais oſter les pechez: Mais cettui-ci ayant offert vn ſeul ſacrifice pour les pechez, eſt aſſis pour touſiours à la dextre de Dieu; car par vne ſeule oblation il a conſacré pour touſiours*

eux qui sont sanctifiez; conformément à ce qu'il auoit dit vn peu auparauant, que *nous sommes sanctifiez par l'oblation vne seule fois faite du corps de Jesus Christ*. De tout ce que dessus se forme ces raisonnemens.

10. Premierement, les sacrifices anciens estoient reiterez puis que l'Apostre dit, que *le souuerain Sacrificateur entre és lieux saincts chacun an auec autre sang*: mais le sacrifice de Iesus-Christ ne doit pas estre reiteré, puis que l'Apostre dit, que *Jesus Christ ne s'offre pas souuent soi mesme & qu'il est comparu vne fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi-mesme*. Donc le sacrifice de la Messe n'est pas le sacrifice de la croix reiteré, ou vne reiteration du sacrifice de la croix, comme veulent nos Aduersaires.

11. Secondement, l'Apostre ajoutant, *autrement il lui eut fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde*, fait voir que Christ ne peut pas estre offert sans souffrir: Car comme celui qui diroit, cela n'est pas du feu, autrement il seroit chaud, presuppose necessairement que le feu est chaud: & celuy qui diroit, il n'est pas homme, autrement il seroit raisonnable, presuppose necessairement que l'homme est raisonnable: De mesme l'Apostre disant, que *Jesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, autrement il lui eut fallu souuent souffrir*, presuppose necessairement que Iesus Christ ne se peut pas offrir soi-mesme sans souffrir. Or Iesus Christ ne souffre pas tous les iours en la Messe. Donc Iesus-Christ ne s'offre pas tous les iours en la Messe par le Ministere des Prestres.

12. En troisiesme lieu, ces paroles, *depuis la*

fondation du monde, ſont d'vn grand poids; car c'eſt autant que ſi l'Apoſtre eut dit, ſi l'unique ſacrifice de Chriſt en la croix, n'eſt pas ſuffiſant d'oſter les pechez qui ſe commettront à l'advenir, il s'enſuit qu'il n'a pas auſſi eſté ſuffiſant d'oſter les pechez qui ont eſté commis par le paſſé depuis la creation du monde; n'eſtant pas conuenable, que le ſacrifice de Chriſt en la croix, ait eu plus de vertu auant que d'eſtre, qu'apres auoir eſté: Or le ſacrifice de Chriſt en la croix, a eu la vertu d'oſter les pechez auant qu'il fuſt; *autrement* (dit l'Apoſtre) *il lui eut fallu ſouuent ſouffrir depuis la fondation du monde*. Donc il a auſſi la vertu d'oſter les pechez apres qu'il a eſté, & par conſequent n'a pas beſoin d'eſtre reiteré en la Meſſe.

13. En quatriéme lieu, la comparaiſon de l'Apoſtre eſt conſiderable, dont le ſens eſt tel: Comme les hommes ne ſouffrent qu'une fois la mort, & apres la mort ne paroiſſent point iuſqu'au iour de la reſurrection, & au iour du iugement: De meſme, Chriſt a fait vne ſeule oblation de ſoi-meſme à Dieu ſon Pere en la croix, pour oſter les pechez, & ne ſera plus en terre, iuſqu'à ce qu'il viendra iuger les viuans & les morts; ce qui détruit entierement la Meſſe, où l'on veut que Ieſus-Chriſt s'offre & ſe ſacrifie continuellement par le miniſtere des Preſtres.

14. En cinquiéme lieu, les ſacrifices qui oſtent les pechez & ſanctifient ceux qui s'y adreſſent, ne doiuent point eſtre reiterez; d'autant que la ſeule raiſon qu'allegue l'Apoſtre, pour laquelle les ſacrifices anciens de la Loi eſtoient reiterez, eſt qu'ils

ne pouuoient pas oſter les pechez, & ne pouuoient ſanctifier ceux qui s'y adreſſoient; comme il appert par le texte ſuſallegué: Or le ſacrifice de Ieſus-Chriſt en la croix oſte les pechez, & ſanctifie ceux qui s'y adreſſent: Donc le ſacrifice de Ieſus-Chriſt en la croix, ne doit pas eſtre reiteré, & par conſequent n'eſt pas reiteré en la Meſſe.

13. En ſixéme lieu, ſi Ieſus-Chriſt s'eſt offert ſoi-méme en la croix en ſacrifice, afin qu'il nous ſanctifiât à perpetuité, & nous acquît vne eternelle redemption, il eſt euident que le fruict & l'efficace de ce ſacrifice dure ſans fin, & qu'il ne faut recourir à aucun autre ſacrifice qu'à celui de la croix. Or Ieſus-Chriſt s'eſt offert ſoi-méme en la croix en ſacrifice, afin qu'il nous ſanctifiât à perpetuité, & nous acquît vne redemption eternelle, comme il appert par les textes ſuſalleguez. Donc l'efficace du ſacrifice de la croix dure ſans fin; & il ne faut recourir à autre ſacrifice qu'à celui de la croix. En vn mot, il faut confeſſer, ou bien que le ſacrifice de la croix n'a pas la vertu de purger les pechez & le ſanctifier pour touſiours, contre le dire de l'Apoſtre; ou bien qu'ayant cette vertu & cette ſuffiſance, Ieſus-Chriſt a fait vn ſeul ſacrifice vne fois pour toutes; & par conſequent qu'il ne ſe ſacrifie pas tous les iours en la Meſſe par le miniſtere des Preſtres.

16. Enfin, l'Apoſtre preſqu'en toute l'Epiſtre aux Hebreux, dit que Ieſus-Chriſt a eſté conſtitué & conſacré ſouuerain Sacrificateur de par ſon Pere pour touſiours: & particulierement au chap. 7. il dit que *pluſieurs eſtoient faits Preſtres, pource que la*

mort les empéchoit de durer touſiours: Mais Ieſus Chriſt a vne ſacrificature perpetuelle, par ce qu'il demeure à touſiours, & qu'il peut ſauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui, eſtant touſiours viuant pour intercéder pour eux; & par conſequent il n'a beſoin de vicaires, ni de compagnons en ſa ſacrificature.

17. Pour reſpondre à ces argumens, les Docteurs de Rome ont accoutumé de dire, que le ſacrifice de la Meſſe eſt le même que celui de la croix, au regard de l'eſſence du ſacrifice; puis qu'en l'vn & en l'autre la même choſe eſt offerte, aſſauoir le corps & le ſang de Chriſt, par le même ſacrificateur, aſſ. par Ieſus Chriſt: Mais il eſt differant au regard de la maniere; veu qu'en la croix Ieſus Chriſt s'eſt offert ſanglamment, c'eſt à dire épandant ſon ſang en mourant pour le genre humain; & en la Meſſe il s'offre non ſanglamment, c'eſt à dire ſans épandre ſon ſang, & ſans mourir: En la Croix Ieſus Chriſt fut détruit au regard de ſon eſtre naturel, mais en la Meſſe il eſt détruit au regard de ſon eſtre ſacramentel. Ils ajoutent que tous les argumens tirés de l'Epiſtre aux Hebreux ne regardent que l'oblation ſanglante qui s'eſt faite vne fois en la croix, mais qu'outre l'oblation ſanglante, il y en a vne autre non ſanglante, qui ſe fait tous les iours en la Meſſe. En fin, ils diſent que le ſacrifice de la croix eſt primitif & originel, mais que celui de la Meſſe eſt repreſentatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix, comme poſe le Concile de Trente en la ſeſſion 22.

18. Contre ces diſtinctions de nos Adverſaires je dis premierement, que le ſacrifice de la Meſſe

ne differe pas de celui de la croix au regard de la maniere seulement, laquelle ne pose qu'une difference accidentelle; mais qu'il en differe au regard de l'essence. 1. Parce que la mort naturelle de Iesus Christ est de l'essence du sacrifice de la croix: Or le sacrifice de la Messe ne comprend pas la mort naturelle de Iesus Christ, veu que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 6. Donc le sacrifice de la Messe ne comprend pas ce qui est de l'essence du sacrifice de la croix; & par consequent differe essentiellement d'icelui, & non pas au regard de quelque maniere seulement. 2. Parce que la representation de quelque chose differe essentiellement de la chose representée; par exemple le portrait du Roy differe essentiellement du Roy: Item, le memorial d'une chose, differe essentiellement de la chose dont il est memorial; par exemple, la celebration de la Pasque, qui estoit vn memorial du passage fauorable de l'Ange sur les maisons des Israelites, differoit essentiellement de ce passage là: Et en fin, l'application d'une chose, differe essentiellement d'icelle; par exemple, l'application de l'emplastre differe essentiellement d'icelui. Or selon la determination du Concile de Trente en la sess. 22. le sacrifice de la Messe est representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix. Donc le sacrifice de la Messe differe essentiellement de celui de la croix. 3. Parce que le sacrifice de la croix est d'un prix infini, & par consequent ne doit pas estre reiteré: Car sa valeur estant infinie, il est suffisant d'abolir tous les pechés passés, presens, & à venir, comme dit Bellarmin au liure premier de la Messe; chapitre 4. Mais le sacrifice de la Messe

eſt d'un prix & d'une valeur finie, ſelon le même Bellarmin, & les autres Docteurs de Rome: dont neantmoins on ſe peut iuſtement étonner, puis que ſelon nos Adverſaires, il ne differe point du ſacrifice de la croix, ni au regard de la choſe ſacrifiée, ni au regard du ſacrificateur principal, deſquels toutesfois le ſacrifice tire toute ſa valeur & ſon prix.

19. Secondement, ie dis, que l'oblation non ſanglante propitiatoire, eſt vne choſe feinte & imaginaire; & que les arguments tirez de l'Epiſtre aux Hebreux, la détruiſent entierement. 1. Parce qu'il eſt dit Heb. 9. que *ſans effuſion de ſang il n'y a point de remiſſion de pechez*: Il faut donc qu'en l'oblation non ſanglante de la Meſſe, il n'y ait point de remiſſion de pechez, & par conſequent qu'elle ne ſoit pas vn ſacrifice propitiatoire pour le peché. 2. Parce que Ieſ. Chriſt ne peut s'offrir ſans ſouffrir; l'Apoſtre, Heb. 6. diſant, *Ieſus-Chriſt ne s'offre pas ſouuent ſoi-meſme, autrement il luy eut fallu ſouuent ſouffrir*: Or l'oblation de Chriſt auec ſouffrance eſt l'oblation ſanglante: Donc il n'y a point d'oblation non ſanglante. 3. Parce que le ſacrifice ſanglant de la croix, eſtant d'vn prix infini, *a obtenu vne redemption eternelle*, Heb. 9. & a aboli tous les pechez paſſez, preſens & à venir: D'où s'enſuit neceſſairement, qu'il n'y a aucun autre ſacrifice ſoit ſanglant, ſoit non ſanglant, qui puiſſe impetrer le pardon de nos pechez, puis que le ſacrifice de la croix l'a ſuffiſamment impetré. 4. Parce que la iuſtice de Dieu requiert, que les pechez ſoient expiez par la peine qui leur eſt deuë: ce qui eſt tellement vrai, que l'ire de Dieu n'a point eſté appaiſée,

que par la mort sanglante & ignominieuse de la croix : Il faut donc que la Iustice de Dieu ait changé de nature, si l'on expie les pechés en la Messe, sans aucune peine, ni souffrance.

2o En troisiéme lieu, contre la distinction du sacrifice primitif qui s'est fait en la croix, & du representatif, commemoratif, & applicatif, qui se fait tous les iours en la Messe, ie dis premierement, que ce que le Concile de Trente en la sess. 22. dit positiuement, ass. qu'en l'Eucharistie il y a vn sacrifice representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix, peut souffrir vn bon sens, en disant qu'il y a vne representation, commemoration, & application du sacrifice de la croix : vne representation, entant que le pain rompu represente le corps rompu, & le vin versé dans la coupe represente le sang de Christ épandu pour la remission des pechés : vne commemoration, entant que tout s'y fait en commemoration de Iesus Christ, & de sa mort, suiuant ce que lui même commande par ces paroles, *faites ceci en memoire de moi* & ce que dit S. Paul 1. Cor. 11. *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne* : Et vne application, entant que le merite du sacrifice de la croix, nous est appliqué, non seulement par la parole, mais aussi par les sacremens, en la façon que nous expliquerons puis apres. Mais nos Aduersaires ne se contentent pas de cela, puis qu'ils veulent qu'en la celebration de l'Eucharistie, il se face vn vrai & propre sacrifice propitiatoire pour les pechez des viuans &

des morts, ce qui a esté amplement refuté ci-dessus. Secondement, ie dis, que l'application du sacrifice de la croix se peut considerer ou de la part de Dieu, ou de la part des hommes: de la part de Dieu, lors que Dieu nous presente Iesus Christ auec tous ses benefices, & en sa parole, & en ses sacremens: de la part des hommes, lors que par vne vraye & viue foy operante par charité, ils embrassent Iesus Christ auec tous ses benefices, qui nous est presenté, & en sa parole, & en ses sacremens: Et c'est ce que Iesus Christ nous enseigne Iean 3. en ces mots; *comme Moyse eleua le serpent au desert, ainsi faut il que le fils de l'homme soit eleué* aussi en la croix, *afin que quiconque croit en lui, ne perisse point, mais ait la vie eternelle; car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son fils vnique,* aussi à la mort, *afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais ait la vie eternelle.* Il ne dit pas, afin que quiconque le sacrifie en la Messe, mais afin que quiconque croit, &c. Et S. Paul Rom 3. le monstre clairement par ces paroles; *Dieu a ordonné Iesus Christ de tout temps pour propitiatoire, par la foy au sang d'iceluy.* Il ne dit pas par le sacrifice de la Messe, mais par la foy. Et de fait, l'application du sacrifice de la croix de Christ, se fait lors qu'on recourt à iceluy; comme l'on s'applique l'emplastre, lors qu'on recourt à lui, & qu'on le pose sur la playe: Or le recours ou le refuge de l'homme repentant au sacrifice de la croix, pour obtenir misericorde de Dieu, n'est autre chose que la foy: la distinction de l'estre sacramentel & de l'estre naturel de Iesus-Christ a esté refutée ci-dessus au nombre 6.

11. Ie finis ce discours par le témoignage de Thomas d'Aquin, le plus celebre de tous les Docteurs de Rome, & que nos Adversaires appellent le Docteur Angelique. Thomas donc en la 3. partie en la question 83. en l'article 1. ayant proposé cette question, ass. si Christ est immolé au sacrement de l'Eucharistie, il conclut en ces mots tres-considerables: *La celebration de ce Sacrement est conuenablement appellé immolation de Christ, tant parce qu'elle est l'image de la passion de Christ, que parce que par ce sacrement nous sommes faits participans du fruict de la passion du Seigneur.* En apres il donne sa response en ces mots: *Ie respons qu'il faut dire que la celebration de ce sacrement est appellée l'immolation de Christ en deux façons: Premierement, parce que comme dit Augustin à Simplicius, on a accoustumé de donner aux images le nom des choses dont elles sont images, comme quand regardans vn tableau, ou vne muraille peinte, nous disons, cettui-ci est Ciceron, & cettui-là est Sallustе: Or la celebration de ce sacrement, comme il a esté dit ci-dessus, est vne image representatiue de la passion de Christ, laquelle passion est la vraye immolation de Christ; & par ainsi la celebration de ce sacrement est l'immolation de Christ. Secondement, la celebration de ce sacrement est appellée l'immolation de Christ, au regard de l'effect de la passion de Christ, ass. parce que par ce sacrement nous sommes faits participans du fruict de la passion du Seigneur.* Que ceux de l'Eglise Romaine s'en tiennent à cette decision de leur Docteur Angelique, & nous serons tous d'accord en ce poinct: estant asseuré qu'il n'y a aucun de la Religion Reformée, qui ne signe cette doctrine tres-veritable de Thomas d'Aquin.

DISCOVRS VIII.

Contenant la ſolution des objections des Docteurs de Rome.

1. DAns nos deux premiers diſcours, nous auons donné la ſolution des deux principales objections des Docteurs de Rome, tirées de ces paroles, *ceci eſt mon corps*, &c. & de celles ci, *qui mange ma chair & boy mon ſang a la vie eternelle*, &c. Maintenant il faut donner la ſolution des autres.

OBIECTION I.

2. LA premiere objection eſt conceuë en ces termes: Lors qu'il s'agit d'établir des articles de foy, d'inſtituer des ſacremens, & de faire des teſtamens & des alliances, l'on parle clairement & proprement, & non pas obſcurément ou figurément: Or en la celebration de l'Euchariſtie Ieſus Chriſt établit vn article de foy, inſtitua le ſacrement de l'Euchariſtie, & il s'agiſſoit d'un teſtament & d'vne alliance; veu qu'il eſt dit de la coupe, qu'elle eſtoit le nouueau teſtament & la nouuelle alliance au ſang de Chriſt: meſmes il parloit alors à ſes diſciples, auſquels il parloit en termes propres & clairs, & non pas en termes obſcurs, ni en figures ou ſimilitudes, comme aux troupes.

5. A Cette premiere objection ie reſpons premierement, qu'il eſt faux que les articles de foy ſoient touſiours exprimez en termes propres dans l'Eſcriture ſaincte : Car bien ſouuent ils ſont exprimez en termes figurez, comme quand il eſt dit au ſymbole, que *Ieſus Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu*; il eſt euident que c'eſt vne figure & vne metaphore, veu que Dieu eſtant eſprit n'a ni dextre ni ſeneſtre; & tous les Interpretes expliquét cette ſeance à la dextre de Dieu metaphoriquement, pour la ſeigneurie du ciel & de la terre, qu'il a receuë de Dieu ſon Pere, & ce par vne ſimilitude des Princes terriens, qui font ſeoir à leur coſté droit ceux qu'ils ordonnent Lieutenãs pour gouuerner en leur nom. Derechef, quand il eſt dit Matth. 16. *ſur cette pierre i'edifierai mon Egliſe, & les portes d'enfer ne preuaudront point à l'encontre d'elle. & ie te donnerai les clefs du Royaume des cieux, & tout ce que tu lieras en terre ſera lié au ciel*, &c. Il eſt manifeſte que ce ſont figures & metaphores, comme aduoüe Bellarmin au liu. 1. du Pontif Rom. chap. 10. Et neantmoins c'eſt principalement par ce paſſage qu'on taſche à prouuer l'autorité du Pape, &c.

4. Secondement, ie reépons que l'Eſcriture ſaincte parle ordinairement des ſacremens en termes figurez : Ainſi la Circonciſion eſt appellée l'alliance de Dieu Gen. 17. en ces termes ; *ceci eſt mon alliance que tout maſle ſoit circoncis*, c'eſt à dire ceci eſt le ſigne de mon alliance, comme il appert par le verſet ſuiuant ; *vous circoncirez la chair de voſtre prepuce, & cela ſera pour ſigne de l'alliance entre*

moi & vous.. Ainſi l'Agneau Paſchal eſt appellé le paſſage de l'Eternel, Exod. 12. parce que le ſang de cét Agneau verſé ſur les poteaux, eſtoit donné pour ſigne du paſſage fauorable de l'Ange ſur les maiſons des Iſralites, comme il appert par le verſ. 13. du meſme chapitre Ainſi le Bapteſme eſt appellé *le lauement de regeneration*, Tit. 3. parce qu'il en eſt le ſacrement. Bref la Coupe de l'Euchariſtie eſt appellée le nouueau Teſtament, parce qu'elle en eſt le ſigne, le ſeau, & le ſacrement.

5. En troiſieſme lieu, ie répons, qu'en l'Eſcriture ſainte les teſtamens ne ſont pas touſiours couchez en termes propres & non pas figurez : Car le teſtament de Iacob, Gen. 49 & celuy de Moyſe, Deuter. 33. ne ſont qu'vn tiſſu de metaphores & d'autres figures : Et les Iuriſconſultes veulét qu'és teſtamens on n'ayt pas égard à la propre ſignification des mots, mais à l'intention du Teſtateur. Ajoûtez à cela que Ieſus-Chriſt ne fit alors le nouueau Teſtament & la nouuelle Alliance, mais il en inſtitua ſeulement le ſeau & le ſacrement : Car la nouuelle alliance a eſté faite auec tous les hommes en la perſonne d'Adam apres le peché, lors que Dieu lui promit que la ſemence de la femme briſeroit la teſte du ſerpent : Elle a eſté puis apres reiterée à Abraham, lors que Dieu lui promit qu'en ſa ſemence ſeroient benites toutes les nations de la terre, aſſ. en Chriſt, la ſemence benite, qui a détruit le regne de Sathan : Elle a eſté depuis confirmée par le ſang de Chriſt épandu en la croix : Elle a eſté en ſuite publiée par tout le monde, apres que les Apoſtres eurent receu le Sainct Eſprit : Et en

fin le

fin, le Bapteſme & l'Euchariſtie en ſont les ſignes, les ſeaux, & les ſacremens.

6. En quatrieme lieu, ie repons, que ſi par ces mots, *parler clairement*, on entend, parler d'vne façon intelligible, en ſorte que les Apoſtres ayent peu & deu entendre ce qu'il leur diſoit; il eſt certain que Ieſus Chriſt leur a parlé clairement; car parler d'vn ſacrement ſacramentellement, & ſelon le ſtile vſité en tous les ſacremens, c'eſtoit parler clairement, & non pas obſcurement. Mais ſi par ces mots, *parler clairement*, l'on entend parler ſans figure, alors il eſt faux qu'il parlât touſiours clairement à ſes Diſciples; teſmoin la vocation de ſes diſciples, auſquels il dit Matth. 4. *ſuiuez-moi, & ie vous feray pescheurs d'hommes*: Et quand il dit ailleurs, *vous eſtes le ſel de la terre, la lumiere du monde*, &c. I'ajoute que les Apoſtres demandoyent à Ieſus Chriſt les explications des ſimilitudes & des autres choſes qu'ils n'entendoyent pas: A plus forte raiſon euſſent-ils demandé l'explication de tant de choſes étranges, qui s'enſuiuent de la Meſſe, de la Tranſſubſtantiation, & de la preſence pretenduë du corps de Chriſt dans l'hoſtie; par exemple, comment vn corps humain eſt dans vn poinct, & en pluſieurs lieux à la fois? comment la teſte de Ieſus Chriſt & tout ſon corps pouuoit eſtre dans ſa bouche? comment les accidens ſans ſuiet, &c.

7. En fin, puis que Ieſus Chriſt a dit, *Beuuez tous de ce calice*, il faudroit que tous les Preſtres, ſoit Ieſuite, ſoit moines, ſoit autres Docteurs de Rome, fuſſent contraints de boire reellement, proprement, & ſans figure du calice, ſoit fondu, ou non,

& de l'eualler reellement, iuſqu'à ce qu'ils euſſent confeſſé qu'il y a des figures és paroles de Ieſus Chriſt celebrant l'Euchariſtie.

Obiection II.

8. LA deuxieme obiection eſt formée de la ſorte par nos Aduerſaires. Le ſacrement de l'Euchariſtie eſt plus excellent que celui de la Paſque, veu que le ſacrement de la Paſque eſt figure du ſacrement de l'Euchariſtie, & que la choſe figurée eſt touſiours plus excellente que la figure. Or ſi le ſacrement de l'Euchariſtie ne contenoit pas reellement le corps & le ſang de Chriſt, & qu'il en fût le ſigne ſeulement, il s'enſuiuroit que le ſacrement de l'Euchariſtie ne ſeroit pas plus excellent que celui de la Paſque: voire même le ſacrement de la Paſque ſeroit plus excellent que celui de l'Euchariſtie; durant qu'un agneau & ſon ſang ſont plus excellens que du pain & du vin, & la mort d'un agneau auec ſon ſang épandu, repreſente beaucoup mieux la mort de Chriſt, & ſon ſang épandu en la croix, que non pas du pain rompu, & du vin verſé dans vne coupe.

Reſponse.

9. A Cette deuxieme obiection ie reſpons premierement, que la choſe figurée par l'agneau paſchal eſt Ieſus Chriſt & non pas le ſacrement de l'Euchariſtie: Ce que S. Paul, 1. Cor. 5. monſtre clairement, quand il appelle Ieſus Chriſt noſtre Paſque en ces mots, *noſtre Paſque, aſſ. Chriſt, a*

eſté ſacrifié pour nous. Et de fait vn agneau entier, ſans tache & ſans macule, mis à mort, & brulé ſur le ſoir, & ſon ſang épandu, repreſente fort bien Ieſus Chriſt parfait, ſans peché, mis à mort, & ſon ſang épandu ſur la fin des ſiecles, & en la plenitude des temps. Mais vn tel Agneau ne repreſente rien de ce qui paroiſt en l'Euchariſtie. Outre que les figures & les ſacremens du viel teſtament, ont eſté inſtituées, afin que les fideles de ce temps là vinſent à la connoiſſance des choſes figurées & ſignifiées pour le ſalut de leur ame: Or les fideles ſous le viel teſtament, ne ſont pas venus par l'agneau paſchal à la connoiſſance de l'Euchariſtie; & quand ils y ſeroyent venus, ils n'en auroient receu aucun auantage. Bref, puis que la Paſque & l'Euchariſtie ſont figures, images & ſignes de Ieſus Chriſt, c'eſt mal à propos qu'on dit que la Paſque eſt figure de l'Euchariſtie; puis qu'vne figure n'eſt pas proprement la figure d'vne autre figure, mais ſeulement de la choſe figurée, comme l'image de Cæſar, n'eſt pas l'image d'vne autre image de Cæſar, mais ſeulement de Cæſar.

10. Secondement, ie reſpons, que l'excellence d'vn ſacrement par deſſus l'autre, doit eſtre tiré de ſa forme, & de ſon efficace, & non pas de ſa matiere; veu que c'eſt la forme qui donne principalement l'eſtre aux choſes compoſées de matiere & de forme. Or la forme des ſacremens depend des paroles de l'inſtitution; dautant qu'eſtans des ſignes d'inſtitution diuine, leur forme ne peut depẽdre que de la volonté de Dieu, qui choiſit certaines choſes pour en ſignifier d'autres, & cette volonté

de Dieu ne nous peut estre conuë que par la reuelation, qui est la parole, de laquelle on dit fort à propos, que la parole ajoûtée à l'element fait le sacrement. Partant, combien que le sacrement de la Pasque soit plus excellent que celui de l'Eucharistie au regard de la matiere, à cause que l'agneau Pasthal & son sang sont plus excellens que le pain & le vin de l'Eucharistie; & que l'agneau & son sang épandu a quelque analogie plus grande auec Iesus Christ & son sang épandu en la croix, que le pain & le vin de l'Eucharistie; neantmoins le sacrement de l'Eucharistie est beaucoup plus excellent que celui de la Pasque, au regard de la forme qui depend des paroles de l'institution; dautant qu'en l'institution du sacrement de la Pasque, Dieu n'a pas dit vne seule parole de la fin principale pour laquelle il l'instituoit, asſ. pour estre figure de Iesus-Christ & de sa mort: Mais en l'institution du sacrement de l'Eucharistie, Christ a declaré en termes expres qu'il instituoit la manducation du pain rompu, & le breuuage du vin versé dans la coupe, pour estre signes commemoratifs de lui & de sa mort. Le sacrement de l'Eucharistie est encore plus excellent que celui de la Pasque au regard de l'efficace, laquelle depend de deux choses; asſ. de la forme, qui estant plus manifeste en l'Eucharistie, opere aussi auec plus d'efficace; & de ce qu'il represente vne chose passée, asſ. la mort de Christ; or la conoissance des choses passées est plus claire, & plus parfaite que la conoissance des choses futures, & nous sommes beaucoup plus touchez de la memoire des choses passées, quand quelque symbole

nous les remet en la memoire & en la pensée, que quand nous considerons les choses à venir à trauers les ombres & les nuages. I'aioute à ce que dessus, que le pain & le vin de l'Eucharistie, ont vne plus grande analogie auec Iesus Christ, que l'agneau paschal, à vn certain égard, asſ. eu égard à la nourriture spirituelle que nous receuons de la mort de Christ; car comme le Baptesme est le sacrement de nostre naissance spirituelle, aussi l'Eucharistie est le sacrement de nostre nourriture spirituelle: or cette nourriture spirituelle est beaucoup mieux representée par le pain & le vin, qui sont la nourriture ordinaire de nos corps, que non pas par vn agneau. En fin, ie respons, qu'il y a beaucoup moins d'inconuenient de donner quelque prerogatiue à la Pasque par dessus l'Eucharistie, asſ. d'auoir la matiere & quelque analogie plus excellente, que de poser la presence corporelle de Christ dans l'hostie, par vne transſubstantiation inouïe, qui détruit la nature des sacremens, qui donne vn corps monstreux à nostre Seigneur, qui enueloppe insignes absurditez & contradictions, & que démens le sens, la raison, & l'Ecriture sainte, comme nous auons prouué.

OBIECTION III.

11. LA troiſieme objection fut proposée à Nismes l'an 1657. par le Iesuite Sᵗ Rigaut en cette sorte. Dieu communique ou peut communiquer à la Creature en vn degré fini, ce qu'il possede en vn degré infini; par exemple, Dieu a vne

puissance infinie par laquelle il peut faire toutes choses à la fois; donc il communique, ou peut communiquer à la creature, vne puissance finie & limitée, par laquelle elle peut faire plusieurs choses à la fois, comme il appert dans l'homme, qui peut voir, ouïr, marcher, & parler en même temps. Dieu aussi a vne sagesse & vne science infinie, par laquelle il connoit toutes choses à la fois; donc il communique, ou peut cõmuniquer à la creature, vne science finie, par laquelle elle puisse conoistre plusieurs choses à la fois : Pareillement Dieu a vne étenduë virtuelle infinie, qu'on appelle Immensité, par laquelle il remplit toutes choses & tous les lieux à la fois : Donc Dieu communique ou peut communiquer à la creature, aſſ. au corps, vne étenduë finie, par laquelle ce corps rempliſſe plusieurs espaces, & occupe plusieurs lieux à la fois : D'où s'ensuit que le corps de Christ peut estre en même temps en diuers lieux, aſſ. au ciel & dans l'hostie.

Response.

12. A cette troisieme objection, ie respons que comme Dieu ne peut estre en deux lieux; par exemple, au ciel & en terre, sans estre dans tous les lieux qui sont entredeux, autremẽt il seroit éloigné & separé de soi-même : Aussi le corps de Christ ne peut estre en deux lieux éloignés, aſſ. à Paris & à Rome, au ciel & en terre dans l'hostie, sans estre dans tous les lieux qui sont entredeux, autrement il seroit éloigné & separé de soi même; ce qui est impossible, comme nous auons prouué suffisamment ci-dessus. Puis donc que le corps de Christ n'est pas

dans tous les lieux qui sont entre Paris & Rome, & entre le ciel & la terre, il s'ensuit qu'il n'est pas au ciel & en terre dans l'hostie, ni à Paris & à Rome dans les hosties consacrées. Partant, afin que la creature, par exemple le corps de Christ, participe de l'étendue de Dieu, ou de son immensité, il suffit que comme Dieu, par son étendue infinie occupe tous les lieux, aussi le corps de Christ par son étendue finie occupe quelque lieu : que s'il faut pour participer en vn degré fini cet attribut diuin de l'immensité qu'il soit en plusieurs lieux; il suffit qu'il soit en plusieurs lieux successiuement, & non pas à la fois : Et s'il faut pour participer vn tel attribut qu'il soit en plusieurs lieux à la fois, il suffit qu'il les occupe par ses diuerses parties, par exemple, que la teste soit en vn lieu, & les pieds en l'autre : En vn mot, que ce soit sans discontinuation & separation, comme Dieu est par tout sans discontinuation. C'est ce que respondit alors le docte & incomparable Monsieur Bruguier, & encore beaucoup mieux, veu que ie ne me souuiens pas de sa responce entiere.

Objection IV.

13. La quatrieſme objection est telle. Si plusieurs corps peuuent estre miraculeusement en vn même lieu, il s'ensuit qu'vn corps peut estre aussi miraculeusement en plusieurs lieux, veu qu'il n'y a pas plus de difficulté & d'impossibilité en l'vn qu'en l'autre. Or plusieurs corps peuuen estre miraculeusement en vn même lieu; d'autant que Iesus Christ entra dans la chambre où estoient ses

disciples, les portes estans fermées; ce qui n'eût pas esté si son corps n'eût penetré les portes. D'abondant, il est dit que Iesus Christ est né de la Vierge Marie, & que par consequent Marie a esté Vierge deuant & apres l'enfantement, ce qui n'eût pas esté si Iesus Christ n'eût penetré son ventre, & s'il n'en fût sorti sans fraction & sans ouuerture. En fin, Iesus Christ penetra la pierre qu'on auoit mis sur son sepulchre, lors qu'il ressuscita: et il est dit dans l'escriture qu'il penetra les cieux, lors qui'l y monta.

Responce.

14. A cette quatrieme obiection, ie respons premierement, qu'il n'est pas dit que Iesus Christ entra les portes estans fermées: voici les propres mots, *quand donc le soir de ce iour là fut venu, & que les portes eurent esté fermées pour la crainte des Iuifs Iesus vint*, &c. Lesquelles paroles monstrent bien le temps de l'entrée de Iesus Christ vers les disciples, mais non pas la façon de son entrée par quelque penetration: que si elles emportent que les portes ne furent ouuertes par aucun homme, elles n'excluent pas vne ouuerture faite en vn clin d'œil par la vertu diuine; veu que nous auons des exemples de cela dans l'Escriture; car Act. 5. nous lisons que les Apostres sortirent de prison, quoy que les portes eussent esté bien fermées, mais il est dit que l'Ange de Dieu les ouurit: Et Act 12. la porte de la prison s'ouurit à S. Pierre d'elle même, c'est à dire nul homme ne l'ouurant: Partant, il est dit que Iesus Christ entra les portes ayans esté fer-

mées, à l'exclusion d'vne ouuerture humaine, mais non pas à l'exclusion d'vne vertu diuine, faite dans vn temps imperceptible. Secondement, ie respons, que la vierge Marie a esté veritablement vierge auant l'enfantement & apres, entant qu'estre vierge se prend n'auoir eu aucune compagnie d'homme; mais il est certain que Iesus Christ est sorti du ventre de la vierge par ouuerture de la matrice d'icelle; veu qu'il est dit, Luc 2. que *Ioseph & Marie porterent Iesus Christ en Ierusalem pour le presenter au Seigneur, comme il est écrit en la Loi, que tout masle ouurant la matrice sera appellé sainct au Seigneur.* En troisieme lieu, ie respons, que Iesus Christ ne penetra pas la pierre, qu'on auoit mise sur son sepulchre; puis qu'il est dit, Matth. 28. que *l'Ange de Dieu la roula arriere de l'huis du sepulchre.* En quatrieme lieu, ie respons, que quand il est dit, Heb. 4. que Iesus Christ penetra les cieux, il faut l'entendre improprement, en même façon qu'on dit communément qu'une fleche penetre l'air, c'est à dire que l'air cede à la fleche qui passe par l'air; & par ainsi que Iesus Christ penetra les cieux, entant que les cieux cederent au corps de Christ, & non pas que le corps de Christ & le ciel ayent esté en vn même lieu.

15. Tous les Docteurs de Rome sont d'accord auec nous, que les accidens modaux, qui ne sont autre chose que des manieres d'estre des substances, comme l'action, la passion, la relation, la figure, &c. ne peuuent estre sans subiet, même par la puissance de Dieu. Or toutes les objections par lesquelles ils tachent de prouuer que les accidens

du pain & du vin peuuent exister sans subiet, c'est à dire sans leurs substance, prouuent la même chose des accidens modaux. Ie m'arresterai donc pas ici à rapporter ces objections auec les solutions, que i'ai amplement deduites dans ma dispute de l'Eucharistie,

OBIECTION V.

16. La cinquieme objection est tirée du chap. 1. de Malachie en ces mots: *Depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant mon nom sera grand entre les gentils, & l'on offrira en tout lieu parfum à mon nom; & oblation nouuelle & pure*: où par cette oblation nouuelle & pure l'on ne sçauroit entendre que le sacrifice de la Messe: d'autant que par cette oblation on ne peut entendre les prieres, les aumosnes, les contritions de cœur, & autres bonnes œuures, qui sont par fois appellées oblations & sacrifices dans l'Escriture; attendu que le Prophete Malachie promet vne nouuelle oblation: Or les prieres, les aumosnes, & autres bonnes œuures, estoient ordinaires parmi les Iuifs; outre que ceux de l'Eglise Reformée croyent que toutes les actions des fideles sont souillées; & le Prophete parle d'vne oblation pure & nette. Derechef, par cette oblation dont parle Malachie, l'on ne peut pas entendre les agneaux, les taureaux, & les autres semblables animaux, qu'on auoit accoutumé de sacrifier dans le temple de Salomon: d'autant que le Prophete promet qu'on l'offrira en tout lieu, même parmi les Gentils. En fin, par cette oblation, l'on ne peut entendre le sacrifice sanglant que le-

sus Christ à offert en la croix : d'autant que ce sacrifice sanglant n'a esté offert qu'une seule fois au mont Caluaire dans la Iudée; & le Prophete parle d'une oblation qu'on offrira par toute la terre. Il faut donc que par cette oblation l'on entende le sacrifice du corps & du sãg de Christ sous les especes du pain & du vin, qui n'est autre chose que le sacrifice de la Messe.

RESPONSE.

17. A cette cinquieme objection, ie respons premierement, que par l'oblation dont parle Malachie, il faut entendre le culte & le seruice spirituel que les fideles deuoyent rendre à Dieu sous le nouueau Testament, qui est compris dans le sacrifice qu'ils font à Dieu de leurs personnes & de leurs actions religieuses. Et c'est à cause de cela, que S. Paul Rom. 12 parle ainsi; *Ie vous exhorte, freres, que vous presentiez vos corps en sacrifice viuant, sainct, & plaisant à Dieu, qui est vostre raisonnable seruice*: Et au chap. 15. parlant de la grace qui lui a esté donnée de Dieu, dit que c'est; *afin qu'il soit Ministre de Iesus Christ vers les Gentils, vaquant au sacrifice de l'Euangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils soit agreable estant sanctifiée par le S. Esprit.* Doù il appert, que par cette oblation dont parle Malachie, il ne faut pas entendre l'oblation du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin; mais l'oblation des personnes & des actions religieuses de ceux qui deuoyent estre amenés à Dieu par la predication de l'Euangile, & particulierement les Gentils.

18. Secondement, ie respons, qu'en tout le passage susallegué de Malachie, les mots *d'oblation nouuelle*, ne se trouuent point, mais seulement *d'oblation nette* : Et quand il y seroit parlé d'une oblation nouuelle, ie dis que les choses peuuent estre dites nouuelles, lors qu'ayans esté gastées & corrompues, elles sont remises en leur entier : Or le seruice de Dieu qui auoit esté corrompu par les Iuifs sous la loi, a esté retably par Iesus Christ & par ses Apostres sous l'Euangile; en sorte que toutes choses ont esté faites nouuelles; vn temps nouueau, asſ. le temps de la predication de l'Euangile; vn peuple nouueau, asſ le peuple Chrestien; vn lieu nouueau, asſ. tous les endroits de la terre, & non pas Ierusalem seulement; vne priere nouuelle, asſ. l'oraison Dominicale; des sacremens nouueaux, asſ. le Baptesme & la S. Cene; & vne predication nouuelle, asſ. la predication du salut par Iesus Christ.

19. En troisieme lieu, ie répons, que l'oblation qu'on fait à Dieu sous l'Euangile est pure & nette, que le seruice qu'on lui rend selon sa parole est pur, que la predication de l'Euangile est pure: En vn mot, que la religion Chrestienne est pure, quoy qu'il y ait plusieurs defauts en ceux qui en font profession. Et combien que les fideles, qui presentent leurs corps en sacrifice viuant, sainct, plaisant à Dieu, soyent enuironnez de beaucoup d'infirmitez, & que leurs actions religieuses soyent accompagnées de beaucoup de defauts; neantmoins leurs personnes, & leurs œuures, peuuent estre dites pures & nettes en Iesus Christ, au nom duquel

elles ſont preſentées à Dieu, en ſorte que quoy qu'en eux mêmes ils ne puiſſent plaire ni ſatisfaire à Dieu; toutesfois entant que membre de Chriſt ils ſont reputez ſaincts deuant Dieu; car ce ſont eux dont parle S. Pierre en ſa premiere epiſtre chap. 2. *qui comme pierres vives ſont edifiées, pour eſtre vne maiſon ſpirituelle & vne ſaincte ſacrificature, pour offrir ſacrifice ſpirituels agreables à Dieu par Ieſus Chriſt.* Et par ainſi nos ſacrifices ſont vne oblation pure & nette, mais par Ieſus Chriſt qui les couure de ſa pureté & de ſa ſainteté, faiſant que leurs defauts ne nous ſoyent pas imputez. I'ajoute qu'outre cette parfaite pureté que nous auons par l'imputation de la iuſtice de Chriſt, nous auons encore vne pureté commencée par le S. Eſprit, de laquelle parle S. Paul Rom. 15. en ces mots; *afin que l'oblation des Gentils ſoit agreable eſtant ſanctifiée par le S. Eſprit*, car ce que Dieu a decreté, que Ieſus Chriſt a acquis & que le S. Eſprit a commencé, eſt reputé de Dieu pour parfait & accompli. S. Paul 1. Tim. 1. 8 monſtre clairement ce que nous venons de dire en ces mots, *Ie veux que les hommes facent priere en tout lieu, leuant les mains pures, ſans ire, & ſans queſtions.* Et Eph. 5. *Ieſus Chriſt a aimé l'Egliſe, & s'eſt donné ſoi même pour elle, afin qu'il l'a ſantifiât, apres l'auoir nettoyée par le lauement d'eau par la parole, afin qu'il ſe la rendit vne Egliſe glorieuſe, n'ayant tache ni ride, ni autre telle choſe, mais qu'elle fut ſaincte & irreprehenſible.*

Obiection VI.

20. LA ſixieme objection eſt tirée du chap. 14. de la Geneſe en ces mots: *Melchiſedec auſſi Roy*

de Salem, apportant pain & vin, car il estoit sacrificateur, le benit : Et du Pseaume 110. & du chap 7. de l'epistre aux Hebreux, où il est dit, *Tu es sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec.* Desquelles parolles nos Aduersaires forment ces raisonnemens. Premierement, ils disent, que Iesus Christ est sacrificateur, non à la façon & selon l'ordre d'Aaron, mais à la façon & selon l'ordre de Melchisedec; la difference entre Aaron & Melchisedec consistant en ce qu'Aron & les autres sacrificateurs leuitiques offroyent des sacrifices sanglãs, égorgeans, & épandant le sang des bestes, qu'ils sacrifioyent à Dieu, en signe & figure du sacrifice sanglant de Iesus Christ en la croix: Mais Melchisedec a offert vn sacrifice non sanglant, lors qu'allant au deuant d'Abraham qui retournoit de la desfaite des Rois, il offrit à Dieu pain & vin : Et puis que ce pain & ce vin offerts à Dieu par Melchisedec, estoyent des signes & des figures du corps & du sang de Christ, il a fallu, afin que la verité & la chose figurée répondît à ces ombres & à ces figures, que Iesus Christ offrist vn sacrifice non sanglant, asſ. son corps & son sang sous l'espece du pain & du vin, ce qu'il a fait en l'institution & en la celebration du sacrement de l'Eucharistie. Secondement, ils disent, qu'encore que Melchisedec eût apporté ce pain & ce vin pour la refection d'Abraham & de ses compagnons, qui retournoyent de la defaite des Rois; neantmoins il les offrit premierement à Dieu, & puis apres les leurs donna, afin qu'ils fussent participans du sacrifice du pain & du vin : Et la raison de cela est, que l'Escriture

dit qu'Abraham retourna de la bataille auec vn grand butin, où il y auoit assez de viande & de breuuage, pour la refection de lui & de ses compagnons: & qu'elle dit expressément, que les compagnons d'Abraham auoient pris la refection qui leur estoit necessaire, auant que Melchisedec vint au deuant d'Abraham; & par consequent qu'ils n'auoient pas besoin du pain & du vin qu'auoit apporté Melchisedec; si ce n'est pour participer au sacrifice du pain & du vin que Melchisedec auoit fait. En troisiéme lieu, ils disent, que cela se prouue fortement par les paroles suiuantes, *car il estoit Sacrificateur du Dieu fort, Souuerain*, qui font voir la raison pour laquelle Melchisedec auoit apporté du pain & du vin, asſ. pour en faire vne oblation, ou vn sacrifice à Dieu, attendu que s'il eust apporté ce pain & ce vin seulement pour la refection d'Abraham & de ses gens, l'Escriture eust dit, qu'il auoit apporté ce pain & ce vin, d'autant qu'Abraham & ses gens estans harassez, auoient besoin de manger & de boire; mais elle ne dit rien de cela, au contraire elle dit, qu'il apporta du pain & du vin, *car il estoit sacrificateur*. En quatriéme lieu, ils disent, que *Iesus Christ est sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec*: Et puis qu'il n'y a point de sacrifice sans sacrificateur, il n'y a point aussi de sacrificateur eternel sans sacrifice eternel ou perpetuel: Or le sacrifice de la croix n'a esté fait qu'vne fois, & ne peut estre reiteré, veu que *Iesus Christ ne meurt plus*. Rom. 6. Il faut donc vn autre sacrifice perpetuel dans l'Eglise, que Iesus Christ exerce par le ministere des Prestres, qui ne peut estre que

le ſacrifice de la Meſſe, aſſ. le ſacrifice du corps & du ſang de Chriſt ſous l'eſpece du pain & du vin, figuré par le ſacrifice du pain & du vin de Melchiſedec.

Reſponse.

21. A cette ſixieme objection, ie reſpons premieremẽt, que le mot hebreu ne ſignifie pas *apportant*, mais il ſignifie *apporta*, fit tirer hors, fit apporter, &c. Nos Aduerſaires falſifians le texte de la ſorte, afin de donner lieu à vne autre falſification, aſſ. de mettre en forme de parentheſe ces mots, *car il eſtoit ſacrificateur*, au lieu de mettre ſans parẽtheſe, & il eſtoit ſacrificateur; tellement qu'on peut dire que nos Aduerſaires en ce peu de mots, ont fait trois falſifications: la premiere, lors qu'ils ont traduit *proferens*, c'eſt à dire *apportant*, au lieu de traduire *protulit*, c'eſt à dire *apporta ou tira hors*: la ſeconde, lors qu'ils ont traduit, *erat enim ſacerdos*, c'eſt à dire, *car il eſtoit ſacrificateur*, au lieu de traduire, *& il eſtoit ſacrificateur*: la troiſieme, lors qu'ils ont traduit *benedixit ei*, c'eſt à dire *il le benit*, au lieu de traduire *& benedixit ei*, c'eſt à dire *& il le benit*: Et par ainſi de trois propoſitions differantes, aſſ. Melchiſedec auſſi apporta pain & vin, & il eſtoit ſacrificateur, & il le benit; ils n'en ont fait qu'une auec vne parentheſe en cette ſorte, Melchiſedec apportant pain & vin (car il eſtoit ſacrificateur) le benit.

22. Secondement, ie répons, que le mot hebreu employé par Moyſe ſignifie ordinairement, apporta, tira hors, fit apporter, fit tirer hors, fit venir,

venir, &c. Or il ne faut point s'eloigner de la ſignification propre des mots, que par vne grande neceſſité, laquelle ne paroit point au texte : Et quoy que ce mot hebreu ſignifiât *apporta pour offrir*; & qu'il ſe prinſt pour *offrit*, neantmoins nos Adverſaires n'auanceroyent rien; veu qu'il n'eſt pas dit au texte, qu'il apporta pain & vin pour offrir à Dieu; & il faut plutoſt l'expliquer ainſi, aſſ qu'il apporta pain & vin pour les offrir & preſenter à Abraham. Et de fait les parolles qui ſuiuent, aſçauoir *& le benit*, le monſtrent clairement; car le pronom relatif *le*, ſe rapporte à Abraham, ſuiuant l'explication de l'Apoſtre heb. 7. qui dit en termes exprez, que *Melchiſedec vint au deuant d'Abraham, & le benit*: Et vn peu plus bas il dit, que *Melchiſedec benit celui qui auoit les promeſſes, & que ce qui eſt moindre eſt benit par ce qui eſt plus grand*. Or s'il falloit expoſer ces paroles, il apporta pain & vin en cette ſorte, il offrit du pain & du vin à Dieu, il faudroit neceſſairement que Melchiſedec eut benit Dieu & non pas Abraham; veu qu'en ces parolles il offrit pain & vin à Dieu, & le benit, le pronom *le*, ne ſe peut rapporter qu'à Dieu.

23. En troiſieme lieu, ie reſpons, que Melchiſedec apporta pain & vin à Abraham pour la refection d'icelui & de ſes gens, & non pas pour les offrir à Dieu. Le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Meſſe chap. 6. confeſſe que Melchiſedec apporta pain & vin à Abraham pour la refection d'icelui & de ſes gens, qui retournoyent haraſſez de la defaite des Rois, ce qui eſt vrai; mais il ajoute que Ieſus Chriſt les offrit auparauant à Dieu, ce qui eſt faux, & on ne ſçauroit le prouuer. Hieroſme en l'epiſtre

à Euagrius, écrit que les Iuifs ont entendu, que Melchiſedec allant au deuant d'Abraham victorieux, apporta du pain & du vin pour la refection de lui & de ſes gens, Ioſephe écriuant cette hiſtoire, dit que Melchiſedec preſenta à Abraham des pains & du vin pour la refection de lui & de ſon armée. Damaſcene au liu. 4. de la foy ortodoxe, dit que Melchiſedec traita Abraham auec du pain & du vin.

24. En quattieme lieu, les raiſons de nos Aduerſaires rapportés en l'objection, pour prouuer que Melchiſedec apporta pain & vin à Abraham, afin qu'il participât au ſacrifice qu'il en auoit faict ne ſont pas conſiderables, aſſ. qu'Abraham retourne de la bataille auec vn grand butin, où il y auoit aſſez de viande pour lui & ſes gens; & que les ſoldats d'Abraham auoyent repeu auant que Melchiſedec lui vinſt au deuant, &c. Ces raiſons, di-ie, ne ſont pas conſiderables; d'autant qu'encore qu'Abraham fit vn grand butin, neantmoins il le rendit tout au Roy de Sodome; & quoy que ſes gens euſſent mangé & beu de ce qui ſe trouua parmi le butin, neantmoins il n'eſt pas dit qu'Abraham en ait mangé & beu; & quoy que lui & ſes gens en euſſent mangé & beu, il n'eſt pas dit quel temps s'eſtoit paſſé depuis, & s'il n'en auoit pas encore beſoin; & quand ils n'en euſſent pas eu beſoin, Melchiſedec ne ſçachant s'ils auoyent repeu, fit ce que les hommes prudens ont accoutumé de faire, qui eſt de pourueoir à tout ce qui peut ſeruir en cas de beſoin.

25. En cinquieme lieu, ie répons, que la raiſon principale qu'apportent nos Aduerſaires pour

prouuer que Melchisedec offrit à Dieu pain & vin assauoir qu'il y a au texte Hebreu, *car il estoit Sacrificateur*, est vne falsification manifeste; d'autant qu'au texte Hebreu il y a, *Et il estoit sacrificateur*: Et le viel interprete latin, & les septantes Interpretes en grec, ont traduit aussi comme nous, *Et il estoit Sacrificateur*: Mesme il est fort vrai-semblable qu'on a corrompu ce passage en la version latine de Hierome; veu qu'en ses questions Hebraïques, & en l'Epistre à Euagrius, il traduit, *& il estoit sacrificateur*. Cyprian en l'Epistre à Cæcilius, & Augustin au liu. 4. de la doctrine Chrestienne, chap. 21. & ailleurs, traduisent aussi, *& il* estoit sacrificateur. Partant, combien que par fois la particule Hebraïque employée par Moyse, se prenne pour *Car*; neantmoins, puis que sa propre & ordinaire signification, est de signifier *Et*, & que pour vn lieu où il signifie *car*, il y en a mille pour le moins où il signifie *&*, & qu'il n'y a aucune chose qui nous oblige à l'expliquer par *car*; il est euident que l'argument des Aduersaires est entierement sans force. Il est donc plus à propos de rapporter ces paroles, *& il estoit sacrificateur*, à ce qui suit, assauoir *& le benit*, que non pas à ce qui precede, assauoir *apporta pain & vin*, en sorte que comme dit Melchisedec estant que Roy liberal apporta pain & vin à Abraham pour la refection de lui & de ses gens, aussi estant que sacrificateur beaucoup plus excellent qu'Abraham, il le benit. Et quād mesme il faudroit traduire, *car il estoit sacrificateur*, il ne s'ensuiuroit pas que Melchisedec eût sacrifié à Dieu du pain & du vin; veu qu'on pouroit dire que Moyse a voulu monstrer la raison de la bienveillance de Mel-

chiſedec enuers Abraham, eſtant fort conuenable que celui qui eſtoit le ſacrificateur du Dieu fort, ſouuerain, teſmoignât ſa bienveillance enuers vn grand ſeruiteur de Dieu, tel qu'eſtoit Abraham, par le pain & le vin qu'il lui preſenta, & dont il croyoit qu'il eût beſoin.

26. En ſixieme lieu, ie reſpons, que de ce qu'il eſt dit au Pſeau. 110. & Heb. 7. que Ieſus Chriſt eſt Sacrificateur eternellement, il ne s'enſuit pas qu'il ſe doiue offrir tous les iours en la Meſſe ſous l'eſpece du pain & du vin par le miniſtere des Preſtres; d'autant que l'Apoſtre eſcriuant aux Hebreux, met la perpetuité de la ſacrificature, en partie, en ce qu'il n'a plus beſoin d'eſtre offert, puis que par vne oblation il a conſacré pour touſiours ceux qui ſont ſanctifiés, & en partie, en ce qu'ayant eſté éleué par deſſus tous les cieux il intercede perpetuellement pour nous: car la ſacrificature conſiſte en certaines fonctions, & en la vertu ou efficace d'icelles: Et puis qu'il y a deux parties de la ſacrificature de Chriſt, dont l'vne appartient à l'oblation qu'il a faite de ſoi-meſme en la croix, l'autre à l'interceſſion, il eſt certain que la vertu & l'efficace de l'oblation eſt eternelle, & que l'interceſſion durera iuſqu'a la fin des ſiecles.

27. En ſeptieme lieu, ie répons qu'en toute l'Eſcriture ſaincte, où il eſt parlé de la ſacrificature de Melchiſedec, il n'eſt fait mention que de trois choſes, aſſ. qu'il eſtoit ſacrificateur, qu'il l'eſtoit eternellement, & que c'eſtoit auec ſerment, ſuiuant l'application qui en eſt faite à Ieſus Chriſt au Pſeau. 110. & Heb. 7. en ces mots: *Le Seigneur a iuré, & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur eternellement*

prestre à la façon de Melchisedec, mais il n'y est faite aucune mention du sacrifice de Melchisedec & n'y est point dit en quoy il consistoit : car comme il estoit conuenable de recueillir en la personne du Messie, toutes les charges qui s'estoient trouuées dans les plus grands Rois, Sacrificateurs & Prophetes de l'Ancien Testament ; ce qui s'est fait en les proposant pour types & figures de Iesus Christ, & que le plus illustre type a esté Melchisedec ; aussi il a esté plus expedient de ne parler point de la nature du sacrifice de Melchisedec : par ce qu'il n'estoit pas expedient alors d'expliquer la nature du sacrifice du Messie. Espartant, quoy qu'on ignore la nature & la qualité du sacrifice de Melchisedec, l'on n'ignore pas pourtãt qu'il ait esté sacrificateur, no plus qu'encore qu'on ignore la façõ en laquelle Melchisedec exerçoit la Royauté, l'on n'ignore pas qu'il ait esté Roy.

8. En fin, ie réponds qu'il est faux que la dissemblance qu'il y a entre le sacrificature de Melchisedec, & celle d'Aaron, consiste en ce qu'Aaron offroit des sacrifices sanglans des bestes, & que Melchisedec a offert vn sacrifice non sanglant de pain & de vin. I'ajoute qu'il est faux que la semblance de la sacrificature de Melchisedec auec celle de Iesus Christ, consiste en ce que comme Melchisedec a sacrifié du pain & du vin, aussi Christ a sacrifié son corps & son sang sous l'espece du pain & du vin : ce sont inuentions humaines, qui ne sont fondées ni dans l'Ecriture, ni dans la raison : Au contraire l'Apostre écriuant aux Hebreux, met la dissemblance de la sacrificature de Melchisedec auec celle d'Aaron, & sa semblance auec celle de

Christ en toutes choses. Premierement, il est appellé Melchisedec, qui suiuant ce que dit l'Apostre Heb.7 est interpreté Roy de Iustice, & puis apres Roy de Salem, c'est à dire Roy de paix; en quoy il represente parfaictement bien Nostre Seigneur Iesus Christ, qui est veritablement Roy de Iustice, non seulement par ce qu'il est iuste, & qu'il a esté touiours sans peché; mais aussi parce que par sa satisfaction il nous a obtenu la Iustice: Il est aussi veritablement Roy de paix, puis qu'il a reliés les hommes à Dieu, qu'il a fait leur paix auec les Anges, & qu'il leur a recommandé particulierement la paix: Quant à Aaron & aux autres soutenains Sacrificateurs, ils n'on pas esté Rois; & encore moins les Prestres de l'Eglise Romaine, qui à cause de cela ne peuuent estre selon l'ordre de Melchisedec; & ceux qui ont écrit la vie des Papes, nous ont fait assez connoistre quelle iustice & quelle paix ils ont procuré aux vrais & fideles seruiteurs de Iesus Christ, & nous le ferons voir amplement au tombeau suiuant.

Secondement, l'Apostre Heb.7. nous represente Melchisedec comme vn homme tombé du ciel, *sans pere, & mere, sans genealogie, n'ayant commencement de vie, ni fin de iours*: non pas qu'il ait esté tel en effect; mais par ce que Moyse nous a celé exactement son pere & sa mere, sa genealogie, sa naissance, & sa mort; afin qu'il fût figure de Iesus Christ, qui a esté sans pere entant qu'homme, sans mere entant que Dieu, sans genealogie entant que Dieu & entant qu'homme, n'ayant point commencement de iours entant que Dieu, ni fin de vie en-

tant que Dieu & entant qu'homme? Mais les Peres, la genealogie, la naiſſance, & la mort d'Aaron & des ſouuerains Sacrificateurs ſont exactement deſcrites par Moyſe: Et il n'y a eu ni Papes, ni Eueſques, ni Preſtres, dont on ne ſçache les parens, la naiſſance & la mort; & par conſequent ne peuuent eſtre ſelon l'Ordre de Melchiſedec. En troiſiéme lieu, l'Apoſtre ajoûte, que Melchiſedec eſtant fait ſemblable au Fils de Dieu demeure Sacrificateur à touſiours, parce que Moyſe ne fait aucune mention de ſa mort, ni qu'aucun lui ait ſuccedé en la charge de Sacrificateur; afin qu'il fût figure de Ieſus Chriſt qui na iamais quitté ſa charge de Sacrificateur, mais l'exercera iuſques à la fin des ſiecles, intercedant touſiours pour les ſiens, par la preſentation qu'il fait continuellement de ſon ſacrifice à Dieu ſon Pere. Quant à Aaron & aux autres Sacrificateurs, ils ſont morts, & ont eu des ſucceſſeurs: Et les Papes, & les Eueſques, & les Preſtres, meurent tous les iours, & ont des ſucceſſeurs, & par conſequent ne ſont pas ſelon l'ordre de Melchiſedec. En quatrieme lieu, l'Apoſtre dit auſſi, que Melchiſedec a diſmé Abraham; & il ajoute, que Melchiſedec a beni celui qui auoit les promeſſes, aſſ. Abraham; & que ce qui eſt moindre eſt benit par ce qui eſt plus grand. Dou il appert que Melchiſedec ayant diſmé & benit Abraham, & en ſa perſonne Leui & tous les ſacrificateurs, a eſté plus excellent qu'Abraham, que Leui, & que tous les Sacrificateurs: En quoy il a eſté figure de Ieſus Chriſt, qui a eſté infiniment plus excellent qu'Abraham, ni que tous ſes ſucceſſeurs; veu que celui en qui ont eſté accom-

plies toutes les promesses doit estre incomparablement plus excellent que celui qui les a seulement receuës, mais ie ne crois pas que les Prestres de l'Eglise Romaine soyent si hardis que de se preferer à Abraham le Pere des croyans, en la semence duquel toutes les familles de la terre ont esté benites, & par consequent ils ne sont pas selon l'ordre de Melchisedec. En cinquieme lieu, l'Apostre n'a iamais parlé du sacrifice de Melchisedec, tant s'en faut qu'il l'aye comparé auec celui de Iesus Christ comme son semblable, ou auec celui d'Aaron comme son dissemblable; tellement que tout ce que nos Aduersaires en disent, ne sont que de pures inuentions humaines.

29. Ie finis cette response par ce raisonnement: Iesus Christ n'a offert sacrifice que selon l'ordre qu'il a esté établi Sacrificateur: Or il n'a esté établi Sacrificateur que selon l'ordre de Melchisedec, comme marque l'Apostre: donc il n'a offert sacrifice que selon l'ordre de Melchisedec. Mais selon les Docteurs de Rome, il n'y a point d'autre sacrifice selon l'ordre de Melchisedec que celui de la Messe: Donc selon les Docteurs de Rome, Iesus Christ n'a offert d'autre sacrifice que celui de la Messe. Et puis que selon eux le sacrifice de la Messe est vn sacrifice non sanglant, il s'ensuit que Iesus Christ n'a offert d'autre sacrifice qu'un sacrifice non sanglant, & par consequent il n'a pas offert vn sacrifice sanglant en la croix, ce qui est vn blasphéme.
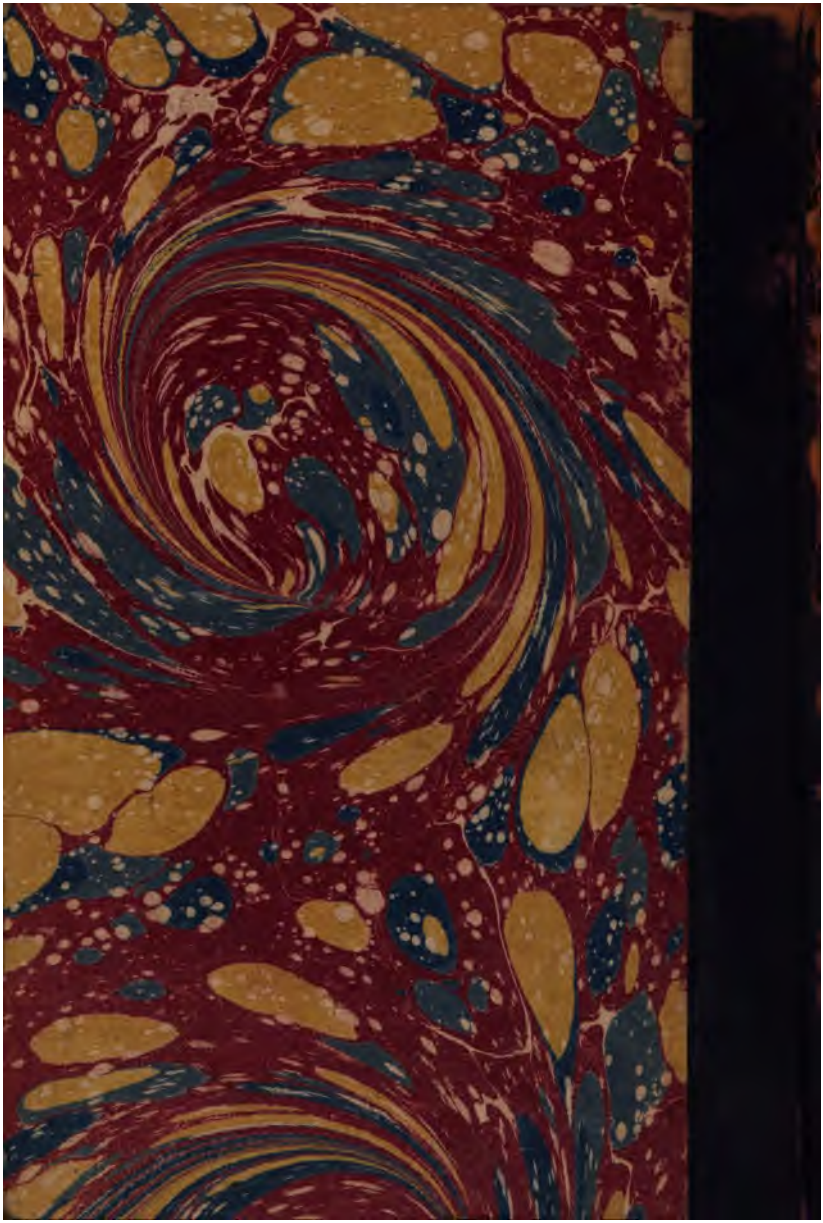
FIN.